

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13540 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine - MERCREDI 10 AOUT 1988

La nouvelle détente internationale et l'apaisement de plusieurs conflits régionaux

Moscou n'oublie pas Kaboul

Le début - très symbolique - du retrait des soldats soviétiques de Kaboul semble s'être déroulé comme un ballet bien réglé. La répartition générale avait déjà eu lieu le 15 mai, avec le départ des premières unités de l'armée rouge, à la suite de l'accord de Genève. Les militaires aiment les beaux défilés, et celui de ce mardi 9 août a dû les satisfaire pleinement. Civils et enfants des écoles portant des bouquets de fleurs, et journalistes étrangers, étaient de la partie.

On ne saurait douter de la satisfaction des hommes qui quittent le « bourbier » afghan, ou de celle des Afghans, qui regardent partir ceux qui, pour la plupart ne sont pas des « libérateurs », mais plutôt des « envahisseurs », dont l'intervention a causé, depuis bientôt dix ans, d'indicibles souffrances. Mais personne ne croit que l'accord sur l'Afghanistan, de même que ceux conclus à propos de l'Angola, de la guerre Iran-Irak comme les négociations en cours sur le Cambodge, vont, d'un coup de baguette magique, restaurer la paix.

Il faudrait être naïf pour croire que tout est réglé, ou que l'URSS a tiré un trait sur le dossier afghan. La récente visite de M. Chevardnadze à Kaboul est là pour le montrer. Les accords de coopération économique permettront d'arrimer encore plus étroitement l'économie afghane à celle du « grand frère », dans la mesure bien sûr où le régime de Kaboul survivra au départ de ses protecteurs. De plus, selon le ministre soviétique des affaires étrangères, Moscou s'est réservé le droit de réexaminer le retrait de ses troupes si le Pakistan poursuit ses « ingérences ».

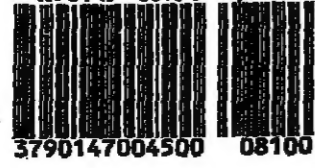
L'alibi est en tout cas bien trouvé pour le cas où le régime, affaibli par le départ de l'armée soviétique et miné par les dissensions, ne supporterait pas le choc face aux moudjahidines. Aux rivalités traditionnelles entre partisans du Parcham et du Shura s'ajoutent désormais les manœuvres des partisans du président déchu Babrak Karmal. La résistance n'est pas en reste, avec les conflits, parfois sanglants, entre modérés et « fondamentalistes », dirigeants de l'extérieur et chefs militaires de l'intérieur.

Kaboul et Moscou poursuivent depuis des années une politique de division de la résistance, s'efforçant de gagner à eux, ou de neutraliser, factions et tribus. Les Soviétiques souhaiteraient favoriser un rapprochement avec les « modérés » de l'opposition. Mais l'Alliance des sept partis de Peshawar a jusqu'à présent refusé toute coalition avec les communistes de Kaboul.

Moscou dispose encore de six mois, jusqu'au 15 février 1989, date à laquelle le dernier de ses soldats doit avoir quitté l'Afghanistan, pour tenter de consolider l'emprise du régime de M. Najibullah sur au moins une partie du pays, ou pour s'efforcer de parvenir à un accord avec une fraction de la résistance. Mais, en dépit du pragmatisme du Kremlin, ces objectifs semblent pour le moment difficiles à atteindre. En Afghanistan comme ailleurs, l'accord entre les Deux Grands peut se heurter sur le terrain à des contradictions qui en rendent l'application aléatoire.

(Lire nos informations page 5.)

M 0147 - 0810 0 - 4,50 F



3790147004500 08100

Un cessez-le-feu a été conclu dans le sud-ouest de l'Afrique

L'accord de Genève entre Luanda, La Havane et Pretoria, qui a été rendu public le lundi 8 août, prévoit un cessez-le-feu immédiat dans le nord de la Namibie et le sud de l'Angola. Les troupes sud-africaines devront avoir quitté l'Angola au plus tard le 1^{er} septembre, date à laquelle Cuba devra présenter un calendrier de repli de ses propres forces. Les parties en cause se réuniront de nouveau dans la semaine du 22 au 27 août.

Les armes se sont tues, le lundi 8 août à 15 heures GMT, dans le sud de l'Angola et le nord de la Namibie, aux termes de l'accord conclu, le vendredi 5 août à Genève, entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, qui vient d'être rendu public simultanément à Luanda, La Havane et Pretoria. Le communiqué conjoint prévoit que le retrait des troupes sud-africaines d'Angola, commencera le mercredi 10 août et devra être achevé le 1^{er} septembre prochain. Ce repli n'est pas lié, comme le souhaitaient Pretoria et Washington, au départ des troupes cubaines d'Angola. Mais il est précisé, dans le texte de l'accord, que Luanda et La Havane sou-

mettront, le 1^{er} septembre, « un calendrier acceptable par toutes les parties ».

Si l'accord de Genève instaure un cessez-le-feu entre les troupes sud-africaines d'une part, les troupes angolaises et cubaines de l'autre, il ne mentionne pas les autres parties au conflit, à savoir l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), qui combat le régime marxiste de Luanda et l'Organisation du peuple du Sud-Ouest Africain (SWAPO), qui lutte pour l'indépendance de la Namibie.

JACQUES DE BARRIN.
(Lire la suite page 4.)

L'Irak et l'Iran vont négocier directement

Le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a, comme on s'y attendait, annoncé le lundi 8 août la fin de la guerre du Golfe. Il a fixé l'arrêt des combats entre l'Irak et l'Iran au 20 août à 3 heures GMT. Trois cent cinquante observateurs de l'ONU surveilleront sur place la mise en œuvre du cessez-le-feu. Des négociations directes entre les belligérants s'ouvriront le 25 août à Genève.

L'annonce de l'accord sur le cessez-le-feu entre l'Irak et l'Iran, considérée ici comme imminente depuis deux jours, n'a pas suscité d'enthousiasme excessif en Iran. Le soulagement, visible, est discret et souvent teinté d'amertume. Même les médias officiels, qui insistent sur le fait que « l'Irak a fini par céder », restent réservés. Mettant l'accent sur le chemin qui reste pour parvenir à une paix durable, ils multiplient les mises en garde.

« L'ennemi est l'ennemi », écrit lundi l'officier Jomhuri Islami. La guerre imposée, qui a duré près de huit ans, et les événements des dernières semaines, ont démontré qu'on ne pouvait lui faire confiance. Nous ne devrions pas oublier que l'Irak, qui réclamait à cor et à cri le respect de la résolution 598, a lancé une offensive contre la frontière de la République islamique aussitôt que l'Iran acceptait ladite résolution. Cela veut dire que les guerriers de l'islam doivent surveiller les développements sur le front et que la préparation de nos forces constitue la seule garantie sur laquelle nous pouvons compter notre pays ».

JEAN GUEYRAS.
(Lire la suite page 3.)



Devenue une banlieue de La Rochelle

L'île de Ré digère son pont

Ouvert à la circulation le 19 mai dernier, le pont de l'île de Ré devrait être officiellement inauguré le 29 août. Mais déjà les effets de l'ouvrage d'art sur la vie rétaise se font sentir, et l'on s'interroge sur l'avenir de ce qui pourrait devenir une simple banlieue de La Rochelle.

LE DE RÉ
de notre envoyé spécial

Aux heures de pointe du vendredi soir, en ce mois d'août, le péage du pont est désert. Quatre cabines seulement, sur sept,

accueillent les véhicules se rendant dans l'île. Pas une minute d'attente.

« Les voitures passent comme des avions », constate un employé du péage, qui a tout juste le temps de distribuer le dépliant vantant les mérites du pont et soulignant « la préoccupation permanente du conseil général de Charente-Maritime de respecter l'environnement et les sites ».

C'est donc bien vrai : les trois kilomètres de béton reliant La Pallice à l'île de Ré ont supprimé la longue attente des candidats au séjour dans « l'île blanche ».

Il y avait bien en une heure et demie de queue à la Pentecôte,

mais c'était au lendemain de l'ouverture du pont, et le bruit avait couru qu'il serait gratuit. Or, non seulement les automobilistes avaient dû payer (1), mais les caissiers n'étaient pas encore familiarisés avec leur matériel.

Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre, et l'arrivée dans l'île, pour les touristes, a perdu le goût de l'aventure.

ROGER CANS.
(Lire la suite page 2.)

(1) Après des tâtonnements, le forfait a été fixé à 120 F pour les voitures de tourisme, 31,50 F pour les motos et 22,50 F pour les vélos.

Houillères de Provence
Le conflit des mineurs de Gardanne semble en voie de règlement
PAGE 17

Le procès de Francfort
Mohamed Hamadé reconnaît avoir participé au détournement du Boeing de la TWA en 1985
PAGE 20

L'affaire Jobic
Près d'un an d'enquête sur un commissaire et des « indices »
PAGE 7

Le Monde
SCIENCES ET MÉDECINE
« Les hôpitaux malades de l'urgence », « Les prévisions estivales », « L'incidence des catastrophes naturelles »
Pages 13 et 14

Le sommaire complet se trouve en page 20

La mort du chanteur québécois

Félix Leclerc, le patriarche du Saint-Laurent

Le chanteur québécois Félix Leclerc est mort, le lundi 8 août, à son domicile de l'île d'Orléans, près de Québec, des suites d'une crise cardiaque. Il venait de célébrer son soixante-quatrième anniversaire.

Pour les six millions de Québécois « parlant presque français en Amérique », Félix Leclerc était le patriarche, celui qui, le premier, avait rendu en quelque sorte ses racines, son âme à la Belle Province, crié sa « quête du pays », parmi les mots trop pressés de jaurill, sa volonté de posséder ses « propres hivers ». Avant, il y avait eu le folklore des coureurs des bois, des trappeurs, des bûcherons et des vagabonds des neiges. Il y avait eu M^{me} Bolduc qui avait fait du turbotage, autrement dit des onomatopées, tout un art.

Le Québec avait mis du temps à le découvrir. Il avait fallu que les Français l'adoptent d'abord pour que les Québécois acceptent de l'aimer. C'était en 1950. Jacques Casati, grand découvreur de talent, le fait débiter aux Trois-Baudets, petit music-hall de Figeac où feront plus tard leurs

premières armes Jacques Brel, Guy Béart, Boris Vian et tant d'autres de la même génération. Félix Leclerc a alors trente-six ans. Avant de venir à la chanson, il a été bûcheron, animateur de radio, fermier.

Né le 2 août 1914, dans la petite ville forestière de Touque, Félix Leclerc est un homme simple, presque timide, rude et chaleureux, attaché à sa terre, indifférent à l'argent et à la célébrité qui va lui venir de France. Leclerc porte une graine, une plante qui pousse à l'intérieur de lui-même, quelque chose qui, brusquement, le déborde. Il chante *Moi, mes soutiers ont beaucoup voyagé, et le P'tit Bonheur rencontré tout en pleurs sur le bord du fossé*. Il raconte la grand-route, les forêts et la neige. Il dit sa nostalgie, affirmant plus tard ses positions aux côtés des indépendantistes (l'Encas). Félix Leclerc fait circuler un sang vivace dans la musique populaire québécoise. Il ouvre la porte à Gilles Vigneault, Pauline Julien, Robert Charlebois, Diane Dufresne, autant d'interprètes pour qui la chanson sera un peu comme une sorte de carte d'identité dans les

années 60 et 70. Leclerc chantera d'ailleurs *Quand les hommes vivront d'amour*, avec Gilles Vigneault et Robert Charlebois à la Francofête de Montréal, en 1974, et reprendra la *Complainte du phoque en Alaska*, de Michel Rivard, près de quarante ans plus jeune que lui.

Félix Leclerc avait beaucoup semé et les chanteurs québécois, qui avaient suivi, récoltaient. Depuis plus de dix ans, le patriarche ne quittait pratiquement plus sa maison de l'île d'Orléans ancrée dans le fleuve Saint-Laurent, près de la ville de Québec. Il se terrait parmi les siens et acceptait difficilement les hommages que, au Québec et en France, chacun voulait lui rendre. Il était cependant venu en 1983, à celui que le Printemps de Bourges lui a rendu.

CLAUDE FLÉOUTER.
(Lire nos informations page 9.)

Chronique de 1988
Le roi et la cocarde tricolore
PAGE 2

La mise en œuvre du cessez-le-feu dans le Golfe

- Les combats devront prendre fin le 20 août
Des négociations directes entre l'Iran et l'Irak s'ouvriront le 25 août à Genève

Cessez-le-feu le 20 août, ouverture de négociations directes entre l'Iran et l'Irak le 25 août...

constitution d'une force de trois cent cinquante observateurs qui devront être en place en Iran et en Irak au moment de l'armistice.

M. Perez de Cuellar estime à 74 millions de dollars le coût initial de cette force, dénommée Groupe d'observateurs militaires des Nations unies pour l'Iran et l'Irak (GOMNIUI).

Le Conseil de sécurité devait se réunir mardi pour approuver la création de cette force. Elle sera chargée de fixer les lignes de cessez-le-feu, de surveiller son respect et d'enquêter sur toute plainte de violation.

350 observateurs de l'ONU

Au nom du Conseil de sécurité, son président actuel, M. Li Luyé, ambassadeur de Chine, a endorsez les décisions de M. Perez de Cuellar et a demandé, lui aussi, aux deux parties...

S'agissant des négociations de Genève, M. Perez de Cuellar a ajouté que le niveau auquel seraient représentés les deux pays n'avait pas encore été établi.

Avant même d'annoncer la fin du conflit, M. Perez de Cuellar avait déclenché la mise en œuvre concertée de surveillance du cessez-le-feu. Il a demandé au Conseil de sécurité la

Si le secrétaire général obtient l'accord du Conseil, il a l'intention d'envoyer immédiatement en Iran et en Irak deux groupes de douze observateurs chacun.

M. Perez de Cuellar nommera ensuite avec l'approbation du Conseil le chef du groupe d'observateurs, qui sera un général de division, assisté de deux généraux de brigade pour chacun des détachements, basés en Irak et en Iran.

Le secrétaire général recommande enfin que les coûts de l'opération soient considérés comme des dépenses de l'ONU, auxquelles les Etats membres doivent contribuer obligatoirement, sur un compte spécial.

M. de Cuellar n'a pas caché sa joie lundi avoir annoncé la date du cessez-le-feu. « Plus d'une fois, a-t-il confié aux journalistes, j'ai commencé à désespérer, mais il fallait bien que je vous cache mes espoirs (...). Votre présence m'a été une source d'optimisme et de réconfort. »

« Maintenant, je suis soulagé, a-t-il ajouté, mais il me reste encore beaucoup à faire. (...) Ce n'est pas une victoire personnelle, c'est une victoire pour les pays en présence, pour le Conseil de sécurité, pour l'Organisation. (...) Si le prix Nobel de la paix était attribué à

l'ensemble de l'Organisation, j'en serais particulièrement heureux. »

Liesse à Bagdad

● A Bagdad, la paix a été accueillie dans la liesse. Plusieurs rafales d'armes automatiques et de mitrailleuses ont retenti pendant plus d'une heure, lundi soir, quelques minutes après l'annonce du cessez-le-feu.

Les automobilistes, avertisseurs sonores bloqués, ont illuminé les artères principales de la capitale, faisant le « V » de la victoire et agitant le drapeau irakien. Des gardes armés en faction devant des édifices gouvernementaux ont également été vus pointer leurs armes vers le ciel et tirer pour célébrer la fête.

● A Genève, nous signalons notre correspondante Isabelle Vichniec, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a offert ses bons offices pour participer, au titre de la responsabilité qui lui incombe, au rapatriement des dizaines de milliers de prisonniers de guerre.

Cinquante pays ont vendu des armes aux belligérants

Londres (AFP). - Depuis le début de la guerre en 1980, l'Iran et l'Irak auraient acheté des armes à plus de cinquante pays, selon l'Institut international pour la recherche de la paix de Stockholm cité par la revue spécialisée Jane's Defence Weekly publiée à Londres.

Les grands pays industrialisés traditionnels vendeurs d'armes comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou la France sont restés d'importants fournisseurs d'armes. Mais les restrictions imposées dans ces pays à la fourniture d'armes à l'un ou à l'autre des belligérants ont fait passer le commerce des armes à d'autres pays comme le Brésil, le Chili, l'Afrique du Sud, la Corée du Nord, Israël et la Chine, indique la revue.

Certains pays comme le Brésil ont largement vendu des armes aux deux belligérants. Le G5, un howitzer de 155 mm, d'une portée de 40 km, de fabrication sud-africaine, s'est révélé très efficace sur le front en Irak. Côté iranien, ajoute la revue Jane's, les Chinois ont, avec les Nord-Coréens, largement suppléant, surtout au cours des dernières années, les autres fournisseurs, notamment dans les domaines de l'artillerie, des missiles sol-air, et de l'aviation.

L'état des forces en présence est difficile à établir, mais l'Institut international d'études stratégiques (IISS) tente, dans son Bilan militaire pour 1987-1988 de donner une estimation. L'Union soviétique et l'Egypte seraient les deux principaux fournisseurs de l'Irak en munitions et en pièces détachées, tandis que l'Iran aurait réussi à se procurer

des pièces de rechange suffisantes pour pouvoir faire voler 10 de ses F-14 américains. Téhéran aurait également 10 chasseurs chinois J-6. Les deux belligérants ont utilisé des missiles sol-sol soviétiques.

L'armée iranienne comprend 654 500 hommes, dont 300 000 gardiens de la révolution (pasdaran), plus 360 000 réservistes. Les forces irakiennes comptent environ un million d'hommes. L'armée de terre iranienne comprend 305 000 hommes : 3 divisions motorisées, 7 divisions d'infanterie et 12 bataillons équipés de missiles Hawk, avec l'appui de 1 000 chars d'assaut, pour le plupart de fabrication soviétique, et de 130 blindés légers brésiliens de type Casacav.

La marine iranienne comprendrait 14 500 hommes et l'armée de l'air 25 000 hommes.

De son côté, l'Irak aurait 7 corps d'armée, dont 5 divisions blindées, 3 divisions motorisées et 30 divisions d'infanterie appuyées par 4 500 chars et 4 000 blindés légers pour le plupart brésiliens, et 40 hélicoptères de combat, certains équipés de missiles français Exocet, et 180 missiles sol-air. L'armée de l'air, principal atout de Bagdad, est très nettement supérieure à celle de l'Irak : 2 escadilles de bombardiers soviétiques, 11 escadilles de chasseurs-bombardiers (Mig 23 BM, Mirage F-1EQ5, équipés d'Exocet, SU-7 et SU-20) et 5 escadilles de chasseurs (25 Mig-25, 40 Mig-10, environ 200 Mig-21 et 30 Mirage F-1EQ).

Négociateur directement

(Suite de la première page.)

Ces mises en garde sont manifestement destinées à la consommation locale. Personne ici, depuis M. Rafsanjani, le commandant en chef par intérim de l'armée, qui vient de réaffirmer que la République islamique souhaitait « l'application totale » de la résolution 598, jusqu'à l'homme de la rue, ne croit à la poursuite de la guerre. Parmi le peuple, la satisfaction est profonde : elle est cependant teintée d'une certaine tristesse au souvenir des occasions manquées au cours des huit dernières années et, surtout, du fait que l'Irak est obligé de faire la paix à partir d'une position de faiblesse.

Un intellectuel qui jusqu'à récemment encore critiquait le gouvernement pour son peu d'empressement à mettre un terme à la guerre, estime maintenant que Téhéran est contraint de négocier une « paix honteuse » après avoir manqué dans le passé de multiples occasions de négocier en position de force. « Ce n'est plus nous les vainqueurs, mais les Irakiens, et ils peuvent nous dicter les conditions qu'ils veulent », affirme-t-il, amer.

Des questions explosives

Notre intellectuel n'est pas seul à colporter de tels propos. L'Omid et Enqelab (l'Espoir de la Révolution), qui se présente comme l'organe de la mobilisation des opprimés, dresse un catalogue des interrogations posées par les « contre-révolutionnaires et les propagateurs de rumeurs malveillantes », afin, affirme-t-il, de créer encore plus d'ambiguïtés autour de la décision de l'Irak d'accepter la résolution du Conseil de sécurité.

Il résume en six questions les objections des détracteurs de la résolution 598 : le cessez-le-feu signifie-t-il la fin de la bataille de l'Islam contre les infidèles et la République islamique ? Celle-ci a-t-elle renoncé à ses positions et à ses mots d'ordre ? N'aurait-il pas été préférable d'accepter la résolution plus tôt ? Le sang généreux de nos martyrs n'a-t-il pas été versé en vain ? La guerre n'a-t-elle été qu'un scénario élaboré par les grandes puissances ? Les responsables ont-ils accepté la

résolution en toute indépendance ou sous la pression de ces mêmes grandes puissances ?

Autant de questions explosives que « l'organe des opprimés » balaise en affirmant notamment que « la lutte contre l'Amérique dévouée du monde est interminable et fait partie de la stratégie à long terme de la République islamique », que « le meilleur moment d'accepter la résolution était bien celui décidé par les responsables ». Mais la simple énumération de ces lancinants points d'interrogation montre qu'il existe un indéniable malaise au sein de l'opinion publique, aussi bien dans les milieux traditionalistes modérés que parmi « les radicaux jusqu'au-boutistes ».

C'est apparemment pour calmer ces appréhensions concernant l'avenir de la République islamique que le président Ali Khamenei a dressé dans le discours qu'il a prononcé lundi, à l'ouverture d'une conférence internationale sur « l'agression et la défense », un tableau résolument optimiste de la situation militaire et politique de l'Iran à la veille de négociations qui se présentent comme particulièrement ardues. « Le monde entier est aujourd'hui témoin, a-t-il dit, que malgré tous les efforts déployés par nos ennemis au cours des huit dernières années pour mettre un terme à notre indépendance et souveraineté, nous n'avons pas été liquidés ni démembrés et que notre peuple est demeuré uni. Notre système politique et notre influence dans le monde se sont renforcés, la capacité de notre peuple à défendre notre pays s'est accrue et notre économie est devenue plus florissante. »

Quoi qu'il en soit, on estime à Téhéran que le temps mis par l'Irak à accepter le cessez-le-feu pour essayer de gagner un avantage militaire a suscité dans le pays un réflexe nationaliste et a permis une remobilisation autour du thème de la « défense sacrée » de la patrie. De même se déclare-t-on persuadé que les tergiversations de Bagdad ont affaibli sa position sur le plan international et redoré le blason de la République islamique. Celle-ci, en l'espace de trois semaines, aurait ainsi montré qu'elle était prête à accepter toutes les concessions raisonnables pour mettre fin à la guerre.

JEAN GUEYRAS.



Les héros sont fatigués (Frankfurter Allgemeine Zeitung)

Après les succès de M. Perez de Cuellar

Washington pourrait assouplir sa position vis-à-vis de l'ONU

Le président Reagan a applaudi lundi 8 août les efforts du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, qui devait annoncer dans l'après-midi un cessez-le-feu dans la guerre Iran-Irak. « C'est la nouvelle que le monde attendait, celle pour laquelle les Etats-Unis avaient déployé leurs efforts. La nouvelle que nous pourrions peut-être finalement voir la fin de cette longue et sanglante guerre », a déclaré M. Reagan au début d'un discours devant les gouverneurs des Etats américains réunis à Cincinnati (Ohio). - (AFP.)

WASHINGTON concordance

Les progrès accomplis vers la fin des hostilités, aussi bien dans le Golfe qu'en Angola, sont accueillis avec une grande satisfaction dans les milieux officiels, où l'on estime que les deux cessez-le-feu doivent être portés au crédit de l'administration Reagan. Washington fait état des patients efforts de médiation poursuivis par M. Crocker, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, et du refus opposé par le département d'Etat à ceux qui recommandaient une action plus énergique contre l'Afrique du Sud. De préférence à un affrontement stérile, on pense que le gouverne-

ment américain a préféré la persuasion. Quant au cessez-le-feu dans le Golfe, on le considère comme justifiant entièrement la politique officielle, menée également avec patience et résolution, en dépit des critiques grandissantes d'un certain nombre de personnalités qui s'inquiètent d'une présence militaire américaine prolongée qu'ils souhaitent limiter. Aussi bien il n'est pas question pour le moment de renoncer à cette présence navale, mais éventuellement de la réduire si les conversations de Genève débouchent sur un règlement de paix durable.

En tout cas, on considère que la mobilisation navale américaine et les efforts accomplis pour obtenir la participation d'autres puissances à cette mission de surveillance et de protection ont porté leurs fruits. L'espoir prévaut que le processus maintenant engagé favorisera dans un avenir pas trop lointain la remise en liberté des otages américains.

Les observateurs estiment que les démarches pour la paix dans le Golfe et en Angola interviennent à un bon moment pour le vice-président Bush, dont elles serviront à coup sûr comme des succès s'ajoutant à ceux déjà marqués dans les relations Est-Ouest et dans le domaine du désarmement nucléaire. M. Bush soulignera sans doute le bilan très positif de l'administration Reagan dans le domaine de la politi-

que étrangère, en s'efforçant de démontrer que l'action diplomatique américaine a réussi parce qu'elle a été menée par des hommes d'expérience connaissant bien les dossiers, à la différence de M. Dukakis, jugé incompetent et inexpérimenté.

En tout cas, un règlement définitif du conflit du Golfe et surtout une éventuelle libération des otages seraient oublier l'usage et dissipent le malaise créé par le rapport sur les erreurs commises par l'équipage du Vincennes. L'administration souhaiterait que ce tragique incident soit oublié au plus vite et, d'une manière générale, que l'opinion se débarrasse du « traumatisme iranien ».

Les arrières financiers

Enfin, dans une certaine mesure, l'évolution vers la paix dans le Golfe et en Angola, s'ajoutant au départ des troupes soviétiques d'Afghanistan, pourrait modifier l'attitude officielle vis-à-vis des Nations unies. Le coût des opérations de surveillance dans le Golfe devrait dépasser 70 millions de dollars - pour une période de six mois - et l'application du plan des Nations unies pour assurer l'indépendance de la Namibie coûterait encore plus cher.

Les Etats-Unis sont-ils prêts à financer cet effort, et d'abord à régler l'arriéré de leur contribution, s'élevant à 467 millions de dollars ? En fait, c'est le Congrès qui tient les

cordons de la bourse par une législation limitant la contribution américaine en la faisant dépendre des progrès accomplis vers une réforme de l'Organisation. Ainsi, pour le moment, le Congrès a approuvé 44 millions de dollars pour 1988, mais il en a différé l'attribution tant que l'Organisation internationale n'aura pas comprimé ses dépenses, réduit son personnel et procédé à d'autres changements. Néanmoins, il faut signaler le vote récent par le Sénat d'une résolution présentée par le sénateur Pell, président de la commission des affaires étrangères, reconnaissant la contribution des Nations unies à la paix mondiale et recommandant à l'administration de payer sa contribution en retard.

D'autre part, l'ambassadeur Vernon Walters, délégué permanent des Etats-Unis auprès des Nations unies, soulignait dans un rapport récent que l'anti-américanisme avait disparu des principales résolutions votées récemment, et il recommandait à son gouvernement de rétablir le paiement de ses contributions.

Jusqu'à présent, cependant, l'administration Reagan refuse de « certifier » que les Nations unies ont procédé à des changements, condition essentielle du débloqueo des 44 millions de dollars. Il est probable que, compte tenu du rôle efficace joué par les Nations unies au cours de ces dernières mois, Washington décide d'assouplir sa position.

HENRI PIERRE.

Le roi colore

ne peut pas... Le roi colore

Le roi colore

Le roi colore

Le roi colore

Le roi colore

Demain : Le comte d'Artois s'en va, Necker revient.

Afrique

sur l'Afrique du Sud-Ouest

Vingt-sept ans de guerre

● **Début 1961.** — Prise d'assaut de la prison de Luanda par des opposants à la domination portugaise, qui déclenchent, en mars, la lutte armée. La répression est très brutale : l'Observateur de Londres parle de 30 000 à 50 000 morts.

Des maquis se forment autour de trois mouvements de libération qui s'entre-déchirent : le FNLA et l'UNITA, à base ethnique, sont soutenus par les Etats-Unis et le Zaïre, le MPLA par l'URSS.

● **13 janvier 1975.** — Signature, entre les trois mouvements, sous le patronage de Lisbonne, d'un accord réparti entre eux les responsabilités dans le futur Angola indépendant. L'accord n'a pas de suite et la guerre civile prend le relais de la guerre coloniale. FNLA et MPLA cherchent à occuper le premier la capitale, Luanda.

● **23 octobre.** — L'armée sud-africaine entre en Angola pour porter secours au FNLA.

● **11 novembre.** — Les chefs du FNLA et du MPLA proclament, chacun de son côté, l'indépendance de la République angolaise. Lisbonne reconnaît le régime installé à Luanda par le FNLA.

● **Hiver 1975-76.** — L'intervention cubaine bloque l'avance du FNLA et des Sud-Africains.

● **Février 1976.** — Victoire militaire du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) sur ses adversaires occidentaux, FNLA ET UNITA.

● **29 septembre 1978.** — Vote de la résolution 435 du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie.

● **Février 1984.** — Signature, à Lusaka, d'un accord entre l'Angola et l'Afrique du Sud sur le retrait des troupes de Pretoria du sud de l'Angola et le contrôle, par Luanda, des infiltrations, en Namibie, des maquisards de l'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO).

● **Avril 1985.** — Annonce, par l'Afrique du Sud, du retrait total de ses troupes d'Angola.

● **Juin-juillet.** — « Opérations de poursuite » des troupes sud-africaines, dans le sud de l'Angola, contre les maquisards de la SWAPO.

— Suppression par la Chambre des représentants américaine de l'« amendement Clark » qui interdisait toute assistance aux maquisards anticommunistes de l'UNITA.

— Proposition faite par Pretoria de « pourparlers directs » avec l'Angola.

● **Octobre.** — Proposition faite par M. Reagan à l'Union soviétique de rechercher la solution à cinq conflits régionaux dont celui de l'Angola.

● **Janvier 1986.** — Réception, à la Maison Blanche, par M. Reagan, de M. Jonas Savimbi, chef de l'UNITA.

● **Mars.** — Rejet par l'Angola d'une proposition sud-africaine portant application de la résolution 435 au 1^{er} août 1986 et retrait simultané des troupes cubaines.

— Libération, par l'UNITA, de cent quatre-vingt-dix-sept otages étrangers.

● **Septembre.** — Déclaration de M. Fidel Castro, liant le retrait des troupes cubaines à la disparition de l'apartheid en Afrique du Sud.

● **Novembre 1987.** — Offensive des troupes cubano-angolaises, dans le sud de l'Angola, contre les maquisards de l'UNITA, appuyée par les Sud-Africains.

— Voyage du président sud-africain Pieter Botha dans le sud de l'Angola.

● **Mai 1988.** — Réunion quadripartite, à Londres, entre Américains, Angolais, Cubains et Sud-Africains.

— Deuxième réunion quadripartite à Brazzaville, au Congo.

● **Juin.** — Troisième série de discussions quadripartites au Caire.

— Entretien, à la Maison Blanche, entre MM. Reagan et Savimbi, et annonce d'un soutien américain à un projet de réconciliation nationale en Angola.

● **Juillet.** — Quatrième série de négociations quadripartites à New-York et approbation d'un accord-cadre sur « un ensemble de principes », au nombre de quatorze.

● **Août.** — Cinquième série de discussions quadripartites à Genève et annonce d'un accord sur un cessez-le-feu provisoire.

Un cessez-le-feu a été conclu

(Suite de la première page.)

Dans un communiqué publié à Lisbonne, le porte-parole de l'UNITA, M. Alcides Sakala, a affirmé que son mouvement « intensifiera sa lutte contre les forces gouvernementales angolaises ». Tout en reconnaissant que les décisions prises à Genève étaient « positives », il a estimé que celles-ci devraient faire l'objet de « discussions internes ». Quant à la SWAPO, elle précise, dans un communiqué rendu public à Luanda, que, à compter du 1^{er} septembre, elle cessera « tous actes d'hostilité militaire en Namibie ».

Dans un document annexé à l'accord de Genève, les trois belligérants indiquent qu'ils proposeront à



Situé sur la côte occidentale de l'Afrique, l'Angola est bordé à l'est par le Zaïre et à de longues frontières communes avec le Zaïre, au nord et la Namibie, au sud. D'une superficie de 1,2 million de kilomètres carrés, cette ancienne colonie portugaise compte environ 7 à 8 millions d'habitants, peuplés entre autres par les cafres. L'Angola — qui doit son nom à la tribu lusitane N'Gola qui lutta farouchement contre les colons — dispose de richesses abondantes (diamants, fer, phosphates...) et se place au deuxième rang, après le Nigeria, des pays d'Afrique noire exportateurs de pétrole. La Namibie, ancienne colonie allemande, sous le nom de Sud-Ouest africain, est un vaste territoire de 824 000 kilomètres carrés, situé sur la façade atlantique de l'Afrique australe. Appelée officiellement (de son nom d'origine de Namib) depuis 1975, ce pays, en grande partie désertique, possède une richesse exceptionnelle en minerais : diamants, or, plomb notamment.

La plupart des métaux stratégiques nécessaires aux industries de défense et à l'électronique sont présents dans le sous-sol namibien : uranium, germanium, sélénium... Avec le zinc de Rossmore, la plus importante du monde, la Namibie est le quatrième producteur mondial d'uranium.

M. Perez de Cuellar le 1^{er} novembre prochain comme date de mise en application de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'indépendance de la Namibie. Le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. «Pik» Botha, lors d'une conférence de presse tenue le lundi 8 août à Pretoria, a invité le secrétaire général des Nations unies à se rendre en Afrique du Sud dès que possible pour préparer l'entrée en vigueur de cette résolution.

M. Botha s'est d'autre part inquiété de savoir « par qui et comment » serait financée l'application de la résolution 435. Selon les estimations les plus raisonnables, la mise sur pied et l'exécution, pendant dix mois, d'une force de sept mille cinq cents « casques bleus » pourrait coûter environ 600 millions de dollars.

L'Afrique du Sud semble avoir fait une concession majeure en acceptant que la résolution 435 commence à être mise en application dès le 1^{er} novembre sans avoir obtenu la garantie que le corps expéditionnaire cubain aura quitté l'Angola avant la tenue d'élections libres en Namibie, sept mois plus tard. Le calendrier de ce retrait cubain devrait être le thème central des prochaines négociations qui auront lieu au cours de la semaine du 22 août, dans un cadre qui reste à déterminer.

« Real Politik »

Le processus de règlement des conflits dans le Sud-Ouest de l'Afrique paraît bien engagé. Mais un cessez-le-feu n'est pas la paix. Loin s'en faut. Les observateurs font remarquer qu'Angolais et Sud-Africains avaient déjà conclu, en février 1984 à Lusaka, un accord aux termes duquel Pretoria s'engageait à retirer ses troupes d'Angola tandis que Luanda devait mettre une sourdine aux activités de la SWAPO. Or, un an plus tard, cet accord était resté lettre morte.

Quoi qu'il en soit, l'accord de Genève — et le cessez-le-feu qui en découle — aurait une portée bien limitée si, d'une manière ou d'une autre, l'UNITA n'en était pas partie prenante. C'est en effet parce qu'elle avait pris au sérieux la promesse des maquisards de Jonas Savimbi que les autorités de Luanda ont fait appel, dès l'indépendance du pays, en 1975, aux troupes cubaines. Ce corps expéditionnaire ne saurait plier bagages et laisser face à face les « frères ennemis » angolais sans obtenir de sérieuses garanties.

A plus ou moins long terme, l'UNITA n'est-elle pas appelée à faire les frais de ces grandes manœuvres diplomatiques ? Elle prêche la « réconciliation nationale » et souhaite partager le pouvoir avec « ceux de Luanda » qui s'y refusent obstinément. Les Etats-Unis et l'Afrique du Sud, qui lui prêtent main forte, lui donneront-ils le temps et les moyens d'arriver à ses fins ? En définitive, Jonas Savimbi n'aura-t-il d'autres choix, le jour où les troupes de Pretoria quitteront le territoire angolais, que de « les accompagner pour s'installer à Pretoria ou à Johannesburg », comme vient de le suggérer l'ancien président portugais, le maréchal Francisco Costa Gomes ?

Dans le passé, l'Afrique du Sud a su, autant que de besoin, faire fi de ses amitiés et « lâcher » ses protégés, au nom d'une « Real Politik » bien comprise. Les Rhodésiens blancs l'ont appris à leurs dépens, en 1979, lorsque les autorités de Pretoria ont accepté que s'installe à Harare, à la frontière nord-est de leur pays, un pouvoir indépendant noir et, qui plus est, d'obédience marxiste.

L'Afrique du Sud a su aussi s'accommoder du voisinage d'un

La résolution 435 du 29 septembre 1978

Le Conseil de sécurité, réaffirmant la responsabilité juridique de l'Organisation des Nations unies à l'égard de la Namibie,

1) Approuve le rapport du secrétaire général (S/12827) pour l'application de la proposition de règlement de la situation namibienne (S/12636), ainsi que sa déclaration explicative (S/12869);

2) Réaffirme que son objectif est le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie et le transfert du pouvoir au peuple de la Namibie avec l'assistance de l'Organisation des Nations unies, conformément à la résolution 385 (1978);

3) Décide de créer sous son autorité, pour une durée pouvant aller jusqu'à douze mois, un groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUNT), conformément au rapport susmentionné du secrétaire général, aux fins d'aider son représentant spécial à exécuter le mandat qui lui a été confié au paragraphe 1 de la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité, à savoir assurer dans un proche avenir l'indépendance de la Namibie au moyen d'élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations unies;

4. Constate avec satisfaction que la SWAPO est disposée à la mise en application du rapport du secrétaire général, et notamment qu'elle est prête à signer et à respecter les dispositions relatives au cessez-le-feu, comme l'a exprimé son président dans sa lettre datée du 6 septembre 1978 (S/12841);

5. Demande à l'Afrique du Sud de coopérer immédiatement avec le secrétaire général à l'application de la présente résolution;

6. Déclare que toutes les mesures unilatérales prises par l'administration illégale en Namibie en relation avec le processus électoral, y compris l'établissement unilatéral de listes électorales, ou le transfert du pouvoir, en contradiction des résolutions 385 (1978), 431 (1978) et de la présente résolution du Conseil de Sécurité sont nulles et non avenues;

7. Prie le secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité sur l'application de la présente résolution, au plus tard le 23 octobre 1978.

autre état marxiste, le Mozambique, qu'elle n'a jamais cessé de vouloir déstabiliser par l'intermédiaire des « bandits armés » de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), tout en signant avec lui, en mars 1984, à Nkomati, un pacte de non-agression.

Le moment venu, l'Afrique du Sud saura, malgré les protestations de ses irréductibles, prendre enfin acte de l'indépendance de la Namibie qu'elle administre depuis 1920, même si tout conduit à penser que la « marxiste » SWAPO de Sam Nujoma sortira victorieuse des élections libres et prendra, au jour, le pouvoir à Windhoek.

JACQUES DE BARRIN.

Asie

AFGHANISTAN

Le premier convoi soviétique a quitté Kaboul

Le premier convoi d'unités soviétiques basées à Kaboul a quitté, le lundi 8 août, la capitale afghane en direction de la frontière soviétique. Les cinq cents hommes et la centaine de véhicules d'une unité mécanisée « de combat » devraient mettre deux jours pour arriver à la ville-frontière de Termez. Le ministre afghan des affaires étrangères a affirmé que ce départ était le premier d'une unité complète en garnison à Kaboul. Mais, de source soviétique, on a indiqué que des départs moins spectaculaires avaient déjà eu lieu au cours des derniers mois. Une seconde unité, également forte de cinq cents hommes, devrait quitter Kaboul le 11 août, a déclaré le colonel Stepan Kitsak, officier de l'état-major interarmes soviétique en Afghanistan.

Ce premier départ a eu lieu en présence de centaines d'Afghans, dont des écoliers en uniforme gris foncé qui s'orientaient timidement aux soldats soviétiques et aux journalistes étrangers présents. Un jeune homme, qui portait un bouquet de fleurs destiné aux militaires, était même vêtu d'un tee-shirt à l'effigie de Rambo.

Le processus actuel de retrait du corps expéditionnaire de l'armée rouge devrait permettre, en vertu de l'accord de Genève, le départ d'ici au 15 août de la moitié des quelques cent mille soldats soviétiques d'Afghanistan. Les provinces méridionales ont été évacuées, affirmé un de source soviétique, et la présence militaire soviétique devrait désormais se concentrer dans cinq provinces.

Cependant, le rythme de ce retrait dépend avant tout du Pakistan, ont affirmé des représentants de l'armée soviétique aux journalistes étrangers venus à Kaboul. Le gé-

ral Lev Serebrov, l'un des plus hauts gradés sur place, a ainsi fait des « confidences » sous forme d'« opinion personnelle ». « Si les violations [dont, selon Moscou, le Pakistan s'est rendu coupable] ne cessent pas, nous pourrions changer notre programme et prolonger notre séjour », a-t-il déclaré. Mais, « si le Pakistan ne viole pas l'accord, a-t-il poursuivi, alors, nous sommes prêts à accélérer notre retrait (...). Malheureusement, c'est tout le contraire qui se produit ». « Nous ne pouvons interrompre notre retrait, a, pour sa part, précisé le colonel Kitsak, mais nous n'abandonnerons pas nos frères afghans dans les difficultés. »

Depuis quelques jours, la tension s'est en effet accrue entre Moscou et Islamabad. Le chef de la diplomatie soviétique a accusé le Pakistan d'attiser le « terrorisme international » en Afghanistan, tandis que le Pakistan dénonçait les violations de l'accord de Genève par le Kremlin et capturait un pilote soviétique dont l'avion avait été abattu alors qu'il tentait de bombarder un camp de réfugiés. Et ce n'est pas la défection des deux pilotes d'un Mig-19 afghan et la recrudescence des attentats à Peshawar — où deux enfants ont été tués — qui réduisent cette tension. — (UPI, Reuters, AFP.)

● **New-Delhi instaure le contrôle présidentiel au Nagaland.** — Le gouvernement indien a pris le dimanche 7 août le contrôle de l'Etat du Nagaland, estimant que le gouvernement local, dirigé par le parti Congrès local, n'était plus en mesure d'administrer cet Etat de 773 000 habitants, à la frontière de la Birmanie, à majorité chrétienne. L'Assemblée a été dissoute. — (UPI.)

BIRMANIE

Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté à Rangoun contre le régime militaire

Les forces de l'ordre ont ouvert le feu dans la nuit du lundi 8 au mardi 9 août dans la capitale, Rangoun, pour disperser les manifestants anti-gouvernementaux. Selon la radio officielle, quatre personnes ont été blessées et huit cent deux interpellées au cours de ces manifestations, les plus importantes qu'aient connues la Birmanie depuis l'instauration du régime militaire en 1962.

Quinze jours après son accession au pouvoir, le nouveau président Sein Lwin a en effet dû faire face à une vague de contestation. Des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues de Rangoun lundi — entre trente et cent mille selon les différents témoignages — tandis que, selon la radio, des troubles se produisaient dans quatorze villes de province, dont Mandalay, faisant entre quatre et huit morts.

A Rangoun, la manifestation a été pacifique et, tout au long de la journée, l'armée qui assurait l'ordre n'est pas intervenue. La plupart des boutiques et certains bureaux étaient fermés. On notait parmi les manifestants des bonzes, des femmes et des enfants, des personnes âgées portant le drapeau national. En passant devant l'ambassade américaine, les manifestants ont crié des acclamations; ils ont offert bonbons et cigarettes aux touristes américains pris dans la foule.

Parmi les slogans repris par la foule ou criés par les manifestants, on pouvait entendre : « Nous voulons la démocratie, nous voulons les droits de l'homme, ce qui signifie non à Sein Lwin », « Notre tâche est d'obtenir la démocratie! », « Le socialisme est mauvais, la démocratie est bonne! » ou même : « L'armée est notre amie! », à l'intention des quelque six mille soldats mobilisés pour maintenir l'ordre.

Selon certains diplomates étrangers, la décision du nouveau président d'instaurer la loi martiale et de remplacer la police par l'armée aurait eu pour but d'éviter un conflit plus grave, la police anti-foules étant haine de la population à la suite de la répression contre les manifestations de ces derniers mois, au cours desquelles entre cent et deux cents personnes ont été tuées.

Il n'en reste pas moins que les informations rapportées par les agences étrangères, tout comme celles données par la radio nationale, confirment l'ampleur nouvelle du mouvement d'opposition au régime. Craignant sans doute la poursuite de l'agitation, les autorités ont suspendu la délivrance de visas de tourisme, déjà limités depuis des années à sept jours au maximum. — (UPI, Reuters, AP.)

En Chine

La fin de l'opération Dragon

Le raid Hongkong-Pékin, organisé par Citroën et Total (Le Monde du 30 juillet), s'est achevé, le 8 août, sur une réception au Palais du peuple sur la place Tian-An-Men.

Pour des raisons de trafic, les cent trente et une voitures qui ont participé à l'opération Dragon depuis le 17 juillet n'ont pu traverser la ville, et c'est en autobus que les équipages ont fait leur entrée au cœur de la ville.

La dernière étape, longue de 250 kilomètres (Shijiazhuang-Pékin), s'est déroulée sous une pluie battante et la caravane a été soumise plusieurs fois à des passages de gués, notamment dans les bourgs traversés. Le public n'en était pas moins nombreux à assister au passage du convoi.

Ainsi s'achève le raid que Citroën avait mis au point à l'intention de cent quarante jeunes pilotes. Le 10 août, ils seront à Hongkong pour reprendre la route — aérienne, cette fois — vers Paris.

Les véhicules, eux — des AX — seront, en ce qui concerne les voitures appartenant aux participants, embarqués vers la France, à la fin du mois, depuis Shenzhen, le grand port de la Chine populaire, situé au nord de Hongkong. Mais, pour les C 25 d'accompagnement (avec leur matériel de dépannage) et les AX officielles, les autorités chinoises en bénéficieront... comme cela avait été convenu lors de la signature du contrat entre Citroën et le ministère des transports local.

C. L.

Politique

Nouveaux venus, nouveaux élus

M. Bernard Bioulac

« C'est le combat du baron et du professeur », titrait *Sud-Ouest*, lors de la dernière bataille législative, pour caractériser l'affrontement entre Yves Guéna, maire de Périgueux, ancien ministre gaulliste, et Bernard Bioulac, socialiste, président du conseil général de la Dordogne et professeur de médecine. Le professeur l'a emporté nettement, face à un adversaire de poids (1). Son entrée à l'Assemblée nationale va l'obliger à alléger son travail de recherche mais professeur il restera par statut et, si l'on peut dire, par caractère. Assez proche en cela du nombre de ses nouveaux collègues.

Né en 1941, à Conflans-Sainte-Honorine, mais de souche aversnoisienne et périgourdine, Bernard Bioulac ne renie rien, bien au contraire, de sa formation et de sa carrière d'enseignant. Ancien élève du grand collège jésuite de Sarlat — « un milieu très ouvert » — il fait ses études de médecine à Limoges puis à Bordeaux, se marie avec une de ses condisciples, devient chef de clinique en neurochirurgie du CHU de la ville, séjourne deux ans à Montréal, passe l'agrégation. Après une double carrière de praticien et de chercheur, il est aujourd'hui professeur à Bordeaux et dirige le laboratoire de neurophysiologie de la faculté.

Bernard Bioulac aime enseigner, c'est-à-dire expliquer de A à Z sans précipitation. Ses amis se souviennent de la longue soirée — elle fut très tructueuse à leur avis — qu'il consacra durant la campagne électorale à détailler devant sept cents personnes, graphiques et schémas à l'appui, ce qu'était une pépinière d'entreprises. Ces qualités de pédagogue ont certainement servi son parcours politique, très anciennement enraciné lui aussi.

Dans les années 60 — on est en pleine guerre d'Algérie — Bernard Bioulac préside, à Limoges, l'Association des étudiants catholiques, proche du PSA, l'ancêtre du PSU. C'est à ces années de militantisme étudiant que remontent ses rencontres avec Pierre Mauroy. Il a pris depuis plusieurs années sa carte du PS lorsqu'il devient, en 1977, maire du petit bourg périgourdin de Saint-Berthélemy-de-Bussière, où il passe ses vacances. Mais c'est le sénateur Lucien Delmas qui lui mettra le pied à l'étrier. Conseiller général, Bernard Bioulac prend ainsi la présidence de la fédération des élus socialistes du département avant d'occuper, tout naturellement en 1982, celle de l'assemblée départementale.

Dans la commission des affaires sociales, le nouveau député de la Dordogne s'intéresse à la recherche — « il y a beaucoup à faire » — accordeur-

ment à la santé. Mais il restera, il y tient, un homme de terrain toujours très préoccupé de conjurer le respect de ses convictions socialistes avec la recherche de la meilleure efficacité économique, comme il l'a fait dans son département. C'est cette attitude qui le rapproche des amis de Laurent Fabius. « Il faut faire évoluer notre parti », explique-t-il. « On ne peut plus raisonner uniquement en termes de grands principes. Ces principes représentent un héritage inaliénable mais qu'il faut intégralement lier à tout ce qui touche à l'économie, la croissance, la vie de l'entreprise ».

D'un homme de terrain aussi est la réaction d'humour à quelques-unes des premières décisions du gouvernement Rocard. « Les problèmes de la vie



quotidienne doivent être réglés au plus près de la vie des gens, c'est-à-dire le plus souvent par les collectivités locales. Nous avons été les premiers, avec le Territoire de Belfort, à mettre en œuvre un revenu minimum et cela au moindre coût, puisque les dépenses d'aide sociale en Dordogne sont passées de 49,7 % du budget total en 1982 à 37,3 % en 1988. Pourquoi aujourd'hui nous enlever la responsabilité de répartir le revenu minimum en nous laissant la tâche d'insérer ses bénéficiaires ? Aucun pays moderne n'est jacobin, cela dans tous les domaines : l'aide sociale mais aussi bien la promotion économique, la formation ou l'éducation ». Sur de tels sujets Bernard Bioulac s'anime vite, retrouve les accents de l'homme de théâtre qu'il aurait aimé être, du Périgourdin qu'il souhaite rester. Quoi qu'il arrive.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.
(1) Par 51,94 % des voix. Yves Guéna en recueillant 48,05 %. Dans la même circonscription, François Mitterrand avait obtenu le 8 mai 56,83 % des suffrages.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Les divisions du FLNKS accroissent la difficulté des négociations

Le FLNKS et les anti-indépendantistes du RPCR avaient prévu de rencontrer à nouveau le premier ministre à Paris aux alentours du mercredi 10 août afin de mettre au point le projet de référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Cette rencontre ne pourra probablement pas avoir lieu dans les délais prévus. Les délégués du FLNKS et du RPCR ont repoussé la date de leur arrivée à Paris.

Les négociations périclitent en effet depuis que les indépendantistes ont soulevé d'importants amendements à l'accord conclu le 26 juin dernier à Matignon entre le chef de file du FLNKS, M. Jean-Marie Tjibaou, et celui du RPCR, M. Jacques Lafleur, en présence de M. Rocard. Les indépendantistes font porter l'essentiel de leurs exigences sur la composition du corps électoral qui serait appelé à se prononcer lors du scrutin d'autodétermination de 1998, ainsi que sur le découpage régional du territoire prévu au terme de la période d'administration directe, en juillet 1989. M. Lafleur et ses amis du RPCR refusent, pour leur part, de revenir sur les termes de l'accord du 26 juin tandis qu'à Matignon on estime que les deux parties en présence doivent s'entendre préalablement. Le haut-commissaire de la République à Nouméa, M. Bernard Grasset, s'efforce sur place d'enclencher ce processus.

Les diverses composantes du FLNKS, toujours profondément divisées, poursuivent leurs discussions afin de déterminer une attitude commune face au gouvernement. Le comportement des fractions dures irrita les amis de M. Tjibaou, dénoncé dans sa dernière livraison « les disserteurs mythomanes qui sont prêts à envoyer un ultimatum au gouvernement français ». Un nouveau parti indépen-

dantiste, « l'Union pour construire l'indépendance » (UPCI), a été créé le week-end dernier par des ex-cédu du LKS (Libération kanak socialiste), formation indépendantiste modérée.

Deux indépendantistes remis en liberté

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui avait examiné, le 4 août, les appels des ordonnances de maintien en détention de vingt-cinq indépendantistes du FLNKS inculpés et écroués après l'assassinat de quatre gendarmes, le 22 avril, à Fayouet, et la prise d'otages d'Orvèdes, a rendu, le lundi 8 août un arrêt de remise en liberté concernant deux d'entre eux. Elle a, en revanche, confirmé le maintien en détention des vingt-trois autres indépendantistes, inculpés d'assassinat, de rébellion armée, de séquestration illégale et d'association de malfaiteurs.

Chargé de l'information ouverte après la prise en otage des vingt-trois militaires et du substitut Blancou, le juge d'instruction parisien, M. Jean-Louis Mazières, avait rejeté les demandes de mise en liberté des vingt-cinq militants. Selon le comité des familles des détenus, les deux Mélanésiens remis en liberté sont Aira Gnipate et Justin Faoutolo.

La mort de Henri Frenay

Une cérémonie officielle sera organisée aux Invalides

Dans un communiqué publié le lundi 8 août par l'Élysée, M. François Mitterrand a exprimé le souhait que « la nation rende un hommage solennel à la mémoire de Henri Frenay », ancien résistant, fondateur du mouvement Combat, décédé samedi à l'âge de quatre-vingt-trois ans, à son domicile de Porto-Vecchio (Corse).

Le communiqué précise que le président de la République assistera personnellement à la « cérémonie officielle », qui aura lieu aux Invalides et dont la date n'a pas encore été arrêtée.

Le décès de Henri Frenay a d'autre part suscité les réactions suivantes :

« M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, a rendu hommage à celui qui « s'est engagé dès la première heure dans la résistance à l'occupant, refusant toute soumission ». « La France perd avec lui un de ses hommes qui incarnent le courage et qui, dans l'adversité, ont pu sauver l'honneur de la nation », ajoute le communiqué du ministère de la défense.

« M. Jean-Pierre Bloch, ancien résistant, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, a déclaré que Henri Frenay a été « un exemple de courage et de loyauté ». « La Résistance tout entière, est aujourd'hui en deuil : nous pleurons un ami », a-t-il conclu.

« RECTIFICATIF. — Dans nos premières éditions du mardi 9 août, une erreur de transmission a provoqué un contresens dans l'article que Jacques Ruffié a consacré à Henri Frenay. En 1964, Henri Frenay appelait de ses vœux la constitution d'un vaste rassemblement exclusif de ce qu'il considérait comme les extrêmes, c'est-à-dire du PCF et de l'UNR. Et non pas « du PCF et l'UNR ».

Une mise au point du garde des sceaux

Le projet de budget 1989 de la justice marque « une évolution positive »

précise M. Arpaillange

Dans un communiqué publié le lundi 8 août, M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, a fait une mise au point sur le projet de budget 1989 de la justice. Cette déclaration fait suite à des propos, rapportés lundi également par l'A.F.P. de certains collaborateurs du ministre, estimant que le projet de budget était « très mauvais » sinon « catastrophique », et que le ministre n'aurait pas « les moyens de sa politique ».

M. Arpaillange « dément formellement le contenu » de ces appréciations. « L'enveloppe globale des crédits », écrit-il, « montre une augmentation par rapport au budget 1988, supérieure à la moyenne retenue pour l'ensemble du budget général. Ces données traduisent finalement une évolution générale positive, malgré les contraintes budgétaires auxquelles le gouvernement doit faire face ». « A titre d'exemple », M. Arpaillange indique, d'autre part, que « le projet de budget 1989 se traduira par des créations nettes de quatre cent quatre-vingt-quatre emplois, ce qui place ce département au troisième rang des priorités en termes d'emplois ». Il ajoute cependant : « Sans doute certaines questions

demeurent en suspens. Le garde des sceaux aura à s'en entretenir avec le premier ministre ».

Avec un montant de 15,6 milliards de francs, le projet de budget du ministère de la justice pour 1989 enregistre une progression de 5 % par rapport au budget 1988 (contre une augmentation de 4,6 % pour la moyenne de l'ensemble du budget). Le prédécesseur de M. Arpaillange, M. Alain Chalonon, avait obtenu 14,723 milliards de francs en 1988 pour un budget en progression de 10,27 %, qui s'expliquait par « un effort sans précédent en faveur de l'administration pénitentiaire » (programme de quinze mille places supplémentaires de prison).

Au 1^{er} juillet, il y avait 52 381 détenus (dont 21 286 prévenus en attente d'être jugés) dans les prisons françaises, métropole et DOM-TOM compris. Selon une première évaluation, ce chiffre, après les mesures de grâce et d'amnistie de juillet concernant 5 171 détenus condamnés à de courtes peines d'emprisonnement, serait tombé à environ 46 000 au 1^{er} août dans les prisons de la métropole.

Le cabinet de M. Claude Evin

M. Jean-René Brunetière a été nommé directeur de cabinet de M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

[Né le 12 janvier 1947 à Paris, M. Jean-René Brunetière est diplômé de l'École polytechnique, de l'École nationale des ponts et chaussées et de l'Institut d'études politiques de Paris. Après sa coopération technique en Algérie, M. Brunetière a été chargé de mission auprès du directeur de l'action sociale au ministère des affaires sociales de 1976 à 1980. Il a ensuite été en fonctions jusqu'en 1983 à la direction départementale de l'équipement des Pyrénées-Orientales, d'abord comme chef de service puis comme adjoint au directeur de l'aménagement, de l'habitat et de la construction. Chargé de mission auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale de 1983 à 1986, il a ensuite été chargé de mission auprès du directeur du personnel du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.]

Les autres membres du cabinet de M. Evin sont : M. Jean-Luc Uguen (chef de cabinet), M. Philippe Vuilque (chef adjoint de cabinet), Mme Sylvie Cochu (attachée de presse), Mme Chantal Thepaut (chef du secrétariat particulier), Conseillers techniques : M. Jean Blocquaux (action sociale), M. Jean-François Broute (sécurité sociale), M. Jérôme Cahuzac (pharmacie), M. Edouard Couty (planification et gestion hospitalière), M. Jean-Paul Jean (lutte contre la toxicomanie), M. Jacques Marchal (prévention sanitaire), M. Bernard Marrot (budget), Mme Anniek Morel (famille), M. Jean-Claude Sommeire (population), M. Didier Tabuteau (santé), M. Bruno Varet (médecine hospitalière), M. Marcel Atlan (statut des personnels hospitaliers), M. Pierre Bucco (dossiers locaux), MM. Michel Thierry, Jean Cottave et Thierry Charmasson sont attachés auprès de M. Evin en sa qualité de porte-parole du gouvernement.

Les alliances électorales à droite

M. Stirbois répond à M. Pasqua

M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, a réagi, le lundi 8 août, aux propos tenus vendredi, sur Antenne 2, par M. Charles Pasqua, concernant d'éventuels accords entre les partis de l'opposition pour les élections municipales de mars 1989. M. Pasqua avait affirmé qu'il n'y aurait « ni accord national ni local avec le Front national », mais avait ajouté : « Si dans telle ou telle ville, certains de nos amis considèrent qu'ils doivent prendre un ou deux membres du FN sur leurs listes, ce sera à eux d'apprécier la situation et ensuite de l'exploiter ».

Selon M. Stirbois : « Les municipales et leur mode de scrutin, avec sa part de proportionnelle, obligent, quels que soient les états d'âme, les listes RPR, UDF et Front national à fusionner comme elles le peuvent au second tour si elles veulent l'emporter sur la gauche ».

Ironisant sur la proposition de l'ancien ministre de l'intérieur d'accueillir « un ou deux membres du FN », M. Stirbois ajoute que « le nombre des candidats du Front national sera proportionnel à sa représentativité locale ». « Ces élections, poursuit M. Stirbois, permettront enfin de découvrir les socialistes encore camouflés au sein du RPR ou de l'UDF ».

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DE JUGEMENT DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE FONTOISE

En son audience du mardi 19 avril 1988, le Tribunal correctionnel de Fontoise (6^e chambre), statuant par jugement contradictoire à l'égard du nommé : RIERA Jean-Michel, né le 18 mai 1946 à Saint-Etienne (42), ayant demeuré en dernier lieu à LA COURNEUVE (93), 79, avenue Jean-Jaurès présentement tenu avec la SARL MACRI-BOUSSARD. A déclaré le susnommé coupable du délit de : FRAUDE FISCALE, en matière de TVA et impôts sur les sociétés. Passation d'écritures fictives en comptabilité de décembre 1982 à juin 1984. Faits prévus et réprimés par les articles 1741 et 1743 du code général des impôts.

L'a condamné par jugement contradictoire à 8 mois d'emprisonnement avec sursis et à 80 000 F d'amende. L'a déclaré solidairement tenu avec la SARL MACRI-BOUSSARD. Dit qu'il pourra être recouru à la contrainte par corps en application des articles 749 et suivants du C.P.P.

Ordonne l'affichage durant 3 mois, par extrait de jugement à la main du domicile, au siège de la société MACRI-BOUSSARD, la publication d'un extrait dans le *Journal officiel* et une édition du *Monde aux frais du condamné*.

Pour extrait certifié conforme. LE GREFFIER.

Le FAIT FRANÇAIS dans le monde
Tome II
LES MOISSONS DE LA FRANCIË
(Suite de la France 3^e République)
Résumé, économie des 43 pays d'expression française, état de la mer : les zones maritimes sont bien des polygones chanceliers de l'ère nouvelle France 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e 11^e 12^e 13^e 14^e 15^e 16^e 17^e 18^e 19^e 20^e 21^e 22^e 23^e 24^e 25^e 26^e 27^e 28^e 29^e 30^e 31^e 32^e 33^e 34^e 35^e 36^e 37^e 38^e 39^e 40^e 41^e 42^e 43^e 44^e 45^e 46^e 47^e 48^e 49^e 50^e 51^e 52^e 53^e 54^e 55^e 56^e 57^e 58^e 59^e 60^e 61^e 62^e 63^e 64^e 65^e 66^e 67^e 68^e 69^e 70^e 71^e 72^e 73^e 74^e 75^e 76^e 77^e 78^e 79^e 80^e 81^e 82^e 83^e 84^e 85^e 86^e 87^e 88^e 89^e 90^e 91^e 92^e 93^e 94^e 95^e 96^e 97^e 98^e 99^e 100^e 101^e 102^e 103^e 104^e 105^e 106^e 107^e 108^e 109^e 110^e 111^e 112^e 113^e 114^e 115^e 116^e 117^e 118^e 119^e 120^e 121^e 122^e 123^e 124^e 125^e 126^e 127^e 128^e 129^e 130^e 131^e 132^e 133^e 134^e 135^e 136^e 137^e 138^e 139^e 140^e 141^e 142^e 143^e 144^e 145^e 146^e 147^e 148^e 149^e 150^e 151^e 152^e 153^e 154^e 155^e 156^e 157^e 158^e 159^e 160^e 161^e 162^e 163^e 164^e 165^e 166^e 167^e 168^e 169^e 170^e 171^e 172^e 173^e 174^e 175^e 176^e 177^e 178^e 179^e 180^e 181^e 182^e 183^e 184^e 185^e 186^e 187^e 188^e 189^e 190^e 191^e 192^e 193^e 194^e 195^e 196^e 197^e 198^e 199^e 200^e 201^e 202^e 203^e 204^e 205^e 206^e 207^e 208^e 209^e 210^e 211^e 212^e 213^e 214^e 215^e 216^e 217^e 218^e 219^e 220^e 221^e 222^e 223^e 224^e 225^e 226^e 227^e 228^e 229^e 230^e 231^e 232^e 233^e 234^e 235^e 236^e 237^e 238^e 239^e 240^e 241^e 242^e 243^e 244^e 245^e 246^e 247^e 248^e 249^e 250^e 251^e 252^e 253^e 254^e 255^e 256^e 257^e 258^e 259^e 260^e 261^e 262^e 263^e 264^e 265^e 266^e 267^e 268^e 269^e 270^e 271^e 272^e 273^e 274^e 275^e 276^e 277^e 278^e 279^e 280^e 281^e 282^e 283^e 284^e 285^e 286^e 287^e 288^e 289^e 290^e 291^e 292^e 293^e 294^e 295^e 296^e 297^e 298^e 299^e 300^e 301^e 302^e 303^e 304^e 305^e 306^e 307^e 308^e 309^e 310^e 311^e 312^e 313^e 314^e 315^e 316^e 317^e 318^e 319^e 320^e 321^e 322^e 323^e 324^e 325^e 326^e 327^e 328^e 329^e 330^e 331^e 332^e 333^e 334^e 335^e 336^e 337^e 338^e 339^e 340^e 341^e 342^e 343^e 344^e 345^e 346^e 347^e 348^e 349^e 350^e 351^e 352^e 353^e 354^e 355^e 356^e 357^e 358^e 359^e 360^e 361^e 362^e 363^e 364^e 365^e 366^e 367^e 368^e 369^e 370^e 371^e 372^e 373^e 374^e 375^e 376^e 377^e 378^e 379^e 380^e 381^e 382^e 383^e 384^e 385^e 386^e 387^e 388^e 389^e 390^e 391^e 392^e 393^e 394^e 395^e 396^e 397^e 398^e 399^e 400^e 401^e 402^e 403^e 404^e 405^e 406^e 407^e 408^e 409^e 410^e 411^e 412^e 413^e 414^e 415^e 416^e 417^e 418^e 419^e 420^e 421^e 422^e 423^e 424^e 425^e 426^e 427^e 428^e 429^e 430^e 431^e 432^e 433^e 434^e 435^e 436^e 437^e 438^e 439^e 440^e 441^e 442^e 443^e 444^e 445^e 446^e 447^e 448^e 449^e 450^e 451^e 452^e 453^e 454^e 455^e 456^e 457^e 458^e 459^e 460^e 461^e 462^e 463^e 464^e 465^e 466^e 467^e 468^e 469^e 470^e 471^e 472^e 473^e 474^e 475^e 476^e 477^e 478^e 479^e 480^e 481^e 482^e 483^e 484^e 485^e 486^e 487^e 488^e 489^e 490^e 491^e 492^e 493^e 494^e 495^e 496^e 497^e 498^e 499^e 500^e 501^e 502^e 503^e 504^e 505^e 506^e 507^e 508^e 509^e 510^e 511^e 512^e 513^e 514^e 515^e 516^e 517^e 518^e 519^e 520^e 521^e 522^e 523^e 524^e 525^e 526^e 527^e 528^e 529^e 530^e 531^e 532^e 533^e 534^e 535^e 536^e 537^e 538^e 539^e 540^e 541^e 542^e 543^e 544^e 545^e 546^e 547^e 548^e 549^e 550^e 551^e 552^e 553^e 554^e 555^e 556^e 557^e 558^e 559^e 560^e 561^e 562^e 563^e 564^e 565^e 566^e 567^e 568^e 569^e 570^e 571^e 572^e 573^e 574^e 575^e 576^e 577^e 578^e 579^e 580^e 581^e 582^e 583^e 584^e 585^e 586^e 587^e 588^e 589^e 590^e 591^e 592^e 593^e 594^e 595^e 596^e 597^e 598^e 599^e 600^e 601^e 602^e 603^e 604^e 605^e 606^e 607^e 608^e 609^e 610^e 611^e 612^e 613^e 614^e 615^e 616^e 617^e 618^e 619^e 620^e 621^e 622^e 623^e 624^e 625^e 626^e 627^e 628^e

Les multiples facettes de l'affaire Jobic

Le commissaire et les « indics »

Le commissaire Yves Jobic est inculpé de proxénétisme aggravé depuis le 28 novembre 1987. Le 22 juin dernier, après l'arrestation de deux personnes proches du commissaire et inculpées de subornation de témoins, Yves Jobic avait été incarcéré puis remis en liberté le 7 juillet.

Tels sont les actes de procédure les plus marquants de cette affaire aux multiples facettes qui, en fait, a commencé il y a près d'un an.

Ce coup de téléphone, le commissaire Yves Jobic, chef des unités de recherche de la première division de police judiciaire (DPJ) de Paris, préférait sans doute ne l'avoir jamais donné. C'était il y a un an, ou presque, exactement le 31 août 1987 à 21 h 22. Le policier vient de rentrer de vacances. Ce jour-là, il est à la maison, il n'a que trente ans - les a passés auprès de sa mère, en Bretagne, comme pratiquement chaque année. Cette nuit-là, il fait donc le numéro d'un bar pour noctambules, La Palmeraie, rue du Vieux-Colombier, dans le sixième arrondissement de la capitale. Et il demande à parler à « Bourred ».

Le cœur de l'affaire

Or le « mec » en question n'est autre qu'un juge d'instruction du tribunal de Nanterre, M. Jean-Michel Hayat. Et ce qui précède comme ce qui suivra, il va le lire, bientôt, tout au long de dix feuillets qui, dans une sténographie parfaite, lui rendent l'atmosphère de la conversation aussi bien que s'il avait tenu l'écouteur. Et il n'en revient pas. Car « Bourred », dont il a pleuré le ber sous écoute judiciaire - confiée par les gendarmes de Versailles à une société privée, le SPPI, qui refusa parler d'elle, en décembre 1987, dans l'affaire des « plombiers » du Conseil supérieur de la magistrature, n'est autre que Jean Moustapha, dont il a inculpé et écroué le frère, Jean-Claude, en décembre 1986, pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Qui plus est, dans le dossier qu'instruit le juge d'instruction, La Palmeraie apparaît comme l'un des centres de trafic de stupéfiants, aux côtés d'un autre bar, Le Milord, situé avenue de Saint-Ouen.

Voilà donc qu'un commissaire de police confie son amitié envers un juge d'instruction au frère d'un délinquant, lui-même suspecté alors par le magistrat de « combines » plus ou moins louches. Pis encore, aux yeux de M. Aytat, les deux hommes rient de concert au récit, fait par « Bourred », d'une confrontation toute récente, dans le cabinet du juge, entre Jean-Claude Moustapha, surnommé « Aziz », et deux autres inculpés qui se seraient rétractés.

Mais, surtout, à la lecture de ce dialogue, le magistrat se rend compte qu'une démarche informelle qu'il vient de faire auprès d'Olivier Foll, sous-directeur de la PJ parisienne, justement à propos de soupçons qu'il nourrit déjà à l'encontre du commissaire Jobic, est immédiatement répétée à un homme qui, pour lui, appartient au « milieu ».

« Ecoute, dit Yves Jobic à son interlocuteur, il [Hayat] est allé voir Foll, lundi dernier (...). Foll m'a téléphoné à Saint-Brieuc (...). Pour le dire, c'est assez chaud quoi. Le mec, il m'appelle en vacances et tout, pour avoir des précisions. Ah, j'ai dit, écoutez, y a rien de plus clair dans cette affaire-là (...). J'avais vraiment pas ce que ce type-là peut chercher comme histoire (...). Enfin, ça m'a un peu gonflé, ce truc-là, quoi ! » La conversation se poursuit ensuite sur des sujets divers - des relations communes, une histoire de passeport, un « vice-consul » - « Bourred » demande notamment à Yves Jobic de « rébrancher » le commissaire de police du quartier qui mène l'affaire de la guerdie (...). « nous rentre dans la guerdie (...). parce que les feds, les papeteris qui l'ont demandé, y sont pas

arrivés ». Autrement dit, une demande d'intervention à propos de son bar, menacé de fermeture. Le commissaire reste sur la réserve, et, quelques jours plus tard, Fâtma Kébdani, une écoute téléphonique est-elle une preuve ? Les avocats du commissaire Jobic n'ont-ils pas raison de contester la légalité de celle-ci, au prétexte que son décryptage ne prend pas la forme d'un procès-verbal en bonne et due forme ? Ces questions juridiques seront très prochainement débattues. Mais en septembre 1987, pour le juge Hayat, il n'y a désormais guère de doute : le commissaire Jobic entretient avec les frères Moustapha des relations qui vont bien au-delà du simple traitement d'informateurs. Le juge l'inculpé de proxénétisme aggravé deux mois plus tard, le 28 novembre 1987. Nous voici au cœur de l'affaire, de son enjeu.

Libre depuis le 7 juillet dernier, après deux semaines d'incarcération, soutenu par le Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale, bien noté en tant qu'officier de police judiciaire (OPJ) par le parquet de Paris - 3,85 en 1987 (les notes vont de 1 à 5) - Chaudement félicité, la même année, par ses supérieurs - « résultats exceptionnels », « une vocation policière digne des plus grands éloges », « courageux et dynamique », - promis, disait-on avant ses démêlés judiciaires, à prendre la direction de la brigade de répression du banditisme (BRB, la prestigieuse brigade anti-gang), le commissaire Jobic s'entient à une constante ligne de défense : la famille Moustapha - la mère, Louise, et les deux frères - sont ses informateurs, très bons « indics » ; il les protège pour d'évidentes raisons d'efficacité professionnelle ; mais il n'est pas corrompu, la relation ne s'est pas inversée, elle est à sens unique, c'est lui qui mène le jeu.

A l'évidence, l'intime conviction du juge Hayat est à l'opposé : le commissaire a passé la frontière déontologique, n'a pas respecté d'élémentaires précautions ; sa relation avec les frères Moustapha est à l'image de la conversation du 31 août 1987, où c'est lui qui semble rendre compte à son « indic » ; et le magistrat n'exclut pas qu'Yves Jobic ait retourné à son profit certaines pratiques de « milieu ». Mais une intime conviction ne suffit pas à faire une bonne justice, les bons « indics » ; il les protège pour d'évidentes raisons d'efficacité professionnelle ; mais il n'est pas corrompu, la relation ne s'est pas inversée, elle est à sens unique, c'est lui qui mène le jeu.

Les accusations de « Zouzzou »

Mieux vaut donc rester au plus près du dossier d'instruction. De quels éléments à charge se prévaut M. Jean-Michel Hayat ? Des témoignages d'une dizaine de prostituées, dont trois se sont constituées parties civiles. Pour la plupart, elles exercent un commerce de rue de Budapest, une rue sordide du neuvième arrondissement où règne la prostitution dite « d'abattage ». Le juge Hayat y a affecté le 19 janvier un transport de justice fort méticuleux dont le procès-verbal est à lui seul un document ethnographique (Le Monde du 23 juin), décrivant des studios misérables, des murs lépreux, des inséparables privés d'eau, des tas de préservatifs usagés et les allées et venues d'une prostituée qui, en une seule heure, fera quatre « passes ».

Que racontent ces témoignages, retenus par le juge pour leur précision sur une trentaine de dépositions contre le commissaire ? Avec des variantes, le même scénario, Yves Jobic ferait « tomber » les proxénètes afin de contrôler lui-même les filles. L'accusation est grave, et explique l'inculpation, le 28 novembre 1987, du commissaire pour proxénétisme aggravé, ne serait-ce que pour qu'il puisse se défendre en ayant accès à son dossier.

Accumulées une à une par le juge Hayat, ces accusations ont été maintenues par les intéressés lors d'une confrontation générale, le 1^{er} juillet.

Zoulikha Zenatti, dite « Zouzzou », qui vit aujourd'hui sous la protection des gendarmes, affirme qu'elle a régulièrement versé de l'argent au commissaire : « Jobic me faisait du chantage (...). J'ai été la dernière des dernières à avoir remis de l'argent à Jobic, avant moi il y a eu Fâtma la grande », c'est-à-dire Fâtma Kébdani et Hamel. Il y avait même des Françaises. Nacera Abderramane, qui, pourtant, n'a jamais eu affaire au commissaire, confirme : un jour, rue de Budapest, alors que « Zouzzou » venait d'être traitée de « balance à Jobic » par une des filles, celle-ci lui aurait

expliqué « qu'en fait elle travaillait pour Jobic ». Et elle ajoute : « Ce que je veux dire par là, c'est qu'elle se prostituait pour le compte de Jobic ».

Nadjia Khebir, qui précise n'avoir « jamais remis d'argent » au commissaire, renchérit : « Tout le monde savait, rue de Budapest, que « Zouzzou » était la femme à Jobic. (...) Cela veut dire qu'elle travaillait pour lui. » Fâtma Kébdani assure qu'en juillet 1986, après que le commissaire eut interpellé son souteneur, il l'a emmenée déjeuner : « Il m'a expliqué que je n'avais plus besoin de souteneur et que c'est lui qui se chargerait d'assurer ma protection. C'est du cœur de ce repas qu'il m'a demandé de lui remettre la somme de 8 000 francs par semaine ».

Louahria Nalca, alias Samira Kheri, affirme quant à elle avoir remis 3 000 francs à Yves Jobic, en échange de son intervention pour la faire relâcher par un service de la préfecture de police, puis 9 000 francs afin d'obtenir un passeport.

Nadia Mazzière assure avoir versé, en 1987, « trois fois de l'argent à Yves Jobic », deux fois 3 000 francs et une fois 6 000 francs. Elle prétend que le commissaire l'a priée d'envoyer des mandats à Jean-Pierre Tagliarini, un malfrat détenu à la

Dans cette partie de bras de fer, le juge Hayat suit qu'il est, ici, en position de faiblesse : tenu, il continue de chercher sur la base, dit-on, de nouveaux éléments.

Jusqu'à une éventuelle décision contraire d'un tribunal, le commissaire Jobic est donc innocent, comme, en théorie, tout inculpé. Cependant, d'un simple point de vue administratif, et non plus judiciaire, son affaire lève un voile inattendu sur ce couple énigmatique : le commissaire de PJ et ses « indics ». La question posée est simple : jusqu'où peut aller la « protection » accordée aux informateurs ? Car c'est peut-être que le commissaire, avec l'accord de son supérieur direct, M. Philippe Vénère, chef de la première DPJ, mettra tout en œuvre pour défendre dans ce maelström ses « indics » contre un magistrat qui, lui, les soupçonne de délits graves. Quitte à tenter d'enrayer la marche normale de la justice.

Audition sans procès-verbal

Aux yeux de celle-ci, qui sont Jean-Claude et Jean Moustapha, puisqu'il s'agit d'eux ? Le premier, remis en liberté, fin juin, contre une caution de 100 000 francs, est soupçonné d'être un dealer de haschich, voire même d'héroïne, en compagnie



prison de la Santé pour une affaire criminelle, ce qui confirme l'une de ses amies, qui, elle, n'est pas prostituée, Brigitte Bracchi. Celle-ci affirme même avoir avancé l'une de ces sommes à Nadia Mazzière et produit les bulletins de salaires de son concubin où figurent les a comptes de salaires demandés à cet effet. Enfin, Marie-Line Barbier déclare avoir eu un conflit de territoire avec une autre prostituée, Patricia Boschetto, qui s'est réglé par une rencontre entre les « deux maris », dont l'un, jure-t-elle, n'était autre que le commissaire.

Un témoin girouette

Patricia Boschetto était maquée par le commissaire de police Yves Jobic », conclut-elle sur un ton péremptoire. Patricia Boschetto qui, justement, manque à l'appel. Un témoin-girouette, cette Patricia ! C'est elle qui, témoignait en juin 1987 dans l'affaire des stupéfiants instruite au départ par le juge Hayat, lui confiait, la première, hors procès-verbal : « Jobic touche des enveloppes ». Elle se rétractera par la suite, affirmant que le juge avait voulu la contraindre à monter un piège contre le commissaire. Mais, le 25 janvier dernier, elle reviendra à sa position première, dans une lettre manuscrite adressée au juge où elle prétend avoir été menacée pour « aider le proxénète Jobic ». Puis elle ira se plaindre à des policiers d'avoir été forcés à écrire cette missive par des sous-tuteurs.

Durant cette confrontation, longue et orageuse, le commissaire répliqua à chacune de ces accusations, qui ne sont, pour lui, que des diffamations. Et il a, en sa faveur, un argument, le point faible du dossier du juge : nulle trace de tout cet argent dans ses revenus ou son train de vie, aucun recoupement matériel de ces témoignages.

Deux experts ont passé au peigne fin ses ressources, son patrimoine, les mouvements de ses comptes bancaires depuis 1985 : ils n'ont trouvé que deux chèques dont l'origine n'a pu être justifiée, pour un montant de 6 500 francs, et estiment les dépenses moyennes par mois d'Yves Jobic à 4 279 francs en 1985, 6 445 francs en 1986 et 4 451 francs en 1987, auxquels il faut ajouter une prime, accordée par la direction de la PJ parisienne, de 1 250 francs L.

la fin de sa garde à vue, il est inscrit : « Refuse de signer ». Plus curieusement, aucun procès-verbal écrit ne sera établi : le juge d'instruction parisien le confirmera à son collègue de Nanterre, après que le commissaire Jobic aura prétendu le contraire.

Une victime du milieu ?

Quelques mois plus tard, l'associé de Jean Moustapha au bar La Palmeraie, Rachid Mecheri, affirmera au juge Hayat que cette extraction a été « arrangée » moyennant la somme de 25 000 francs. Jean-Claude Moustapha aurait pu aller rendre visite à sa mère, Louise. Or voici que, dans l'agenda du commissaire Jobic, le magistrat découvre d'étonnantes inscriptions : à la date du 7 mai 1987, « Tel Louise », et à celle du 11 mai 1987, jour de l'extraction, « Louise = 26/2^e étage ». Et, en effet, Louise Moustapha habite à Paris au deuxième étage du 26, boulevard Rochechouart.

Dans cet épisode, le juge va marquer un point : le commissaire arrivera pas à expliquer de façon cohérente la raison de cette inscription. Il se contentera d'invoquer un risque d'évasion. Il aurait noté l'adresse de Louise pensant que, dans cette éventualité, son fils irait s'y réfugier. Mais l'adjoint d'Yves Jobic, l'inspecteur Michel Creissac, entendu le 7 juillet par l'IGS, la police des polices parisiennes, le contredit : « Je ne m'explique pas pourquoi il a fait cela car il connaît l'adresse ». Et le commissaire lui-même laisse transparaître son embarras, lors d'un interrogatoire en janvier : « Je ne me rappelle pas pourquoi j'ai inscrit cela sur mon carnet ».

Quant à l'autre frère, Jean Moustapha, depuis son arrestation, le 23 octobre 1987, qui précède d'un mois sa propre inculpation, le commissaire Jobic n'aura de cesse de faire son éloge. Avec aplomb, il reconnaît avoir fermé les yeux sur son interdiction de séjour - en échange d'informations très importantes - « J'ignorais que Moustapha se livrait au proxénétisme, je ne l'ai jamais vu rue de Budapest (...), insistait-il. Jusqu'à son interdiction par les gendarmes, je n'ai jamais eu connaissance du moindre crime ou délit fait par Jean Moustapha ». Non, répète-t-il, Jean Moustapha n'était pour lui qu'un simple « commerçant ».

A trop vouloir prouver, le commissaire s'évite pas une contradiction : l'interdiction de séjour, sur laquelle il fermait les yeux, n'aurait-elle pas pour origine une condamnation dans une procédure pour proxénétisme diliguente, en 1983, par la première DPJ, son propre service, où il fut affecté en 1984 ? Le commissaire n'en fait-il pas trop ? Comment le juge Hayat n'aurait-il pas le sentiment d'être défié, quand, le 29 janvier, Yves Jobic lui répond, à propos de ses interventions pour les frères Moustapha : « J'estime avoir fait les démarches normales, en attachant toujours à respecter les circuits administratifs et judiciaires, à propos d'individus qui, tout en vivant en marge de la société officielle, ont largement contribué à sa défense ».

« Que voulez-vous, un innocent, ça se défend mal », commente M. Daniel Duglery, secrétaire général du Syndicat des commissaires. Pour lui, il n'y a pas de doute : Yves Jobic est la victime, victime d'une vengeance du « milieu » parce que trop zélé, victime de prostituées dont il arrêta les souteneurs, victime de son succès - mille cent personnes déferées au parquet en quatre ans d'activité à la tête des unités de recherche de la première DPJ. « Un innocent, ça se défend mal... » Car,

dans cette affaire tissée d'ambiguïtés, il est un terrain sur lequel ses collègues ont, malgré tout, du mal à suivre le commissaire : les pressions sur les témoins, cet inexplicable, sinon inexplicable, recours au « milieu » pour se défendre.

C'est l'ultime volet ouvert par le juge Hayat avec, cette fois, des éléments plus consistants que de simples témoignages sans preuves matérielles. Ayant reconnu avoir essayé d'obtenir les rétractations de certaines prostituées, trois hommes sont inculpés, depuis la fin juin, de subornation de témoins. Il y a Ahmed Ben Arbia, dit « l'Indien », « tombé » pour proxénétisme en mai 1987, condamné à huit mois de prison et à deux ans d'interdiction de séjour, et qui, sorti de prison le 14 avril, croise - en pleine illégalité - à Paris, rue d'Amsterdam, le commissaire Jobic qui lui demande d'aller remettre un modèle de lettre à deux de ses accusés.

Il y a aussi Bernard Lemouton, connu comme proxénète du 3 bis, rue de Budapest, par la brigade des stupéfiants et du proxénétisme, qui a, par « un pur hasard », araché le « 1 » de son carnet d'adresse, qui reconnaît avoir écrit une lettre de rétractation pour Samira Kheri, analphabète en langue française, et qui est accusé par « l'Indien » d'avoir mis « un tournevins sur la gorge de Louahria Nalca » pour qu'elle écrive une lettre semblable. Il y a enfin Boumedine Ouchent, dit « Michel », gérant du bar du Vosgien, situé non loin des locaux de la première DPJ, qui, lui aussi, a araché la page des « 1 » de son carnet, et qui a également tenté d'obtenir des lettres de rétractation.

« Contaminé par le piège »

« Michel », encore l'un des « indics » privilégiés du commissaire Jobic qui, récemment encore, l'appela presque chaque jour à son bar. « Michel », dont le discours sur le policier a changé au fil des interrogatoires. « C'est un bon flic, car il arrête tous les truands », déclare-t-il d'abord, en ajoutant : « Je lui téléphone fréquemment pour lui donner des affaires ». Puis, quelques heures plus tard : « J'en ai rien à foutre de Jobic, je suis obligé de travailler avec la police. C'est donnant donnant, ou je donne une affaire ou je perds mon autorisation d'ouverture de nuit ». Et, enfin, le 13 juillet, dans le cabinet du juge Hayat : « Le commissaire Jobic était un départ un excellent policier. Le problème qui s'est passé, c'est qu'il a été complètement contaminé par le piège, contaminé par la famille Moustapha, qui est une famille de truands de la pire espèce ».

Récemment, presque catimini, « l'Indien » et « Michel » ont été remis en liberté, en remerciement, sans doute, de leur collaboration active. Avec le juge, cette fois. Aussi le parquet de Nanterre a-t-il récemment présenté à la chambre criminelle de la Cour de cassation une requête en vue de désigner la juridiction appelée à connaître des faits de « subornation de témoins » imputés à l'officier de police judiciaire Yves Jobic. La décision est attendue. Si le juge Hayat est finalement désigné pour suivre le dossier, il sera conforté. Dans le cas contraire, la décision de la chambre criminelle pourra être considérée comme un désaveu.

En attendant, il est permis d'avoir une pensée pour l'« indic », Jean Moustapha, désigné à la vindicte de ses semblables. Le 21 janvier, il se lamentait : « Je considère que Jobic agit en crapule lorsqu'il fait savoir à la presse et à la télévision que j'ai été son informateur ».

EDWY PLENEL.

FAITS DIVERS

● Accident d'ULM, en Lozère : deux morts. - Le pilote d'un ULM et sa passagère ont été tués le lundi 8 août, lors d'un baptême de l'air à La Gardie, près de Mende, en Lozère. L'appareil, piloté par M. Serge Meunier, trente-sept ans, s'est écrasé sur son aire d'envol.

● Saisie d'objets d'art à Nice. - Un stock d'objets d'art évalué à un million de francs a été saisi au domicile de deux trafiquants nîçois, qui ont été inculpés et écroués.

● Disparition d'un véhicule transportant une source radioactive. - Un véhicule transportant une source radioactive appartenant à une société de Fauville-en-Caux (Seine-Maritime) a disparu dans la région de Haute-Normandie. La source, contenue dans un cylindre muni d'une poignée, était destinée à la vérification de soudures de canalisations en construction. Dans un communiqué, la préfecture de la région met en garde contre la manipulation de cette source, qui pourrait provoquer des brûlures locales en cas de contact direct. Le matériel d'une hauteur de dix centimètres, pèse environ 8 kg.

90 grammes d'héroïne et une arme automatique de 7,65 mm. Les deux hommes ont été inculpés d'infraction à la législation sur les stupéfiants et Bissoni de recel. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Nice.

● Disparition d'un véhicule transportant une source radioactive. - Un véhicule transportant une source radioactive appartenant à une société de Fauville-en-Caux (Seine-Maritime) a disparu dans la région de Haute-Normandie. La source, contenue dans un cylindre muni d'une poignée, était destinée à la vérification de soudures de canalisations en construction. Dans un communiqué, la préfecture de la région met en garde contre la manipulation de cette source, qui pourrait provoquer des brûlures locales en cas de contact direct. Le matériel d'une hauteur de dix centimètres, pèse environ 8 kg.

de des sceaux
89 de la justice
ion positive
aillage

Claude Evin

ONC

LE MONDE

BULLETIN D'ABONNEMENT

DE RÉP. CHOISIE

NOM	_____
PRENOM	_____
ADRESSE	_____
CITE	_____
LAZARE	_____
PROF.	_____
DATE	_____

Environnement

L'île de Ré digère son pont

(Suite de la première page.)

Ils franchissent le pont sur un étroit ruban de bitume, sous le contrôle de quatre caméras qui veillent à la « permanence du flux » et donc interdisent aux automobilistes de s'arrêter pour contempler l'océan du haut des quarante mètres du pont. Ré, jusqu'à l'île préservée, est devenue la banlieue la plus accessible de La Rochelle.

Mais les automobilistes ne perdent rien pour ne plus attendre à l'entrée. L'île se venge bientôt avec des embouteillages monstres aux différents points noirs du réseau routier. Tous redoutent notamment le carrefour de la Passe, véritable goulet d'étranglement entre le nord et le sud de l'île, et aussi - les feux de Saint-Martin - c'est-à-dire le croisement de Saint-Martin-de-Ré, capitale de l'île, où des files de plusieurs kilomètres s'éteignent au feu rouge. Ces embouteillages, fréquents en juillet et août du temps des vacances, sont devenus la règle aujourd'hui.

Les chiffres le confirment : 49 000 véhicules avaient pénétré dans l'île en juillet 1987. On en a enregistré 69 000 en juillet de cette année, malgré un temps plus que médiocre. Avec le retour du grand bleu dans le ciel charentais, août risque de connaître la congestion totale aux heures de pointe.

Ainsi donc, comme le prévoyaient les « antipontistes », l'insupportable attente s'est seulement déplacée du bac à l'intérieur de l'île. Les Rétais, toutefois, préfèrent oublier cet inconvénient momentané, qui ne les gêne que deux mois par an. « On s'imagine pas comme la vie est transformée pour nous, observe un ostréiculteur d'Arç. Quand nous rentrons du marché à 3 heures du matin, nous étions obligés de coucher à La Pallice en attendant le

Rochelle, mais c'est pour mieux la remplir pendant la saison estivale, notamment avec un nouvel afflux de visiteurs à la journée. On voit des promeneurs du dimanche qui viennent des Sables-d'Olonne ou même de Poitiers », constate un restaurateur de Rivedoux.

Quoi qu'il en soit, l'envahissement de l'île suscite toujours autant d'inquiétude auprès des résidents secondaires, aujourd'hui deux fois plus nombreux que les résidents permanents (3). Rassemblés depuis 1954 au sein de l'association des Amis de l'île de Ré (AIR), ces Rétais d'adoption ont bataillé contre le pont avec force recours devant les tribunaux. S'ils reconnaissent aujourd'hui leur défaite, ils n'entendent pas baisser les bras devant les promoteurs et tous ceux qui ne vont pas manquer de s'engouffrer par la brèche du pont. « Les choses sérieuses vont vraiment commencer maintenant », a prévenu d'emblée le président de l'AIR, M. Gilles Bouthillier, lors de l'assemblée générale de l'association, réunie samedi 6 août à La Flotte-en-Ré.

Un rapport confidentiel

Les Amis de l'île de Ré souhaitent notamment que le rapport de M. Jean Gadant, ingénieur général des eaux et forêts, chargé par M.M. Méhaugnerie et Carignon de définir un avenir pour Ré, soit enfin publié - il est resté confidentiel depuis sa remise le 28 avril dernier.

Ce rapport contient, en effet, une série de suggestions pour maîtriser le développement de la nouvelle « presqu'île », comme le classement de la partie sud de Ré et la création d'un « organisme supra-communal puissant », capable de résister aux



Le bac du lendemain. Aujourd'hui, le pont est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La peur de rater le bac est restée si tenace que les liens gardent encore un œil sur les horaires lorsqu'ils veulent rallier le continent !

Le pont a d'autre part induit un nouveau service de transport en commun. La ligne numéro un du réseau d'autobus de La Rochelle permet aujourd'hui de traverser toute la ville et le pont, jusqu'à la plage de Sables-d'Olonne. Pour seulement 6 francs (2), n'importe quel Rochelais peut donc aller aux plages de l'île de Ré - les seules qui soient propres à la baignade - et sans encombrer avec son véhicule. Ce nouveau service « Autoplus », un bus tous les quarts d'heure, - auquel s'est adjointe une desserte de l'île baptisée « Rébus » permet aussi aux Rétais de se rendre facilement à la Rochelle. Au grand désespoir de certains commerçants et artisans de l'île, qui vivaient jusqu'alors grâce à une clientèle captive. Les taxis, les entrepreneurs du bâtiment, les petits commerçants traditionnels, commencent à sentir le contrecoup de la « liaison fixe ».

« Le pont ne remplit pas l'île, il la vide », résume hardiment M. Léon Gendreau, maire de La Flotte-en-Ré, qui s'est longuement battu pour obtenir des mesures de protection de l'environnement avant la construction du pont. Il a vu effectivement d'une clientèle rétaise qui préfère acheter moins cher à La

pression de l'urbanisation à outrance. « C'est la maîtrise du foncier qui déterminera l'avenir », insiste le maire de La Flotte. Nous avons déjà 17 % de l'île, qui sont urbanisés. Si l'on ajoute le camping-caravaning, on atteint 20 % du territoire. La cote d'alerte est atteinte. Elle est même dépassée dans une commune comme Rivedoux, qui, au terme de l'urbanisation inscrite dans son plan d'occupation des sols, n'aura plus que 30 % de zone naturelle, « comme à Londres ». Jusqu'en 1990, date prévue pour la fin du remembrement agricole et du regroupement des campings, le foncier est pratiquement gelé. Mais après...

Les responsables de l'AIR ont demandé au secrétaire d'Etat à l'environnement, M. Brian Lalonde, de venir dans l'île de Ré pour témoigner de la volonté du gouvernement de protéger l'île, à tout le moins de suivre le dossier. « Il connaît bien la situation », dit M. Bouthillier, qui espère voir le ministre lors de l'inauguration officielle du pont, le 29 août prochain.

ROGER CANIS.

(2) A l'origine, le péage était de 18 F pour tout piéton ou passager d'un véhicule, mais il a été supprimé le 8 juillet.
(3) On compte actuellement 12 000 résidences fixes dans l'île, dont 8 000 secondaires. Le programme de développement adopté en prévoit 20 000.

Le Carnet du Monde

Mariages

M. et M^{me} Marc de BRIANSON, née Harriet Maillard
et
M. Philippe MUFFANG

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, à Paris, le mardi 9 août.

Décès

M^{me} Marguerite Beuchaya, M. et M^{me} Antrier et leurs filles de Sienne, M^{me} Michèle Parrochi et ses fils de Florence, ont l'honneur de faire part du décès de leur cher époux, père et grand-père.

M. Messod Samuel BENCHAYA, survenu à Casablanca, le jeudi 4 août 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

M^{me} Marie Benguigui, née Bénichou, son épouse, M. et M^{me} Georges Benguigui et leurs enfants, M. et M^{me} Gilles Benguigui, leurs enfants et petits-enfants, M. Alexis Benguigui, ses enfants, Les familles Baroghel, Benguigui, Bénichou, Béahin et Gamaoua, ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul BENGUIGUI, survenu le 7 août 1988, dans sa quatre-vingt-unième année.

L'inhumation a eu lieu ce mardi 9 août, 80, rue Haxo, 75020 Paris.

Sa famille et sa famille ont la douleur de faire part du décès de Annie BOUZIQUES, née Barrière, survenu le 7 août 1988, des suites d'un cancer.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Marcellin-le-Croix (Corrèze), le mercredi 10 août, à 17 h 30.

Des dons peuvent être adressés à l'Association pour la recherche sur le cancer (A.R.C.).

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et M^{me} Alain Charpentier et leurs enfants, Les familles Waravka et Berst, ont la douleur de faire part du décès de

Jacques CHARPENTIER, ancien avocat à la cour d'appel de Paris, capitaine de cavalerie honoraire, croix de guerre 1939-1945, survenu à Paris, le 28 juillet 1988, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont, selon la volonté du défunt, été célébrées dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET DU MONDE
Toutes rubriques 78 F
Abonnés (avec justificatif) 68 F
Communications diverses 82 F
Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de titres). Les lignes au-dessus de deux lignes.
Taux : 42-47-85-03.

Saïda Antony, M. et M^{me} Fernand Bettan, M. S. Vrain Chéreau, ses enfants, Paul et Marcel Bettan, Sophie, Serge, Nathalie, Paul et Maurice Nivat, Dominique, Jean-Luc, Catherine, Annie et François Dyrak, Laurent, Thierry, Gilles, Françoise et Yves Chéreau, Martine et Cécile, Monique et Daniel Chéreau, Emmannelle, Christiane et Jacques Bordas, Martin, Lucie, Clément, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Les familles Dahan, Benichou, Chéreau, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Rebecca CHERAKI, née Dahan, le 8 août 1988, dans sa cent cinquante année.

Réunion au cimetière parisien de Pantin, le mercredi 10 août, à 11 heures.

5, avenue de la Résidence, 92160 Antony.

Saint-Laurent-sur-Saône (01), Thonon (74).

M^{me} Colette Cousin, M. et M^{me} Jean Pallester, Anne et Catherine, M. et M^{me} André Cousin, Lucette et Vladimir, ses enfants et petits-enfants, et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} veuve Albert COUSIN, née Louise Roguet, combattant volontaire de la Résistance début 1941, survenu le 7 août 1988, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 11 août, à 15 heures, en l'église de Saint-Laurent-sur-Saône.

Ils rappellent la mémoire de Albert COUSIN, tué au combat dans les maquis de l'Ain, le 12 juillet 1944.

Roseline Dousset-Leonhardt, son épouse, Emmanuel Dousset, son fils, Jacques et Antoinette Hatzfeld et leurs enfants, Laure et Vincent, Marijoline Hatzfeld, Les familles Dousset, Rayven, Leonhardt, Dardel, Corbin, Gastambide, ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques DOUSSET, directeur général honoraire à la Commission des Communautés européennes, chevalier de la Légion d'honneur, survenu le jeudi 4 août 1988, à Paris.

L'inhumation aura lieu le mercredi 10 août, au cimetière de Pantin, à 16 h 30.

M. et M^{me} Albert Fondanaïche, M. et M^{me} Jean-Claude Fondanaïche et leurs enfants, M. et M^{me} Jean-Pierre Blauxquet et leurs enfants, M. et M^{me} Philippe Fondanaïche et leurs enfants, M^{me} Agnès Vauquin et son fils, Ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part de la mort de

M. Albert FONDANAÏCHE, appelé à Dieu, le 2 août 1988, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse suivie de l'inhumation a eu lieu le 4 août, à Raute (Haute-Vienne), dans l'intimité familiale.

51, avenue du Parc, 33120 Arcachon.

M^{me} Henri Frenay, née Ciosi, son épouse, M. Henri Frenay, son fils, Caroline et Isabelle, ses petites-filles, Les familles Frenay et Ciosi, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Henri FRENAY, grand-croix de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, survenu le 6 août 1988, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité familiale.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Porto-Vecchio (Corse).

Un service funéraire sera organisé ultérieurement à sa mémoire en l'église Saint-Louis des Invalides. Toutes indications seront données à la presse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue Gutenberg, 92100 Boulogne-sur-Seine. (Le Monde du 9 août.)

M^{me} Cécile GOLDSCHIEDER, conservateur en chef honoraire des musées de France, ancien conservateur du Musée Rodin, Hôtel Biron, 77, rue de Varenne, 75007 Paris.

Cécile Goldschieder, spécialiste de fort médiéval et médiéval, ancienne conservatrice du Musée Rodin, était âgée de quatre-vingt-quatre ans. C'est en 1948 qu'elle était entrée comme secrétaire au Musée Rodin, à Paris, dont elle avait dirigé les services pendant dix-huit ans. Elle avait quitté ce poste en 1974, mais continuait de travailler à la réalisation du catalogue raisonné du sculpteur Auguste Rodin dans le cadre de la Fondation Wildenstein. Le premier tome de ce catalogue est attendu pour 1988.

M^{me} Maxime LEONHARDT, M^{me} Christiane Leonhardt, M. et M^{me} Philippe Leonhardt, M. et M^{me} Jean-Jacques Leonhardt, M. et M^{me} Jean-Jacques Chalameat, leurs enfants et petits-enfants, Les familles Leonhardt, Soubeyras et Dollfus, font part avec tristesse du rappel à Dieu de

M. Maxime LEONHARDT, le 7 août 1988.

Les obsèques ont eu lieu à Montpelier, le 9 août.

« Je suis en qui j'ai cru. » (II Tim. 1-12.)

Verchies, 34170 Castelmau-le-Lac.

Bordeaux, Toulouse. M. F. Bissac (CNRS Toulouse), M. J. P. Troy (ENGREF Paris), M. M. Massoud (PIREN CNRS Paris), M. H. Paig (Université de Paris), font part du décès de

Pierre LEGRIS, directeur de recherches au CNRS, survenu le 5 août 1988.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 9 août, en l'église Sainte-Clotilde (31110 Le Buscat).

M^{me} Leiris, 18, rue de Caudéran, 33110 Le Buscat.

M^{me} Jacques Doublet, sa sœur, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Pierre Abelin, sa belle-sœur, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} René LEUREL, née Yvonne Abelin, survenu le 8 août 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 10 août, à 8 h 30, en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Compassion, Paris-17^e.

28, rue Borghèse, 92200 Neuilly, 33, avenue de Villiers, 75017 Paris.

M^{me} Sharon Loewald, son épouse, Toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Richard LOEWALD, survenu le 6 août 1988, à Paris.

Un culte à sa mémoire aura lieu le dimanche 11 septembre, à 11 heures, à la Société religieuse des amis (contre Quaker), 114, rue de Valenciennes, Paris-6^e.

Charles Maj, David, Mercedes et Ulysse, ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

Joseph MAJ, survenu dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Père-Lachaise, le vendredi 12 août, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, rue Alexandre-Franchay, 93300 Fontaine.

M^{me} Georges Ravanas, son épouse, M. et M^{me} Pierre Ravanas, M. et M^{me} Louis Ravanas, M. et M^{me} Henri Ravanas, M. et M^{me} Dominique Ravanas, M. et M^{me} Bruno Ravanas, M. et M^{me} Jacques Ravanas, ses enfants et ses vingt et un petits-enfants, M. et M^{me} Jean Ravanas et leurs enfants, Le commandant et M^{me} Drier de Laforce et leurs enfants, M^{me} Louis Chabas et ses enfants, M. et M^{me} Christian Peten et leurs enfants, Les familles Ravanas, Garcia, Puyas, Soubeis, Bourgeat, Chalmat, Gavroy, Nicodème, Garnier, Drier de Laforce, de la Flèche de Beauregard, leurs parents et alliés, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges RAVANAS, notaire honoraire, chevalier du Mérite agricole, survenu le 30 juillet 1988, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Maillemont, le 2 août 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Prix pour lui.

19, avenue des Alpes, 13370 Maillemont.

Paule Gallargues-le-Montoux, M^{me} René Raffi, M. Christian Recchia et M^{me}, née Lyse Raffi, M. Didier Tricard et M^{me}, née Anne Recchia, et leurs enfants, M. Jean Bollelli et M^{me}, née Renée Recchia, M. Maurice Vial et M^{me}, née Colette Raffi, et leurs enfants, M^{me} Sabine Jaubert, Les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Pierre RECCHIA, survenu le 6 août 1988, à l'âge de trente-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu mardi 9 août, à 17 heures, en l'église de Gallargues-le-Montoux.

M. et M^{me} Raymond Secretan, M. et M^{me} Frédéric Secretan et leurs enfants, M. et M^{me} Thierry Secretan et leurs enfants, M. et M^{me} Jean-Charles Faust et leurs enfants, M. François Doucardial, ont la tristesse de faire part du décès survenu à Paris, le 7 août 1988, dans sa cent cinquante année, de

M^{me} Robert REY, leur mère et belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Un service religieux sera célébré à Paris le 9 septembre.

48, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris.

M^{me} Claude Vaucher, M. et M^{me} Michel Baudemont, M. et M^{me} André Vaucher, ses enfants, François et Yolande, Florence Babics, Marie-Odile, Jean-David et Frédéric, Claire Baudemont, Etienne, Anne, Antoine Vaucher, ses petits-enfants, Adrien, Maxime Babics, Romain Baudemont, ses arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Antoine VAUCHEZ, survenu le 2 août 1988, à Besançon, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 4 août, en l'église de Pezans (Haute-Saône).

25, avenue Hoche, Bruxelles 1180, 2, rue Bellevue, 68800 Thann, 2, rue Alassour, 75015 Paris.

Les obsèques du docteur Raymond WOLFF ont eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière israélite d'Inghwiller (Bas-Rhin).

(Le Monde daté 7-8 août.)

Sports

Le verdict sans appel des sélections

Sebastian Coe interdit de JO

Il manquera un dieu du stade à Séoul. Sebastian Coe a été stoppé net, en plein élan, alors qu'il abordait la dernière ligne droite de sa carrière. Double champion olympique en 1 500 mètres à Moscou en 1980, et à Los Angeles, en 1984, le coureur britannique rêvait de fêter ses trente-deux ans, le 29 septembre prochain, sur la piste de Séoul, par une troisième médaille d'or.

Mais le champion n'accompagnera pas la sélection britannique aux Jeux. Il a été victime, le samedi 6 août, à Birmingham, de l'épreuve gaillarde des sélections. Pour être qualifié en compagnie de Steve Cram, retenu d'office par les sélectionneurs, il devait terminer premier ou deuxième du 1 500 mètres. Or, ce jour-là, le roi du demi-fond mondial depuis dix ans était méconnaissable. Les jambes lourdes, il n'a même pas franchi les éliminatoires, terminant derrière d'obscurs coureurs de

strie B, à plus de 5 secondes de son record personnel, bien loin des temps qu'il réalisait à l'entraînement quelques jours plus tôt.

Pour participer à cette épreuve sélective - dont il avait publiquement critiqué le principe, - « Seb » Coe avait interrompu un stage de trois semaines en altitude en Suisse. C'est peut-être parce qu'il a couru trop tôt après son retour au niveau de la mer qu'il s'est retrouvé sans force. Il aurait toutefois pu être repêché par le comité de sélection sur 800 mètres, une distance dont il détient toujours le record du monde et sur laquelle il a obtenu la médaille d'argent aux Jeux olympiques de Moscou et de Los Angeles.

Inquiets de son état de forme, les sept sélectionneurs réunis lundi lui ont finalement préféré Peter Elliott pour défendre avec Cram et McKean les chances britanniques.

Confrontés au même problème en 1984, ils avaient fait le choix inverse : battu par Elliott lors d'une épreuve officielle de sélection, Coe avait néanmoins été retenu pour Los Angeles.

Difficilement, les sélections sont devenues officielles. Les sentiments n'ont plus cours au bord des pistes : les coureurs ont le battement sec du chronomètre. Sebastian Coe restera dans la légende du demi-fond mondial comme l'un des meilleurs milers de tous les temps. L'homme aux huit records du monde ne sera en septembre que le spectateur des exploits de Cram, Elliott, Crabb, McKean, la relève du riche demi-fond britannique. « Il connaît le plus grand honneur qu'on puisse connaître en sport : représenter son pays aux Jeux olympiques », a simplement commenté le champion. Il parle d'expérience.

J.-J. B.

EN BREF

Football : le capitaine du FC Barcelone remis en liberté. - José Ramón Alexanco Ventosa, trente-deux ans, arrêté à Amhem (Pays-Bas) le jeudi 4 août et soupçonné de viol par la police néerlandaise, a été remis en liberté lundi. Le juge d'instruction d'Amhem a estimé qu'il n'était pas coupable du viol d'une employée du centre sportif de Papendal où s'entraîne le FC Barcelone depuis le 24 juillet. Alexanco, marié et père de deux enfants, a porté trente-quatre fois le maillot de l'équipe d'Espagne.

Boxe : un champion du monde dopé. - Le Colombien Miguel « Happy » Lora a été reconnu positif lors du contrôle anti-dopage effectué à l'issue du championnat du monde des coqs (WBC) qu'il a remporté le 1^{er} août, contre l'Américain Albert Davis. La commission de boxe de la Californie demandait le 19 août le cas de Lora, dont les analyses d'urine ont révélé la présence d'amphétamine et de méphatine.

Stellen au L'hom

ARTS

A L'Isle-sur-La-Sorgue
Héliou le Grand

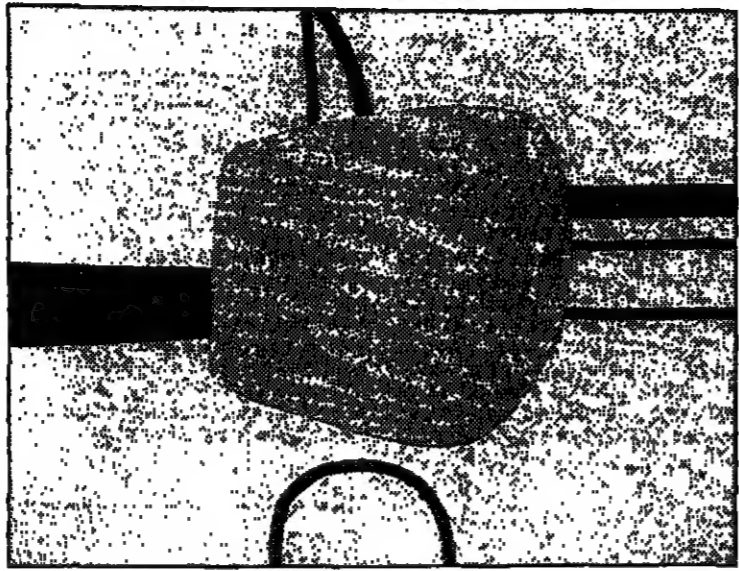
Hommage posthume et rétrospective pour Jean Héliou, et nouvelle occasion de se convaincre de son génie.

Il n'est ni très nouveau ni très aventureux d'affirmer que Jean Héliou a été, un demi-siècle durant l'un des principaux peintres français, le premier, et l'un des seuls, à s'être rebellé contre les simplismes de l'ère abstraite.

A Paris, accrochage et enchaînement des salles suivait et illustraient l'ordre chronologique. Ils racontaient comment un jeune peintre tout juste issu de l'expressionnisme post-faune s'était converti à l'abstraction géométrique en 1929, avait donné à cette dernière quelques-uns de ses chefs-d'œuvre et l'avait quittée en 1938, revenu à la figure, qu'il ne renia plus, quoique son style ait encore varié et oscillé entre dépouillement complet et naturalisme méticuleux.

La notoriété rend désormais obsolète son œuvre. A l'Isle-sur-La-Sorgue, on a suivi un pari inverse, celui de rompre le fil du temps et d'alterner des toiles exécutées dans les années 30 et dans les années dixes figuratives. Appliquée à un peintre dont l'évolution serait l'unique ou le principal intérêt, cette méthode serait assassine.

L'unité est autant de couleur que d'ambition, de dessin que de sujet, de forme que de fond, et elle est d'abord garantie par le refus radical d'associer dessin et matière.



Composition abstraite 1933. (La toile vient d'être acquise par le Musée d'art moderne de la ville de Paris).

plasticisme: «Eux avaient souhaité anéantir ce signe, le réduire à son minimum; moi, j'ai vu là le début d'un signe neuf qui saisissait le réel.» Les toiles des années 30, dénommées Equilibre ou Figure, sous couvert de frontalité, de purisme de la ligne et du carré, s'attachent à déterminer ce que l'on pourrait appeler des compositions-mères, chacune organisée à partir d'une notion descriptive, verticalité, effacement, dissémination ou regroupement.

refus de les installer au centre de la toile et de les limiter à sa surface. Héliou suggère une suite de la forme, comme Degas suggérerait avant lui la continuité d'un corps ou d'un rideau de scène hors champs.

Peintre du social
Ce rythme, ce mouvement, il reste à Héliou à les intégrer à une figuration, elle aussi moderne, elle aussi captivée par la vitesse, les vitrines, les rues et les passants à vélo; il n'est pas fortuit que la première composition à personnages de 1939 s'intitule Homme et bicyclette.

Certains nus, natures mortes, vanités, exigent un surcroît de détails, des couleurs moins outrées, une touche plus tactile, un naturalisme minutieux qui joue avec le trompe-l'œil.

Expression, a-t-on dit. S'il ne cède rien à la manie de la toile crisée de nerfs propre à son époque, Héliou n'en demeure pas moins un peintre à idées et passions, un peintre du social à sa manière, et du politique à l'occasion.

Le Quai de 1958 - un quart de poivre, un pain, un violon et un crâne sur des chaises près d'une fenêtre - pourrait bien apparaître comme l'un des chefs-d'œuvre d'Héliou et comme une toile à la hauteur des intérieurs de cuisine et d'atelier de Picasso.

Peintre du social
Ce rythme, ce mouvement, il reste à Héliou à les intégrer à une figuration, elle aussi moderne, elle aussi captivée par la vitesse, les vitrines, les rues et les passants à vélo; il n'est pas fortuit que la première composition à personnages de 1939 s'intitule Homme et bicyclette.

refus de les installer au centre de la toile et de les limiter à sa surface. Héliou suggère une suite de la forme, comme Degas suggérerait avant lui la continuité d'un corps ou d'un rideau de scène hors champs.

Steinlen au Musée de l'affiche
L'homme double

La rétrospective Steinlen organisée par le Musée de l'affiche (soixante-treize affiches) est un voyage ambigu au double pays de la réclame et de l'engagement.

Theophile-Alexandre Steinlen, fils d'un fonctionnaire des postes de Lausanne, s'installe à Paris en 1881 où il travaille d'abord chez un fabricant de toiles de coton. C'est une grippe miraculeuse qui le sortira de son anonymat. En effet, il rencontre le médecin Willette, frère d'Adolphe, qui l'introduit dans la petite troupe du Chat noir, composée des membres du défunt club des Hydro-paques du Quartier Latin: Émile Gondeau, Jean Richépin, Jules Gouy.

Steinlen, qui fréquente Vallot, Caran d'Ache, Toulouse-Lautrec, ne rejoint le mouvement (l'affiche dite artistique, magnifiée, dès 1891, par Bonnard avec sa «France-Champagne») qu'en 1893. L'art de la caricature s'étoffe, s'assoupit, sans perdre sa nervosité, à travers Mothu et Doria et, plus tard, Le Lait de la Vierge ou les motocycles Comot, une affiche tirée à dix mille exemplaires.

se précise avec le temps: Steinlen, qui s'attache, du bout de son pinceau, de ceux qu'il appelle les «en dehors», participera, comme Signac, Valoton, Camille Pissaro, au journal anarchiste Le Temps nouveau, illustrera la couverture d'Évolution et Révolution.

Elle montrant une œuvre noire de rencontres, de choses vives, l'exposition révèle un double personnage: l'héliyste roussouiste du début du siècle, tantôt amoureux de la nature et de la douceur familiale, séduit par les enfants aux cheveux d'or et les bustes appétissants; de l'autre côté, il y a le spectateur de la injustice, militant tenté par le révolte. Une lithographie réalisée en 1898, et qui lui vaudra une méchante critique, illustre brillamment la lutte interne de Steinlen, romancée par un certain Georges Ohnet: «Une affreuse canaille, un roi de pacotille, roi de Paris, frolaté, morne et sinistre...»

LAURENCE BENAÏM
* Exposition Steinlen, jusqu'au 12 septembre, Musée de l'Affiche, 18, rue de Paradis, 75010 Paris.
A lire: Steinlen affichiste, Rejane Bargiel et Christophe Zagrodzki. Éditions Grand Point.

La Biennale de Limoges
Les émaux dans tous leurs états

Sous le titre général «Limoges An Feu», la Biennale internationale de l'émail joue cette année, pour sa neuvième édition, la montée en puissance: un ensemble de sept expositions éclatées dans la ville.

La Biennale de l'émail proprement dite rassemble cent trente-trois pièces de quatre-vingt artistes, venus de dix-sept pays, autour des deux tendances contradictoires: maîtriser absolument le dessin, la couleur et la cuisson (c'est la tradition de la Renaissance), ou, au contraire, jouer la «part du feu», laisser faire les hasards de la cuisson, obtenir ce que ne pourront jamais permettre les autres arts plastiques.

D'un ensemble hétérogène, qui n'évite pas toujours les bricolages besogneux, se détachent deux pays: l'URSS (quinze expositions), les meilleures pièces présentées perpétuent l'inspiration constructiviste (Katrin Amos, Galina Selezneva); les États-Unis (six expositions), qui se réfèrent volontiers à Andy Warhol (Josianne Trageser).

La qualité des pièces, l'estampille (Christel Duban, Gilbert Lachennette, Pécand), prouvent que l'émail de Limoges ne mérite plus sa routinière réputation.

Trois autres expositions complètent cette approche: «Bijoux d'émail» (Belgique, France, Grande-Bretagne, RFA, URSS, États-Unis), «Les émaux russes des dix-huitième et dix-neuvième siècles» (collections du Musée de l'Ermitage de Leningrad) et un hommage à un artiste qui mériterait d'être sorti de l'oubli, le Limougeaud Léon Jouhaud (1874-1950), dont l'exposition, présentée par la direction régionale des affaires culturelles, prouve qu'il a joué un rôle comparable à celui de Jean Lurçat pour la tapisserie.

L'ouverture promise vers les autres arts du feu est assurée par plusieurs expositions: «Création verre» (Belgique, France, Guinée, Italie, Japon, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, USA), «Création porcelaine» (quinze pays, parmi lesquels le Japon, la Corée et les États-Unis). Une dernière présentation est enfin consacrée au travail du cuivre, la dinanderie.

GEORGES CHATAIN
* «Limoges An Feu», jusqu'au 31 août. Contact Limoges, 19, place de la République. Tél.: 55-34-58-27. Paris: 42-62-67-73.

MUSIQUE

«Don Giovanni» au Festival de Salzbourg
Le laurier de l'éternité

Après avoir enregistré Don Giovanni Herbert von Karajan dirige à Salzbourg l'opéra de Mozart. Avec une distribution éclatante.

Herbert von Karajan, qui a tant enregistré dans sa vie, s'était toujours refusé à fixer son interprétation de Don Giovanni, qu'il avait pourtant maintes fois dirigé dans les meilleures conditions, notamment à Salzbourg entre 1960 et 1970, par exigence envers lui-même. L'an passé, il s'est enfin décidé à franchir ce pas (1).

Certains ont pensé qu'il était bien tard, et l'on peut regretter en effet que le chef passionné qui mordait dans la vie et la modernité de son époque à si belles dents ne nous ait pas laissé le témoignage du séducteur dans la force de l'âge.

Mais il en est de ce Don Giovanni, tel qu'on le voit sur la scène du grand Festspielhaus de Salzbourg, comme des derniers enregistrements de Mozart par Otto Klemperer. Leur lenteur, leur solennité est comme le laurier doré de l'éternité, ouvre un passage vers les profondeurs essentielles, vers les Mères goethiennes. Elle relie, comme Mozart, le règne des morts à celui des vivants.

Souvent, et pas seulement dans l'ouverture ou la scène finale, on sent monter ces ondes frissonnantes, ces coups de sonde (dans le trio des masques par exemple), cet effroi essentiel qui fuse, dans les airs de la sublime Julia Vardy (Elvire) en particulier, et à un moindre degré chez Donna Anna (Anna Tomowa-Sintow), plus tassée sur sa confortable douleur.

C'est ce mélange indissoluble de la vie la plus frénétique avec les messages «existentiels», pourrait-on dire, de l'au-delà qui rend unique ce chef-d'œuvre de Mozart. De ce fait, les mouvements de Karajan surprennent, tantôt très lents, comme détachés de l'action contemplée de loin, suspendus à ces bras qui plangent comme de grands oiseaux, tantôt très incisifs et dramatiques, pour servir la vérité d'un caractère, obligé la situation ou le chanteur à révéler ce qu'il ou elle a à dire. Et avec lui la Philharmonique de Vienne s'abreuve toujours aux sources les plus profondes où s'épanouissent de miraculeuses sonorités.

La solennité de l'interprétation s'harmonise aussi avec l'ampleur du lieu: la salle de Salzbourg avec sa scène de trente mètres, n'est pas a priori l'endroit idéal pour jouer un opéra aussi vif et «nerveux». Les décors géants de Mauro Pagano surprennent également, mais l'on s'y habitue d'autant mieux qu'ils s'agrandissent ou se restreignent, selon le caractère de l'action ou l'intimité des airs, grâce à un jeu virtuose d'immenses cloisons mobiles.

JACQUES LONGCHAMPT.
* Prochaines représentations les 10, 16, 19, 22 et 26 août (à 18 heures).

Commandeur fera table rase de tout mobilier terrestre à son arrivée, escorté seulement par les planètes et la Voie lactée, excusez du peu. Rien d'extravagant dans la mise en scène de Michael Hampe: le public en ce lieu ne l'apprécierait pas. Malgré l'ampleur des décors et de la direction musicale, les déplacements un peu emphatiques que cela nécessite, l'action garde sa rigueur et sa vie, grâce à des chanteurs chevronnés rompus à toutes les circonstances.

Distribution de rêve
Signalons cependant cette curiosité «psychanalytique» au début: Anna tient la drague haute à Giovanni en brandissant ostensiblement la clé de la porte d'entrée; mais dès qu'il a pris cette clé, elle s'abandonne entre ses bras, ce qui explique amplement ses remords pesants et le défilé qu'elle demande à Ottavio; on la verra plusieurs fois pleurant auprès du cercueil (trop petit) du Commandeur, ou prosterné devant un candélabre funéraire.

Distribution de rêve pour cette apothéose du vieux maître, qui viendra saluer difficilement du bord des coulisses: Samuel Ramey, (Don Giovanni), c'est la noblesse dans le crime, la corruption dans la grandeur. Ferruccio Furlanetto ne manque jamais de montrer qu'il a lui aussi les qualités d'un «padron dissoluto», dans un tout autre caractère, et dessine un Leporello au second degré, malin, moqueur, qui ne se prend guère au sérieux, d'un style très neuf.

Un Commandeur de luxe: Paata Burchuladze, avec cette voix de bronze qui sonne pour l'éternité comme le glas. Et puis le plus suave, respectueux, discret des Ottavio, qui acquiesce les sous-entendus désagréables du rôle, John Aler, à la voix de satin, au phrasé si raffiné qu'on le suit dans tous ses détours, tandis qu'Alexander Malta donne un portrait savoureux d'un Masetto très mûr, désabusé d'avance, mais encore capable de flanquer une balle de mousquet à Leporello.

Chez les dames, l'exquise Kathleen Battle a une voix presque trop limpide et douce pour une rude gallarde, une «majaude», si irrésistible soit-elle, comme Zerlina. Je reste allergique à la voix d'Anna Tomowa-Sintow, dont le timbre n'arrive pas à se fixer, bouge sans cesse, sature tout l'espace ambiant, multiplie les ports de voix et brouille la ligne mozartienne, exactement à l'opposé de Julia Vardy, d'une aisance fabuleuse dans les phrases les plus difficiles, voix jallie de l'être comme un javelot infallible qui va au cœur de l'émotion.

Voilà bien des raisons qui rendront inoubliables le Don Giovanni de Karajan.

VARIÉTÉS

Les réactions au Canada après la mort de Félix Leclerc

«Le nationalisme d'un géant»

«En novembre, nous avons perdu le père, voilà maintenant que nous perdons le grand-père.» Le chanteur Claude Lévesque résume ainsi ce que les Québécois ont unanimement ressenti en apprenant le décès de Félix Leclerc. Huit mois après la disparition brutale de René Lévesque - le fondateur du Parti québécois devenu premier ministre entre 1976 et 1985 - la seule province à majorité francophone du Canada se sent de nouveau orpheline.

Durant toute la journée, les témoignages ont afflué de toutes parts. Les uns ont salué le «chanteur de l'indépendance», les autres se sont inclinés devant «Dieu le père de la chanson québécoise». Ses anciens adversaires idéologiques n'ont pas été les derniers à lui rendre hommage. «Le Canada a perdu un de ses plus grands poètes. Comme tous les Québécois, j'ai souvent été remué par les accents qu'il a fait jaillir de notre histoire et qui résonneront dans notre patrimoine», a déclaré le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, né et élevé sur la rive nord de Saint-Laurent. «Le nationalisme de ce géant a permis de sensibiliser beaucoup de Québécois à leur avenir», a reconnu le premier ministre libéral du Québec, M. Robert Bourassa.

Beaucoup se souviennent aussi que Félix Leclerc a, le premier, décrit «l'âme de son peuple qui gagne et qui perd, qui tombe et se relève» aux lointains cousins français, avant même d'être reconnu chez lui. «J'ai souvent une pensée pour la France, c'est la plus vieille amie que j'ai sur terre, mais on se regarde toujours comme deux jeunes», écrivait, en janvier dernier, le poète au consul de France à Québec.

Depuis son village côtier de Natashquan, Gilles Vigneault, très ému, a insisté sur le dernier combat de son «ami et collègue de travail», qu'il a mené jusqu'à sa mort: la défense inlassable de la langue française, à l'heure où Montréal, se laisse de plus en plus séduire par le bilinguisme anglo-français. Les indépendantistes purs et durs, qui ne sont plus légion depuis le fiasco du référendum de 1980 sur la souveraineté-association du Québec avec le reste du Canada, espèrent que la disparition de Félix Leclerc «rappellera le peuple à ses devoirs» et lui fournira l'occasion de réfléchir à son avenir sur le continent nord-américain.

MARTINE JACOT.

Le Monde ARTS ET SPECTACLES

Le Monde SCIENCES ET MEDECINE

Les hôpitaux malades de l'urgence

Un rapport confidentiel dénonce le mauvais fonctionnement des services d'accueil et propose d'y associer les médecins libéraux.

POURQUOI les services hospitaliers spécialisés dans l'accueil des malades admis en urgence fonctionnent-ils aussi mal? Comment faire pour améliorer au plus vite la situation en même temps que l'image de ces services qui, plus que tous les autres, confèrent à l'établissement hospitalier son image? Un rapport encore confidentiel réalisé sous l'égide de la commission nationale d'anesthésiologie sera prochainement remis au directeur général de la santé (1). Ce rapport dresse un constat sans complaisance de la situation actuelle, analyse dans le détail les différents dysfonctionnements de l'urgence à l'hôpital et avance notamment l'idée audacieuse que les services d'urgence devraient être « le lieu privilégié où doit s'opérer la nécessaire symbiose avec la médecine libérale ».

L'intérêt actuel des pouvoirs publics pour l'urgence à l'hôpital fait suite à l'ensemble des travaux législatifs et réglementaires de ces dernières années qui ont abouti à réglementer l'urgence préhospitalière. Celle-ci voyait — et voit encore — s'affronter depuis longtemps les différents acteurs, médicaux ou non, spécialisés dans les soins et le transport des blessés ou des malades en dehors de l'hôpital. Une loi puis une série de décrets d'application sont en passe de mettre un terme à une situation souvent incompréhensible — qualifiée en 1986 de « *guerre des urgences* » par M^{me} Michèle Barzach, alors ministre de la santé — et qui voyait les différentes parties prenantes (SAMU, police-secours, gendarmerie, pompiers, ambulances privées, association du type SOS-Médecins...) tout faire pour disposer de la plus large part de

« marché », créant ainsi une situation irrationnelle et dispendieuse.

En aval — les services d'accueil de l'urgence hospitalière, — la situation n'est guère plus brillante que celle de l'urgence préhospitalière ne l'était il y a quelques années. Le rapport souligne ainsi que « l'accueil de l'urgence hospitalière est une activité mal cadrée, polymorphe, comme en témoignent les controverses sémantiques qu'elle suscite toujours parce que le « caractère urgent » des pathologies concernées ne répond ni aux mêmes exigences ni aux mêmes compétences. Cette activité peu gratifiante a constitué un territoire longtemps laissé en friche par les disciplines traditionnelles, ce qui explique — en partie du moins — qu'il ait été largement investi par la dernière née des spécialités, l'anesthésie-réanimation chirurgicale, au cours de la phase d'expansion de celle-ci ».



Soins d'un bébé victime de brûlures aux services des urgences. « Une activité peu gratifiante ».

Consultations aléatoires

Contrairement à ce qu'on imagine le plus souvent, les services d'urgence n'accueillent pas seulement les personnes en situation critique dont l'état de santé justifie au plus vite des soins médicaux ou chirurgicaux que seul l'hôpital peut fournir. Cette urgence « traditionnelle » ne représente plus aujourd'hui que le quart des consultants. Pour le reste, ces services accueillent aussi les urgences dites « médico-sociales » et les urgences « ressenties ». « Ce sont, explique le rapport, des consultations aléatoires, ne donnant pas lieu à hospitalisation, dont le nombre est en progression constante. » En d'autres termes, l'hôpital retrouve là, sous une nou-

velle forme, plus médicalisée, la fonction d'asile et d'accueil des personnes souffrantes qui fut la sienne pendant des siècles.

Il est aisé, à partir d'un tel constat, de définir les objectifs que devrait se fixer une structure hospitalière d'accueil de l'urgence : disponibilité et bienveillance, prise en charge et orientation rapide du malade, information des praticiens du devenir de leurs patients, organisation de l'hospitalisation dans les meilleures conditions possibles lorsqu'elle est nécessaire.

« Or, précisent les auteurs du rapport, si un consensus s'est facilement réalisé sur ces principes de base, force a été d'admettre que la réalité au jour le jour en reste éloignée. (...) La réduction drastique des effectifs étudiants, l'incidence logique de la régulation des flux inscrite dans la réforme des études médicales, la raréfaction des internes de spécialité, l'insuffi-

DES MILLIARDS DE SOLEILS

LES étoiles sont entourées de planètes. On le savait pour le Soleil. On le supposait pour les autres. L'astronomie vit depuis quatre siècles sur le principe copernicien : la Terre n'est pas le centre du monde, notre région de l'univers n'a rien de caractéristique, ce que nous voyons près de nous doit se retrouver presque inchangé partout. Puisque la seule étoile proche, le Soleil, est entourée de planètes, il doit en être de même pour bien d'autres étoiles. D'autant que le Soleil est l'étoile la plus banale qui soit, un représentant « lambda » de la catégorie stellaire la plus abondante.

Dès le siècle dernier, on n'aurait sans doute trouvé aucun astronome pour nier l'existence d'autres systèmes planétaires. Mais, jusqu'à ces dernières années, il s'agissait au fond d'un véritable acte de foi. Car les supposées planètes étaient inobservables.

La distance des plus proches étoiles est telle qu'il n'y a aucun espoir de voir leurs éventuelles planètes. Regardées depuis la Terre, étoiles et planètes sont exactement dans la même direction. Comment alors distinguer ces points obscurs? La lumière qu'ils réfléchissent, comparée à celle qu'émettent directement l'étoile, c'est très précisément le jour et la nuit. Chacun sait qu'on ne voit pas la Lune, pourtant si proche de la Terre, quand le Soleil est à son zénith.

Pour mettre les cortèges planétaires en évidence, il a fallu de récentes progrès techniques qui permettent d'analyser beaucoup plus finement la lumière émise par les étoiles. Si une étoile est entourée de planètes assez lourdes, elle doit nécessairement avoir un mouvement oscillatoire qui retentit sur son émission lumineuse. Les raies qu'on observe au spectrographe ont une forme légèrement différente de celles qu'on attendrait si l'étoile était fixe.

Ces dernières années, plusieurs étoiles ont été proposées

comme candidates au statut de « soleils ». L'étoile Véga serait entourée d'un disque planétaire. Beta Pictoris apparaît comme un système solaire en formation. De nouveaux systèmes solaires viennent d'être annoncés à Baltimore, où se tient l'assemblée générale de l'Union astronomique internationale, grande manifestation qui permet tous les trois ans aux astronomes de confronter leurs résultats (*Le Monde* du 5 août). L'intérêt est moins dans l'existence de ces systèmes que dans celle de la méthode qui a permis de les trouver. Directeur de l'Institut d'astrophysique de Paris, M. Jean Audouze remarque qu'on dispose maintenant d'un outil qui permettra des recherches systématiques. Les nouvelles méthodes de détection des systèmes planétaires devraient permettre une bonne évaluation des masses des planètes. Et si pour l'instant les annonces portent sur de grosses planètes, formant Jupiter, il paraît envisageable de détecter la présence d'objets analogues à la Terre.

Les planètes ne devraient pas être rares. Notre galaxie contient au moins cent milliards d'étoiles. Toutes ne sont pas dans des classes stellaires qui permettent l'existence de planètes. De plus, la moitié environ appartiennent à des systèmes d'étoiles doubles ou multiples, sièges d'importantes forces de marée qui interviennent la formation d'un système planétaire stable. Une étoile sur quatre ou cinq seulement pourrait être un soleil, ce qui en ferait encore plusieurs milliards. Quant à savoir s'il existe des planètes habitées, le principe copernicien le voudrait, mais il ne faut pas se faire d'illusions. Si d'autres hommes existent, ils sont tellement lointains que tout espoir de communiquer avec eux est illusoire. L'humanité commence à s'éveiller de la Terre. Elle ne s'éveillera pas du système solaire.

MAURICE ARVONNY.

Leptospiroses estivales

Pêche, baignade et sports nautiques ont rendu plus fréquente une maladie infectieuse qui ne touchait jusqu'à présent que certaines professions.

DEUX CENT QUATRE-VINGTS cas de leptospirose ont déjà été diagnostiqués depuis le début de l'année en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. En 1987, six cent soixante-quinze cas avaient été recensés, soit 50 % de plus que les années précédentes. « L'année 1987 avait été tout à fait exceptionnelle, avec une recrudescence des cas en octobre et novembre, peut-être due à des conditions météorologiques particulières », explique le docteur Michel Barenton (Centre national des leptospiroses, Institut Pasteur de Paris).

La leptospirose est chez l'homme une maladie infectieuse provoquée par une bactérie, la leptospire. La maladie s'infecte sans s'en rendre compte au contact de certains animaux (rongeurs, bovins, porcs) contaminés. La bactérie pénètre par une excoriation de la peau, les muqueuses aéro-digestive et génitale, ou encore via la conjonctive de l'œil. Une ou deux semaines plus tard débute les manifestations cliniques de la maladie. Elles peuvent

nées à risque, comme le souligne un récent numéro du bulletin épidémiologique hebdomadaire du ministère de la santé (9 mai 1988). Même les descentes de rapides en canot peuvent être à l'origine de leptospiroses, comme le révèle le dernier numéro de *Lancet* (30 juillet 1988).

Les animaux infectés libèrent, en urinant, les bactéries qui se développent dans des milieux humides et chauds, ce qui explique à la fois la contamination des lacs, étangs, rivières, plans d'eau municipaux, et la recrudescence estivale de la maladie.

Il apparaît aujourd'hui que les régions particulièrement infectées sont les bassins fluviaux et certains départements comme la Gironde, le Lot-et-Cher, la Dordogne, le Doubs et surtout la Réunion, au climat chaud et humide, où la leptospirose est quatre fois plus fréquente qu'en métropole.

Les examens de laboratoire ne sont pas nécessaires lorsqu'on peut établir un diagnostic précoce grâce aux symptômes cliniques et au contexte dans lequel ils surviennent. En revanche, dans les cas douteux, des prélèvements de sang, d'urine ou de liquide céphalo-rachidien doivent être adressés dans des centres spécialisés.

La prévention de cette maladie repose sur la vaccination des personnes à risque, les campagnes de désinfection et le contrôle des

eaux douces. Il faut pourtant savoir que l'on peut très bien ne pas trouver de leptospires dans ces dernières. En pratique, pêcheurs et baigneurs en eau douce doivent s'informer et observer des mesures d'hygiène élémentaires pour éviter une contamination aux conséquences parfois très graves.

CAROLINE CHAINE.

Les « exceptionnelles » de NEUBAUER



Véhicules de direction. Automobiles Peugeot, ou ex-T.T. ou reprise NB.

Etat neuf garanti 1 an.

● 695 GTI 88 rouge classique	10 000 km
● 695 turbo injection 88 blanche	4 200 km
● 695 V 6 automatique T.O. climat 87	39 000 km
● 905 GTD turbo 87 gris métal	48 000 km
● 905 break GTI 87 blanc	29 000 km
● 905 break GTD turbo 87 gris métal	46 000 km
● 405 BR 16 88 gris argent	16 000 km
● 405 BR 88 gris winchester	7 000 km
● 205 GTI 88 13 CV T.O. gris graphite	10 000 km

NEUBAUER

227, bd Anatole-France 93200 ST-DENIS ☎ 48.21.60.21

Injuste nature

Tous les départements de France ne sont pas atteints avec la même ampleur par les catastrophes naturelles.

L'AINES, la Gironde et l'Isère sont les trois départements français qui, de juillet 1982 à la fin de 1987, ont subi le plus de catastrophes naturelles (respectivement 25, 22 et 21). C'est-à-dire, selon la loi de 1982, des événements dont la gravité et l'ampleur ont nécessité des moyens d'indemnisation spéciaux et pour lesquels la commission interministérielle *ad hoc* a constaté (par arrêté) « l'état de catastrophe naturelle », au vu des dossiers transmis par chaque commune sinistrée. En revanche, la ville de Paris, la Somme, la Lozère, la Corrèze, l'Ariège et le Morbihan ont été, pendant la même période, les départements les moins touchés par ces catastrophes, comme le montre un dossier sur la Nature et ses dangers, publié par le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIC).

Comme partout dans le monde, ce sont les inondations (couées de boue comprises) qui sont les catastrophes les plus fréquentes en France : c'est à elles que l'Aisne et la Gironde doivent d'occuper les deux premières places du palmarès des catastrophes ; dans l'Isère, aux crues s'ajoutent les mouvements de terrain et les avalanches (voir le tableau). Dieu merci, la France n'est pas un pays où les inondations sont très meurtrières. Rappelons qu'en Chine des inondations ont tué 900 000 personnes en

1887 et 100 000 en 1911. Mais, même lorsque les fleuves chinois ne provoquent pas ces hécatombes, on a calculé qu'en moyenne les inondations tuent 250 000 personnes par an dans le monde.

Les cours d'eau français sont peu dangereux, mais on estime que chacune de leurs inondations coûte, en moyenne, 3 millions de francs. 4 % (22 000 kilomètres carrés) du territoire national sont exposés aux crues, soit sept mille cinq cents communes dont trois cents agglomérations importantes. Ce n'est pas parce qu'il pleut plus qu'autrefois que les inondations font plus de dégâts. L'origine de cette augmentation est liée à l'activité de notre société industrielle : imperméabilisation croissante des sols par asphaltage, construction dans les zones inondables, matériaux de construction différents, abandon de l'architecture ancienne qui, par exemple, surélevait les maisons sur pilotis, mobilité de la population, qui ne peut donc acquiescer à la mémoire collective des zones inondables.

Très loin derrière les inondations, viennent les mouvements (glissements ou effondrements) de terrain. Bien entendu, ce sont les départements de montagne (Haute-Savoie, Isère et Drôme) qui sont les plus sujets à ce type de catastrophes naturelles. Mais celui-ci frappe aussi des départements de plaine (Eure, Seine-

Maritime, Somme et Marne). Là, interviennent des phénomènes de dissolution du sous-sol gypseux ou calcaire. Ici ou là, peuvent aussi survenir des affaissements de carrière ou de mine, ou l'effondrement de pans de falaise.

Tout le monde a encore en mémoire la tempête exceptionnelle qui a ravagé la Bretagne et une partie de la Normandie les 15 et 16 octobre 1987. Dans la seule Bretagne, 6,49 millions de mètres cubes de bois (soit 21 % du volume des arbres sur pied) ont été réduits à l'état de « chablis » (bois abattu par le vent ou la vétusté). Les dégâts ont été estimés à 45 millions de francs rien que dans le Finistère. Normalement, les dégâts provoqués par des tempêtes sont couverts par une garantie spéciale comprise dans l'assurance multirisque-habitation. Mais la tempête des 15-16 octobre 1987 a été déclarée exceptionnellement « catastrophe naturelle » dans les départements du Calvados, des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche et du Morbihan.

Où frappe le foudre ?

En outre, dans la période couverte par l'étude du CDIC, se sont produites trois autres tempêtes exceptionnellement violentes : en novembre 1982, 10 millions de mètres cubes de forêts d'Auvergne ont été réduits à l'état de « chablis » ; en janvier 1985, 2 millions de mètres cubes d'arbres ont eu le même sort en Aquitaine et dans les pays de Loire ; en juillet 1985, c'était le tour de 2 millions de mètres cubes de bois dans le massif vosgien et en Champagne.

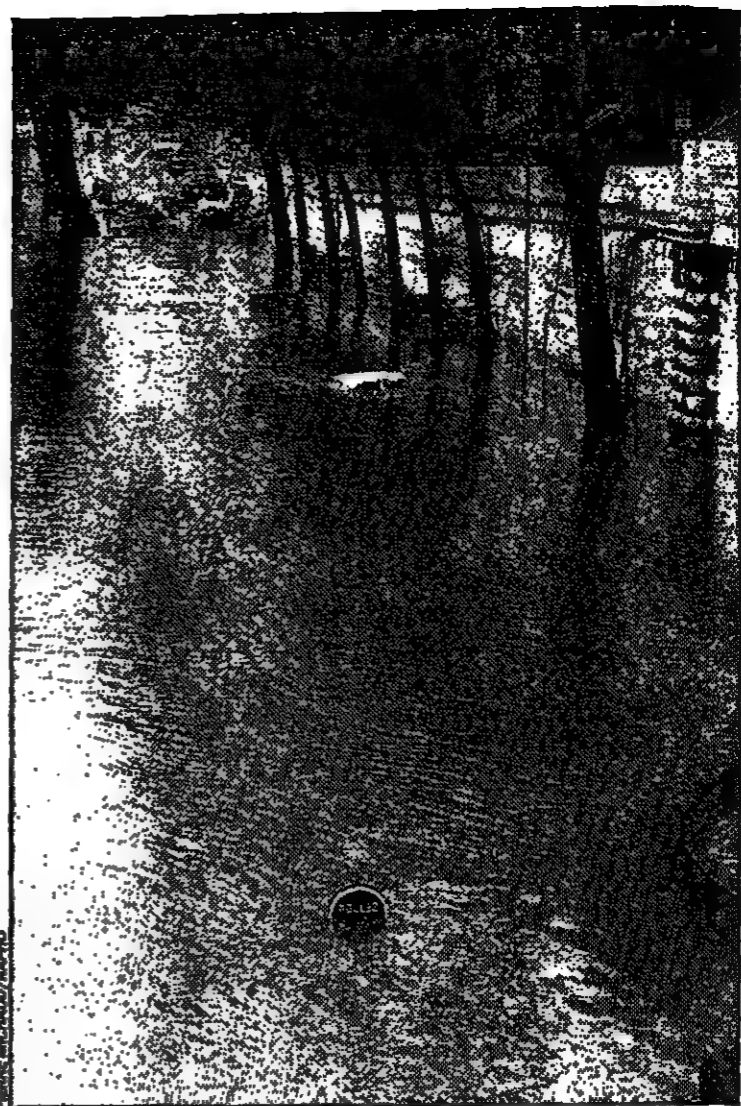
Les avalanches se produisent, bien sûr, dans les départements de haute montagne. Les dégâts de chacune d'elles sont estimés en moyenne à 1 million de francs. Quant aux morts, ils sont trop nombreux (quarante en 1985-86, vingt-quatre en 1986-87, vingt-deux en 1987-88). Dégâts et victimes sont dus le plus souvent à des imprudences : constructions sur des pentes exposées à ce risque normal de la montagne, ski de randonnée ou hors piste.

En dernier dans les calculs du CDIC, viennent les séismes. Certes, la France a plusieurs régions sismiques : les Alpes, la

Côte-d'Azur, l'Alsace et Remiremont, les Pyrénées et une partie du Massif central, soit trente-cinq départements. Certes, ces zones ont été éprouvées dans le passé par des tremblements de terre : la sismologie historique a recensé vingt-quatre séismes graves en six siècles, dont celui de 1564 qui tua un millier de personnes dans le pays de Nice. Certes, depuis 1967, les bâtiments de grande hauteur et les bâtiments recevant du public doivent être construits selon des règles parasismiques strictes. Mais il reste toutes les autres constructions, pour lesquelles les maîtres d'ouvrage hésitent à appliquer des règles analogues. Celles-ci augmenteraient les coûts de 3 % à 8 %, mais elles constituent le seul moyen de prévention contre le risque sismique.

Outre ces catégories auxquelles s'applique la loi de 1982 (exceptionnellement, rappelons-le, à la tempête du 15-16 octobre 1987), il existe d'autres types de catastrophes naturelles qui ne rentrent pas dans le cadre de la loi de 1982.

La foudre, phénomène naturel, tombe en moyenne plus de deux millions de fois par an sur la France. Elle tue 20 à 40 personnes et environ 20 000 animaux. Elle allume quelque 15 000 incendies, détériore 40 000 à 50 000 milliers d'appareils électro-ménagers. Rappelons, à ce propos, que la façon la plus efficace de protéger ces derniers est de les débrancher (ainsi que les antennes de télé-



vision) lorsque le temps est à l'orage et qu'ils ne sont pas utilisés. Les régions de prédilection de la foudre semblent être les zones de montagne (Alpes, Pyrénées, Massif central), de radioactivité naturelle (Corrèze, Haute-

Vienne, Creuse, Cantal) et d'argile ferrugineuse (Gen, Plateau de Lannemezan). En revanche, le Nord-Ouest paraît être la région où la foudre est la plus rare.

YVONNE REBEYROL

NOMBRE DE CATASTROPHES NATURELLES PAR CATÉGORIE ET PAR ANNÉE

	1982	1984	1985	1986	1987	TOTAL	%
Inondations	315	117	93	129	158	812	83,88
Avalanches	0	10	1	6	3	20	2,07
Séismes	1	6	1	0	0	8	0,83
Mouvements de sol	19	10	15	7	12	63	6,51
Tempêtes	47	0	0	2	6	55	5,68
Divers (grêle, gel, neige)	9	0	1	0	0	10	1,03
TOTAL	391	143	111	144	179	968	100

Les vingt ans de la « mort rose »

Vingt ans après le « cirulaire Jeanneret », il n'existe toujours pas en France de définition légale de la mort. Pour les spécialistes médicaux, la loi n'est ni inutilement nécessaire.

par Etienne-Charles FROGÉ
professeur de médecine légale

COMMENT définir la mort ? Le philosophe dira : « C'est une violence induite », le juriste : « C'est une césure », le croyant : « Elle est là... » Il faut savoir que, contrairement à une idée trop répandue, il n'existe en France aucune définition légale de la mort. La notion des « deux électroencéphalogrammes « plats », enregistrés par deux médecins à plusieurs heures d'intervalle », si largement admise, ne repose sur aucune base légale.

Cette donnée essentielle, et souvent ignorée, était au centre de la rencontre organisée il y a peu à Toulouse par le professeur Louis Arbus, sur le thème de la mort cérébrale. Cette rencontre, qui réunissait les membres de deux sociétés savantes directement concernées (1), était aussi une manifestation anniversaire puisque le débat technique et juridique dans ce domaine remonte à la circulaire de Jean-Marcel Jeanneret, texte qui date du 24 avril 1968.

Tout, alors, avait commencé avec la première transplantation cardiaque humaine, réalisée en 1967 par le professeur Barnard. On découvrait en effet brutalement que la notion d'un « coma dépassé » était sans des implications légales et que l'arsenal législatif dans ce domaine — en France tout particulièrement — était tout à fait insuffisant.

On venait en réalité de découvrir, après le vivant et la mort, une troisième situation, celle tout à fait extraordinaire du « coma dépassé », situation clinique mise en évidence dans les années 60 par le professeur Mollaret et son équipe.

On ne parlait d'ailleurs pas toujours à l'époque de « coma dépassé » pour définir ces situations. Certains évoquaient « une préparation expérimentale à cœur-poumons » ou encore « une mort au pouls bien frappé ».

Plusieurs textes officiels permettaient, en 1967, sinon de limiter le pouvoir médical, du moins de le mettre « sous contrôle juridique ». On vit pourtant très vite ressurgir une peur séculaire : celle de l'inhumation précipitée. Au cours des années 1967 et 1968, on fut ainsi brutalement confronté au diagnostic de la mort. Tout auparavant était simple, depuis, notamment, la description d'Hippocrate : « le facies est ridé, aride, les yeux caves, le nez pointu bordé d'une couleur noirâtre, tempes affaissées, lèvres pendantes, menton ridé (...), peau plâtrée, sèche, livide... »

Et voilà soudain que nous allons mourir rose, derrière la vitre de la salle de réanimation. Parfaitement hydratés, perfusés, respirant au rythme physiologique souhaité, les riens pourraient entendre battre mon cœur. On leur aura dit : « Il est mort. » Mort cérébrale : silence électrique cortical. Étrange instant que cette rencontre du corps médical, d'une famille (la société) et d'un troisième homme, le receveur, plus loin, qui attend et qui lutte encore.

Rien d'aussi certain que la mort puisqu'elle est aussi naturelle, tout bien pesé, que la naissance. Mais comment savoir si le médecin, seul homme à pouvoir porter le diagnostic de mort, ne sera pas tenté d'aller trop vite, surtout aux yeux d'une famille en plein désarroi affectif ? La suspicion est alors d'autant plus grande qu'existe l'expérience que le défunt ne se soit pas encore produit.

La société, les juristes, ont très vite compris qu'il existait une difficulté, celle d'établir un tel diagnostic. Au début de l'année 1968 il s'agissait, en France, non pas tant de donner une définition de la mort mais de fixer les règles de conduite s'imposant aux médecins préleveurs d'organes à des

fins scientifiques ou thérapeutiques. Curieusement, alors que l'on aurait pu s'attendre à la mise en place d'un cadre juridique léonin. Les juristes s'élevèrent l'Académie de médecine (séance du 11 janvier 1966), demandant aux médecins d'affirmer la mort, simplement la mort. « Le travail du théologien est de rechercher la signification de la mort et non d'en énumérer les signes. Le droit n'a pas non plus à définir la mort mais seulement à formuler certaines règles de conduite facilitant aux médecins l'exercice de leur responsabilité », écrivait ainsi Jean Savatier (2).

Interrogé par le ministre de la Santé de l'époque, M. Jean-Marcel Jeanneret, le conseil national de l'ordre des médecins, l'Académie nationale de médecine et la commission des autopsies découvrirent qu'elles ne pouvaient donner de définition médicale de la mort tout en sachant que, en pratique, tous les jours ce diagnostic est porté. La troisième homme, rose, était là ! Ce fut l'intelligence du ministre de comprendre alors qu'un débat à l'Assemblée ne pourrait, dans ces conditions, que déboucher sur un fiasco. Certains pourtant s'étaient déjà précipités pour proposer un texte sur la définition de la mort (3), et quelques pays avaient légitimé plus ou moins précipitamment dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que parut la circulaire du 24 avril 1968 relative aux autopsies et aux prélèvements, en application d'un décret de 1947. Aujourd'hui encore, c'est ce texte qui sert de garde-fou à l'activité médicale dans cette situation si difficile qui consiste à diagnostiquer la mort cérébrale et à en tirer les conclusions : transférer ou non la vie à une autre personne et faire qu'ainsi la vie soit non plus « lin » mais « passage ». La réunion-anniversaire de Toulouse a permis de montrer à quel point cette circulaire demeurait, vingt ans après, un texte-phare. Cette circulaire érigée que schématiquement que le conseil de décès de « mort rose » doit reposer :

(Suite de la page 13.)

« L'accueil représente l'essentiel de la fonction sociale du service », expliquent les auteurs du rapport, qui notent que « l'humanisme qu'implique cette approche, totalement dévalorisée, est très habituellement absent, aboutissant ainsi à un accueil inexistant ».

Les autres dysfonctionnements importants concernent les examens complémentaires et l'hospitalisation et l'appel à un « consultant » de l'hôpital ne se fait pas

sans difficulté. De même, le placement d'un malade dans un service « représente souvent une véritable négociation », porte de temps et source de conflits.

Une ère de compétition

Le rapport relève un autre important dysfonctionnement d'ordre institutionnel : « Le vide réglementaire en matière d'exercice professionnel en milieu d'urgence fait que les instances ministérielles, soucieuses de ne mécontenter personne et de s'adapter aux circonstances locales, n'ont jamais précisé le profil du médecin d'accueil ».

Le rapport souligne aussi la nécessité de maintenir les internes (de spécialité et de médecine générale) dans ces services, tout en expliquant que « leur action est trop souvent marquée des faiblesses inhérentes aux personnels en formation » et que « cette insuffisance qualitative (...) est particulièrement préoccupante ».

Les auteurs proposent, au terme de leur analyse, la création dans les grands centres hospitaliers de départements « d'accueil et d'orientation des malades urgents ». Ils demandent enfin une augmentation des effectifs, une modification du régime horaire du travail (disposition du système des 3 x 8), l'instauration de « cercles de qualité » et, point essentiel, un enseignement par « compagnonnage ».

Ce rapport constitue un événement dans l'histoire, déjà longue, de l'organisation des urgences médicales en France. D'abord parce qu'il met pour la première fois de manière officielle en lumière les failles (trop bien connues des usagers de l'hôpital)

existant dans le fonctionnement de ces services. Ensuite parce que, en estimant que ces derniers sont « la lieu privilégié où doit s'opérer la nécessaire symbiose avec la médecine libérale », il formule une proposition pour le moins audacieuse, qui contribuerait, sinon à « privatiser » l'urgence hospitalière, du moins à permettre que des médecins libéraux puissent, dans le cadre du service public, participer à une activité perçue comme quelque peu dévalorisée par les praticiens hospitaliers.

« L'hôpital est dans une situation équivalente à celle d'un grand brûlé qui, pour des raisons physiologiques, est condamné à mourir de soif, même placé dans une piscine, commente le professeur Lareng. Nous sommes en effet aujourd'hui victimes d'une démedicalisation de l'urgence intra-hospitalière, alors même que la démographie médicale condamne certains en dehors de l'hôpital à une sous-activité professionnelle. » Pour le professeur Lareng, il est clair qu'il faut maintenant envisager la participation de médecins libéraux intéressés par les problèmes de l'urgence (diplômés en oxygologie) au sein de la structure hospitalière. « Toutes les solutions sont envisageables, étant entendu que l'administration de ce service doit rester du domaine public, explique-t-il. On peut tout imaginer, depuis le système public intégral avec paiement au forfait jusqu'au système libéral, avec paiement à l'acte. Mais, en toute hypothèse, nous devons sortir de l'impasse actuelle, qui fait que les services d'urgences lieux hautement stratégiques revendiqués par l'ensemble du monde hospitalier, sont, en pratique, délaissés par l'hôpital ».

JEAN-YVES NAU.

LA TERRE ATTIRE LA LUNE ET L'INVERSE

En application de la mécanique la plus élémentaire, la Lune et la Terre devraient se comporter comme une sorte d'haltère qui tournerait sur elle-même selon son centre de gravité et autour du Soleil. Un tel mouvement entraînerait une variation cyclique de la durée du jour solaire ; allongement lorsque la Terre est en position avancée et l'inverse !

Bruno SUTTERLIN
5, rue des Colonels-Renard, PARIS-17^e
Sous réserve qu'une telle idée n'ait pas déjà été publiée.

REPRODUCTION INTERDITE

A.R.I.S. Agence Reg...

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES SUP-AERO

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

appartements ventes

1^{er} arrdt

2^e arrdt

3^e arrdt

4^e arrdt

5^e arrdt

6^e arrdt

7^e arrdt

8^e arrdt

9^e arrdt

10^e arrdt

11^e arrdt

12^e arrdt

13^e arrdt

14^e arrdt

15^e arrdt

16^e arrdt

17^e arrdt

18^e arrdt

19^e arrdt

20^e arrdt

PARC DE BELLEVILLE

95-Val-d'Oise

LAC D'ENGHEN

Province

NEVEU-MONT-D'ARREUS

APPARTEMENT

16. 116.90.000

Economie

SOMMAIRE

■ Le relèvement du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre n'a pas entraîné de façon significative la hausse du dollar (lire ci-contre).

■ Le déménagement en catimini d'une usine de la Meuse transférée en Haute-Savoie laisse perplexes les salariés qui

ne sont pas décidés à s'expatrier (lire ci-dessous).

■ La fiscalité locale a plus augmenté que la fiscalité d'Etat ces dix dernières années. Les transferts d'impôts dus à la régionalisation n'expliquent pas tout (lire ci-dessous).

■ Polémique autour des conséquences des économies budgétaires après l'accident de la gare de l'Est (lire page 17).

■ A l'issue de discussions qui se sont tenues au ministère de l'Industrie, le conflit des mineurs de Gardanne semble en voie de règlement (lire page 17).

Hausse des taux d'intérêt, du dollar et de la livre

Les marchés des changes restent nerveux

En ce début de semaine, une certaine nervosité règne sur les marchés internationaux de l'argent. Alors que le mouvement de hausse des taux d'intérêt se confirme aux Etats-Unis, la Banque d'Angleterre a surpris les opérateurs, lundi 8 août, en décidant le relèvement d'un demi-point de son taux d'intervention sur le marché monétaire. Porté à l'issue de cette septième hausse en dix semaines à 11 %, le taux directeur de la banque centrale britannique (qui était encore en mai dernier à 7,5 %) est à son plus haut niveau depuis mars 1987.

Malgré le relèvement des taux britanniques et d'importantes interventions des banques centrales américaine et allemande, le dollar a poursuivi, lundi, sa progression, terminant à New-York à 133,80 yens, au-dessus de 6,40 francs français et à

Le déficit de la balance des paiements

La décision-surprise de la Banque d'Angleterre a provoqué une réaction immédiate sur le marché des changes : déjà forte, la livre sterling s'en est trouvée dopée, notamment par rapport au deutchmark. Négociée à 3,20 DM

espèrent freiner la consommation — qui connaît toujours une forte croissance — et étouffer les pressions inflationnistes. En juin dernier, la hausse des prix était de 4,6 % en rythme annuel pour un objectif gouvernemental de 4 %. Après l'annonce par la Banque d'Angleterre, les grandes banques de dépôts ont toutes décidé un relèvement de leur taux de base à 11 % (le taux auquel elles prêtent à leurs meilleurs clients).

Enfin, les Français doivent savoir qu'ils sont inégaux devant l'impôt direct (2) par rapport aux conseils régionaux. Car si la Corse ne verse que 66 F, le Lorrain 96 F, le Rhône-alpin 82 F, l'Alsacien et le Bourguignon 109 F et le Francilien 114 F, le Picard acquitte 285 F, l'habitant du Centre 258 F, le citoyen de Limousin 192 F, le Nordiste 174 F. Ce n'est donc pas toujours les habitants des régions riches qui sont soumis à la pression fiscale la plus lourde.

De quoi faire réfléchir tous ceux qui parlent de compensation, de solidarité, de péréquation. Des termes difficiles à conjuguer avec ceux de décentralisation et de liberté de choix des élus locaux.

Attendu pour l'automne, le relèvement du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre a surpris les marchés. M. Nigel Lawson, le chancelier de l'Echiquier, a justifié cette décision en expliquant que l'économie britannique progressait à « un rythme insoutenable, qui doit être ralenti ». En renchérissant le coût du crédit, les autorités monétaires britanniques

1,90 deutchmark, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis janvier 1987 par rapport à la devise allemande. Mardi 9 août dans la matinée, le billet vert restait demandé sur les places européennes. Il a cependant légèrement refléchi.

Attendu pour l'automne, le relèvement du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre a surpris les marchés. M. Nigel Lawson, le chancelier de l'Echiquier, a justifié cette décision en expliquant que l'économie britannique progressait à « un rythme insoutenable, qui doit être ralenti ». En renchérissant le coût du crédit, les autorités monétaires britanniques

Stabilité des impôts d'Etat, progression des impôts locaux

Le contribuable à deux faces

Au moment où le gouvernement de M. Michel Rocard met la dernière main au projet de budget pour 1989, et où les Français se demandent s'ils devront, l'an prochain, payer davantage d'impôts pour honorer à la fois les engagements antérieurs et financer les priorités nouvelles (formation, éducation, recherche, revenu minimum d'insertion), il peut être utile de jeter un regard sur la fiscalité locale. Car tout citoyen de l'Etat est aussi l'habitant d'une commune, d'un département, d'une région, parfois d'une communauté urbaine, et le contribuable qu'il est ne remplit pas seulement les caisses du ministère des finances mais aussi celles des collectivités territoriales dont il relève. Et quel que soit le destinataire du produit de l'impôt, le caractère plus ou moins indolore ou excessif de la contribution peut faire l'objet d'interrogations.

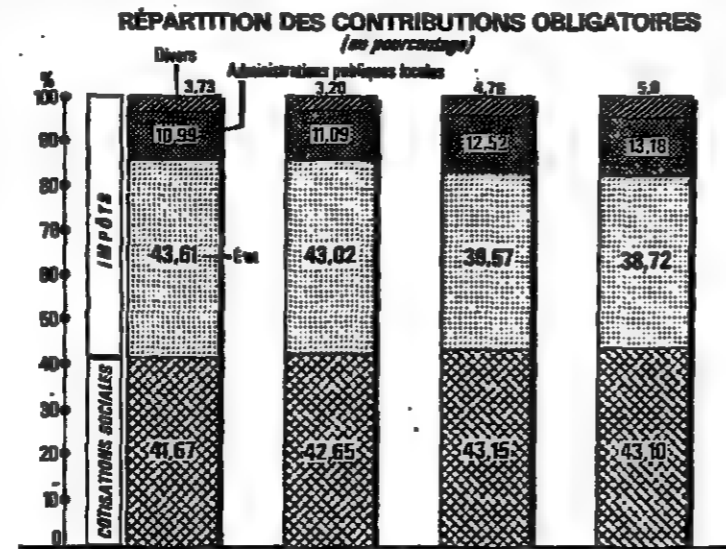
A regarder l'évolution des contributions obligatoires, d'origine fiscale, depuis deux ans, on notera que la pression fiscale de l'Etat, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), qui était de 16,7 % en 1978 et 18,1 % en 1982, retombait à 17,2 % en 1987. Du côté des collectivités locales, en revanche, les pourcentages correspondants étaient 4,3 %, 4,8 % et 5,9 %. Une forte progression qui s'explique, certes, depuis la loi de décentralisation de 1982, par des transferts d'impôts et de ressources correspondantes de l'Etat vers les collectivités locales, ce qui gonfle le poids de celles-ci et allège d'autant celui du premier. Mais même en déduisant ces transferts (1), les contributions obligatoires locales ont augmenté sensiblement : 3 % du PIB en 1982 et 3,8 % en 1986 alors que la part de l'Etat, dans ce cas de figure, a régressé de 20,8 % à 20,6 %.

On objectera que lorsque les citoyens et les entreprises versent en 1986 846 milliards de francs d'impôts à l'Etat, ils n'en destinent que 170 milliards à leurs collectivités. Il n'empêche que si l'on analyse la période 1981-1986, le rythme annuel de croissance des impôts locaux a toujours été beaucoup plus fort, de 2 à 7 points, que celui des ressources fiscales d'Etat.

Les régions, qui, en mars 1986, ont véritablement émergé sur la scène politique lorsqu'elles ont acquis une légitimité incontestée

avec l'élection au suffrage universel de leurs responsables, ne sont certes pas les collectivités les plus dépendantes et les plus gourmandes en impôts puisque ceux-ci ne représentent qu'un cinquième des impôts des départements et un huitième de ceux des communes. Mais les impôts, comme les budgets en gé-

néral, des régions croissent plus vite, beaucoup plus vite, que ceux des autres collectivités. Prenons le cas de deux impôts directs :



Source : Rapport sur les comptes de la Nation

néral, des régions croissent plus vite, beaucoup plus vite, que ceux des autres collectivités. Prenons le cas de deux impôts directs :

— La taxe professionnelle : le taux moyen régional est passé, de 1985 à 1987, de 0,61 à 0,93, alors que, pour les départements, il progressait de 3,46 à 3,64 et pour les communes de 11,78 à 11,95.

— La taxe sur le foncier non bâti : dans les régions le taux (2,43 en 1985), a grimpé à 3,63 l'an dernier tandis que, dans les départements, il augmentait de 20,03 à 20,59 et dans les communes de 35,61 à 36,50.

« Bourgogne et Alsace caracolent »
Ce sont ces « décrochages » qui incitent à pousser plus loin l'examen des budgets régionaux à la lumière de l'étude synthétique que vient de réaliser le ministère de l'Intérieur. Les budgets primitifs des vingt-deux régions de métropole at-

(+ 8,4 %), l'Auvergne (+ 10 %) restent dans des limites raisonnables. La Picardie est quasiment en stagnation (+ 2,7 %) mais après une année 1987 explosive (+ 40 %). Partout, sauf en Picardie, les sommes consacrées par les régions aux investissements progressent à un rythme soutenu, 22 % en moyenne. Mais la Bourgogne (+ 54 %), l'Alsace (+ 44 %), le Centre (+ 37 %), la Franche-Comté (+ 36 %), la Haute-Normandie (+ 38 %) se détachent. Ce sont les dépenses scolaires pour la construction, la réparation ou le fonctionnement des lycées qui prennent la part du lion (8,5 milliards) et elles s'accroissent de 41 % en 1988 mais de 105 % en Alsace, 85 % en Ile-de-France, 137 % en Bourgogne et seu-

lement 6 % en Midi-Pyrénées et à peine 1 % en Corse.

Le produit des impôts, directs et indirects, intervient pour un peu plus de la moitié dans les ressources globales des régions, le tiers de celles-ci provenant des transferts reçus de l'Etat et 14 % des emprunts. Mais au plus de la fiscalité aussi les divergences selon les régions sont nettes. Si en moyenne les recettes fiscales progressent de 16 %, par rapport à 1987, l'Ile-de-France (+ 25,4 %) ou la Bourgogne (+ 27,8 %) sont très au-dessus et Champagne-Ardenne (+ 5,6 %), Picardie (+ 5,6 %) ou le Centre (+ 5,8 %), nettement en dessous. L'Aquitaine relève de 44 % les droits de mutation et la Basse-Normandie abaisse de 12,5 % la taxe sur le permis de conduire. Le Nord-Pas-de-Calais remonte de 18,7 % la taxe sur les cartes grises et ne touche pas au permis de conduire.

Enfin, les Français doivent savoir qu'ils sont inégaux devant l'impôt direct (2) par rapport aux conseils régionaux. Car si la Corse ne verse que 66 F, le Lorrain 96 F, le Rhône-alpin 82 F, l'Alsacien et le Bourguignon 109 F et le Francilien 114 F, le Picard acquitte 285 F, l'habitant du Centre 258 F, le citoyen de Limousin 192 F, le Nordiste 174 F. Ce n'est donc pas toujours les habitants des régions riches qui sont soumis à la pression fiscale la plus lourde.

De quoi faire réfléchir tous ceux qui parlent de compensation, de solidarité, de péréquation. Des termes difficiles à conjuguer avec ceux de décentralisation et de liberté de choix des élus locaux.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Qui portent sur des sommes très importantes (2 milliards en 1983, 2,47 en 1986) et qui compensent, en partie, les nouvelles charges et dépenses auxquelles on a fait faire les conseils municipaux, généraux, et régionaux.

(2) C'est-à-dire l'ensemble de la taxe d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe professionnelle.

Le déménagement de l'entreprise Mecatronic

Pourquoi partir ?

encore fait des heures supplémentaires en juillet.

Monique Perdreaux, quarante-deux ans, se préparait à repartir pendant les vacances la maison à loyer modéré où elle élève seule ses deux filles, dans l'impasse des Lins de la cité des Ormes. L'ANPE l'avait jugé un peu âgée en 1985, et cela lui avait valu deux ans de chômage après la fermeture de la pépinière de Void, mais elle avait « bien rematé la pente ». Elle n'avait tout de même pas les « époules assez larges » encore pour se payer le permis de conduire et l'entretien d'une voiture.

Viviane Veluire, trente-neuf ans, s'était refait une vie, à l'atelier, après un divorce et quatre ans d'intérim. « Bien contente, déjà, de survivre », avec sa fille, dans la maison de l'impasse des Roses, dans la même cité des Ormes. Le chat s'appelle Bertoz, et Viviane aime aussi la peinture. Elle avait accroché à 5 heures du matin pour vider l'atelier. Trois camions ont emporté les machines, les postes de travail rouge et blanc, l'armoire à pharmacie, les photos, le châle et les 30 F de Loto de la rentrée. Les « pirates », les « négriers », comme les appelle le maire de Void, Jean-Louis Gilbert, lui-même patron d'une entreprise de huit salariés, ont coupé plusieurs fils électriques et coupé des tuyaux pour aller plus vite. Ils ont écarté des mégots sur le linoléum blanc.

La disparition des machines a été signalée douze heures plus tard par un chef d'équipe de la municipalité, qui a aperçu le dernier semi-remorque devant l'ancienne gare qui servait d'entrepôt. Monique Perdreaux a été mise au courant dans les dernières par ses camarades, qui n'osaient pas lui dire. Viviane Veluire a tenté d'épargner la nouvelle à sa fille, pour ne pas assombrir ses vacances. Le directeur de l'atelier, M. Marchand, l'a apprise en Espagne, où il était déjà arrivé. Le technicien, M. Gérard Leporce, s'est souvenu que la maison-mère lui avait réclamé une clef huit jours plus tôt pour procéder à un inventaire annuel. Il n'y a pas eu effraction. Le bureau directorial, fermé à clef, n'a pas été forcé.

La lettre de revendication est arrivée à Void le 4 août, postée dans les Voeges au lendemain du forfait, sur le trajet de retour à Bonneville. Le PDG de Mecatronic, Gérard Langlois, annonce le transfert de l'unité en Haute-Savoie et le regroupement des sites pour « renforcer les synergies ». Il se préoccupe d'une « meilleure utilisation des équipements communs » et fait état de difficultés contractuelles avec la société électronique Serge Dassault et France Télécom. Depuis que le député de la Meuse, Gérard Longuet, n'est plus ministre des P et T, le groupe semble se préoccuper davantage d'économiser sur les coûts de transport.

Monique Perdreaux ne peut pas partir, puisque sa fille est déjà inscrite pour un BTS à Nancy. Viviane Veluire ne partira pas non plus, puisque c'est encore la même histoire qui recommence. « Toujours l'angoisse. Savoir à l'usine tiendra », Sonia Guillaume, vingt-cinq ans, que rien ne retient à Void sinon le fait d'y être née, n'a pas confiance dans les garanties ajoutées dans une deuxième lettre par la direction savoyarde.

Le groupe HPF avait repris un atelier, fermé pour cause de dépôt de bilan depuis plus d'un an. La

municipalité, qui a déjà perdu une usine de chaussures et une centaine d'emplois en quelques années, lui avait cédé pour 150 000 F des machines que M. Gilbert évalué à 400 000 F. Elle avait consenti une exonération du loyer et de la taxe professionnelle. De « sensibilité » UDF, le maire enregistre aujourd'hui au magnétophone les quelques conversations qu'il s'efforce d'avoir avec ses gens de Bonneville, « qui n'ont pas de parole ».

Un référendum

Les Savoyards ignorent sans doute que le maire ne prenait ses vacances qu'en septembre et que, conseiller général, il aurait tout le temps pour créer l'événement. Le lundi 8 août, M. Gilbert a organisé un référendum dans la salle de réunion de la mairie, sous les portraits de Poincaré et de Coty. Un adjoint a servi d'assesseur, et les seize salariés présents, dont quatorze femmes, sont passés dans l'isoloir pour exprimer « librement » leur refus de partir loin des géraniums de Void. Le résultat, sans surprise (seize refus), a été consigné sur un procès-verbal à l'entête du département de la Meuse et rangé dans le dossier d'instruction.

Le groupe HPF n'a pas expliqué le rapt, mais il a dû modérer ses impatiences : quelques machines vont être rapatriées. Les salariés sont cependant toujours priés d'opter pour la Haute-Savoie avant la réouverture « des activités industrielles » le 23 août. Quelques femmes sont aussi invitées à retourner dans la semaine à l'atelier. Il faut de nouveau faire le ménage parmi les mégots et les cartons de déménagement. Et récupérer, à la main, le linoléum...

CORINE LESNES.

ESPACE

Malgré un risque très faible

La France s'est préparée à « accueillir » des débris du satellite Cosmos-1900

Les Gaulois craignent que le ciel ne leur tombe sur la tête. Leurs descendants pouvant souffrir de la même phobie, le gouvernement a pris au sérieux la menace que fait peser le satellite soviétique Cosmos-1900, porteur d'un petit réacteur nucléaire, qui ne répond plus aux ordres (Le Monde du 3 août). Secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, M. Gérard Renou a exposé, le lundi 8 août, la situation actuelle de Cosmos-1900, son devenir prévisible et le dispositif mis en place pour le cas où il tomberait sur le territoire français.

Pas de panique ! Si le contact radio est perdu avec le satellite, les Soviétiques ont un espoir de le rétablir. Surtout, Cosmos-1900 se maintient dans une attitude correcte, ce qui montre que ses automatismes fonctionnent bien. Normalement, il devrait rester encore quatre mois en orbite, mais ce délai pourrait être raccourci si son orientation se modifie.

Cependant, un mécanisme automatique devrait se déclencher pour expédier à plus de 800 kilomètres d'altitude le réacteur nucléaire. Il en serait de même si l'altitude du satellite baissait trop. Cela repousserait de plusieurs siècles la chute de ce réacteur. Au cas où cette éjection automatique ne se ferait pas, un autre mécanisme couperait le satellite en trois morceaux, lesquels se désintégreraient dans la haute atmosphère. On ne peut exclure la chute de quelques fragments radioactifs sur la Terre. Ces débris n'auraient

qu'une chance sur mille d'atteindre le territoire français. Leur radioactivité devrait être assez faible : ils seraient inoffensifs, à condition de ne pas s'en approcher de trop près.

Sous la responsabilité d'une cellule de crise constituée à Matignon, le dispositif prévu s'appuie sur trois pôles. Le Centre national d'études spatiales, qui suit actuellement le satellite à partir d'informations soviétiques et américaines, mettra en place des moyens de repérage spécifiques dans les derniers jours précédant une chute éventuelle et devra déterminer les zones que pourraient atteindre les débris. Trente-cinq hélicoptères de la Protection civile, équipés de détecteurs de radioactivité, localiseront grossièrement les débris, que des équipes spécialisées du Commissariat à l'énergie atomique iraient ensuite retirer. Le Service central de protection contre les rayonnements ionisants assurera pour mission d'évaluer la nocivité des fragments. Des consignes précises seraient diffusées à la population — la principale étant de se tenir éloigné de tout objet métallique suspect.

La possibilité de faire fonctionner ce dispositif est extrêmement faible. Le secrétaire d'Etat pense cependant que sa mise en place a son utilité. Il existe, souligne-t-il, des plans d'intervention pour divers risques de catastrophe. « Ce que nous faisons actuellement, c'est tester une partie de ces plans ».

MAURICE ARVONNY.

Le 2 août, au petit matin, le directeur d'une entreprise de Void (Meuse) a fait complètement déménager l'atelier où travaillaient vingt-deux personnes et l'a transféré en Haute-Savoie. Les salariés, dans leur majorité, refusent de s'expatrier.

VOID de notre envoyé spécial

La veille des vacances, les dix-neuf ouvriers de l'entreprise Mecatronic de Void, une petite commune de la Meuse fleurie de géraniums, avaient instruit leur atelier. Les plus inquiètes étaient mises à genoux pour frotter, parce que le linoléum est blanc et que les tâches s'y incrustent.

Quatorze de ces dix-neuf femmes, phyces au SMIC pour assembler des composants de téléphone, entamaient le mois d'août à l'endroit où elles avaient achevé juillet, entre le canal Marne-Rhis et la voie express de Nancy. Celles qui partaient plus loin enviaient des cartes postales. Même les plus inquiètes avaient laissé quelque chose dans leur tiroir : une photo, un châle, la caisse commune de Loto hebdomadaire.

L'atelier de Mecatronic, filiale du groupe Horlogerie, photographie française (HPF) avait ouvert en mai 1987. Un cadre de la maison-mère était venu du siège social de Bonneville, en Haute-Savoie, pour recommander aux ouvrières d'en prendre soin « comme de leur enfant ». Avant d'acheter à crédit, les femmes s'inquiétaient du niveau des commandes, et le directeur, Hubert Marchand, les rassurait. Les vingt-deux salariés de Void — dix-neuf ouvrières et trois hommes payés au-dessus du SMIC — avaient

SOCIAL

Accord de bonnes per

des

de

de

de

de

de

de

de

Économie

SOCIAL

Après les discussions au ministère de l'industrie

Détente dans le conflit des Houillères de Provence

Le conflit des mineurs de Houillères de Provence, à Gardanne, qui dure depuis plus de trois mois, semble être entré, le lundi 8 août, dans une nouvelle phase, celle de l'apaisement. Les « propositions » présentées par le ministère de l'Industrie, à la direction qu'aux syndicats, reçus séparément tout au long de la journée, ont été qualifiées par M. Angustin Dufresne, secrétaire général de la Fédération des mineurs CGT, d'« avancées positives ». M. Dufresne a cependant ajouté que « ce seront les mineurs qui décideront » de l'arrêt ou de la poursuite de la grève lors d'une assemblée générale qui devait avoir lieu à Gardanne mardi 18 heures.

Très longue et très dure, cette grève de Gardanne posait un problème extrêmement difficile aux pouvoirs publics et à la direction des Charbonnages, cette dernière ne voulant pas entendre parler d'une négociation locale sur les revendications des mineurs de Provence — en moyenne 400 F par mois plus une prime de transport de 1 500 F pour

l'année 1987, — alors que la question des salaires se discute au niveau national. Depuis quelques jours, le conflit semblait s'essouffier : après la décision de la CFDT, après une réunion de négociation avec la direction le 26 juillet, d'appeler à la reprise du travail, 70 % des 1 780 salariés étaient dans cette disposition d'esprit. Depuis le début du conflit, chaque gréviste avait perdu en moyenne 20 000 F.

« Mais, à partir de janvier 1989, les mineurs recevront une prime de 200 F par mois, qui jouera pendant dix-neuf mois ! Il sera difficile alors de la remettre en cause. Cette prime ressemble bien à une augmentation de salaire déguisée. Autres points obtenus par la CGT : « les droits à congé des salariés ne seront pas affectés par le conflit » ; « possibilité d'une avance d'un mois de salaire remboursable d'ici la fin de l'année » ; « annulation des sanctions et des poursuites initiées par la direction, à l'exception des plaintes contre X... pour vols et incendies des locaux de la direction. Enfin, les mesures appliquées en Corrèze au bénéfice des bas salaires » seront immédiatement appliquées à Gardanne.

Les syndicats devaient répondre à ces propositions avant mercredi. En cas de réponse positive (vraisemblable, l'accueil des grévistes, le 9 août au matin, étant très favorable), le travail « reprendrait progressivement » jeudi. Le climat risque cependant, en cas d'issue favorable, de rester très tendu pendant plusieurs mois tant entre la direction de Gardanne et les mineurs, qu'entre la CGT et la CFDT qui ont fini, après avoir combattu ensemble, par s'affronter. Mais pour la CGT, la grève de Gardanne sera présentée, après le conflit de l'imprimerie Didier, comme une victoire. De quoi la conforter dans sa volonté de renouer la « offensive ». Avec d'autres Gardanne... ?

MICHEL NOBLECOEUR.

Dans l'industrie ferroviaire du Valenciennois

FO signe un accord pour les cinquante-cinquante-cinq ans

Le syndicat FO de la métallurgie du Valenciennois a signé, le lundi 8 août, un accord avec les représentants de la chambre patronale concernant les suppressions d'emplois annoncées dans l'industrie ferroviaire de cette région : quatre cent vingt salariés de quarante-neuf ans et demi à cinquante-cinq ans, employés chez Alsthom ou aux Ateliers de construction du nord de la France (ANF), pourront bénéficier, selon cet accord, d'un « congé de longue durée ». Cet accord maintient 70 % du salaire brut de référence des salariés concernés. Ainsi, pendant cinq ans, ils sont assurés de percevoir au moins 4 300 francs par mois.

Selon le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC « devraient signer, elles aussi, cet accord, ou plus tard début septembre ». L'entreprise Alsthom de Raimsemples emploie actuellement neuf cent cinquante personnes. Elle doit cesser son activité à la fin de 1989. Un peu plus de cent quarante salariés, situés dans la tranche d'âge de cinquante-cinquante-cinq ans, sont concernés par l'accord. Aux ANF, deux cent quatre-vingt personnes sont concernées, alors que plus de huit cent emplois doivent être supprimés sur un total de deux mille.

Sauver la face

Le « déblocage », selon la formule de l'Humanité du 9 août, est intervenu au ministère de l'Industrie, grâce notamment à l'habileté des négociateurs du ministre : M. José Bidegain, chargé de mission, qui a eu chez Saint-Gobain une longue pratique du dialogue social, et M. Jean-Pierre Jouyet, directeur de cabinet de M. Fauroux. Les « propositions » du ministère (d'ores et déjà acceptées par la direction des Charbonnages avec laquelle elles ont été mises au point) vont au-delà de celles du 26 juillet. Elles permettent à la fois aux pouvoirs publics, aux Charbonnages, aux grévistes et à la CGT de sauver la face. La porte de sortie est plus qu'« ouverte ».

Tout en rappelant que « les revendications sociales seront examinées en septembre », lors des négociations nationales, le ministère « propose » le versement immédiat d'une indemnité de reprise de 1 500 F, au lieu de 1 000 F le 26 juillet ; 9 000 F seront versés « dont 4 500 F immédiatement et 4 500 F perçus sous forme de versements mensuels d'un montant de 150 F (novembre-décembre 1988) et de 200 F à partir de janvier 1989 ».

C'est ici le point-clé des propositions : il ne s'agit pas d'une augmentation de salaires en bonne et due forme, comme le voulaient les grévistes, mais la condition avancée le 26 juillet pour la seconde enveloppe

TRANSPORTS

Les suites de l'accident de la gare de l'Est

Polémique sur les conséquences des économies budgétaires sur la sécurité

Après l'accident, le 6 août, à la gare de l'Est (un mort et neuf blessés toujours hospitalisés), M. Jean Costet, directeur général de la SNCF, nommé président par intérim, a tenu, le lundi 8 août, une conférence où il a notamment dénoncé le « portable scandaleux » fait par certaines organisations syndicales entre la dégradation de la sécurité ferroviaire et les réductions d'effectifs.

« J'affirme, déclare-t-il, qu'à aucun moment la SNCF n'a sacrifié à la sécurité devant des exigences de compétitivité ». Les réductions d'effectifs résultent, selon lui, de trois causes : la modernisation des installations et des matériels « qui permet d'améliorer la fiabilité et de réduire les interventions d'entretien » ; la baisse du trafic, en particulier dans le domaine des marchandises ; la réduction de « frais généraux » par l'allègement de l'appareil administratif. « Je rappelle que la SNCF doit offrir à la collectivité des services de qualité à un prix modéré sans pour autant faire peser une charge excessive sur les finances publiques. Cette exigence n'a, en tout cas, jamais été et ne sera jamais réalisée au prix d'une détérioration de la sécurité ».

Implicitement, M. Costet plaide pour un peu plus de compréhension de la part du gouvernement, toute action relative à la sécurité s'inscrivant nécessairement dans la durée.

Manifestation syndicale

En fin d'après-midi, lundi, les fédérations CGT et CFDT des cheminots ont réuni quelques centaines de militants dans le hall de la gare de l'Est pour protester contre la politique de rentabilité ayant, selon eux, conduit à la succession d'accidents ferroviaires.

Une manifestation à la fois calme et passionnée : près de l'extrémité de la voie où s'est produit l'accident de samedi dernier, la camionnette de la CFDT vient de s'installer. Celle de la CGT est déjà en place quelques mètres plus loin. Il n'est pas encore 17 heures mais les tracts circulent et les militants CFDT se mettent en quête de signatures pour leur pétition « le droit à la sécurité ».

Les deux délégations, qui ne sont pas parvenues à s'entendre sur une

déclaration commune, tentent de trouver un compromis de dernière minute sur l'ordre des prises de parole. Sur une banderole figure un drapeau en damier, un ancien signal d'arrêt qui avait déjà resurgi lors de la grève de l'hiver 1987-1988. Pour le porte-drapeau, la liaison entre les deux épisodes est évidente. Il s'agit toujours « de lutter contre le système hiérarchique, militariste, paternaliste... ». « Jusque dans la formation professionnelle ils retiennent tout ce qui n'est pas directement rentable pour l'entreprise », s'indigne-t-il.

La foule devient plus dense. « Nous crions assez, arrêtez le massacre », lance au micro le porte-parole CFDT. A quelques pas, le président de la Fédération des usagers tente de faire entendre son propre message, mais sa voix ne rivalise pas avec celle des organisations syndicales. Brouhaha, bousculades.

La foule a déjà commencé à se disperser lorsque la CFDT annonce le témoignage de la sœur de la victime de la gare de l'Est. « La SNCF se contente d'un chèque. Nous voulons qu'elle prenne ses responsabilités », hurle-t-elle. Même cri de rage et de désespoir lancé par une orpheline qui perd toute sa famille dans l'accident de la gare de Lyon.

Déjà les banderoles se replient et la circulation redevient plus fluide dans le hall. Sur la caisse qui recouvre l'emplacement du butoir arraché, la CGT a déposé une gerbe. Une feuille de brouillon est scotchée dessus avec cette inscription : « Tout savoir ».

Dans les états-majors des autres syndicats, la démission forcée du président de la SNCF, M. Philippe Rouvillois, continue à provoquer diverses réactions. La Fédération autonome des agents de conduite (FGAAC) estime qu'elle « ne règle aucun problème » et elle juge « hautement souhaitable que l'Etat actionnaire fournisse les moyens nécessaires et suffisants à la réalisation des objectifs confiés à la SNCF ». De son côté, la CGC se préoccupe de « la poursuite du redressement » initié par M. Rouvillois auquel elle attribue le mérite des mesures déjà prises. Force ouverte coïncide que « ce n'est pas en faisant démissionner à tour de bras les présidents de l'entreprise

que l'on règlera les problèmes de sécurité... L'obsession de la productivité et le retour à l'équilibre budgétaire imposé par l'Etat, tous comme les contraintes de maîtrise des coûts exigés par les collectivités nationales, altèrent les capacités de la SNCF à faire face à ses missions de service public ». Pour la CFDT, la « SNCF est obligée d'appliquer une rentabilité obsessionnelle ».

Enfin, le ministre des transports a demandé à M. Jean-Claude Parriaud, ingénieur général des ponts et chaussées, de présider la commission spéciale d'enquête chargée d'établir les causes de l'accident de la gare de l'Est, pour lequel M. Jean Martin, chef de la première section du parquet de Paris, a ouvert une information judiciaire contre X... « pour homicide et blessures involontaires sur une voie de chemin de fer ».

Sécurité routière

126 permis de conduire suspendus dans treize départements

Les préfets ont fait diligence, au cours du dernier week-end, pour suivre les nouvelles consignes du ministère de l'intérieur en matière de sécurité routière. Selon un bilan provisoire, communiqué à l'AFIP par la direction des libertés publiques, cent-vingt-six permis de conduire ont été suspendus, pour une durée de deux mois, dans treize départements par des commissions en charge de la sécurité routière. Le nombre d'automobilistes ayant été surpris à rouler à 90 kilomètres-heure dans les agglomérations où la vitesse est limitée à 60 kilomètres-heure et à 130 kilomètres-heure sur les routes de rase campagne où elle est limitée à 90 kilomètres-heure. Des étrangers ont dû acquiescer au champ une amende automatique de 900 F avant de pouvoir reprendre le volant.

En tête des départements « répressifs », on trouve la Loire-Atlantique avec vingt-deux retraits immédiats et la Vienne avec vingt-sept retraits. C'est l'excès de vitesse qui a été le plus souvent sanctionné, nombre d'automobilistes ayant été surpris à rouler à 90 kilomètres-heure dans les agglomérations où la vitesse est limitée à 60 kilomètres-heure et à 130 kilomètres-heure sur les routes de rase campagne où elle est limitée à 90 kilomètres-heure. Des étrangers ont dû acquiescer au champ une amende automatique de 900 F avant de pouvoir reprendre le volant.

Contestant le tracé choisi par le gouvernement

L'association pour le TGV à Amiens veut mener la vie dure à l'administration

AMIENS de notre correspondant

Après la décision du gouvernement, annoncée le semaine dernière, confirmant que le TGV-Nord ne passera pas par Amiens, ceux qui se sont battus pour le déblocage de la capitale de la Picardie ne baissent pas les bras, en particulier, l'association TGV Amiens-Picardie-Normandie présidée par M. Jacques Dien, vice-président des Docks de France, et animée par M. Joseph Gouranton.

Faouché défenseur du droit d'Amiens, M. Gouranton, âgé de cinquante-deux ans, né à Gallac dans les Côtes-du-Nord, est ingénieur divisionnaire des travaux publics. Il a commencé sa carrière expert au ministère des finances sur les contrats et concessions. Puis il fut directeur

général des services techniques de Genevilliers avant d'entrer, il y a quinze ans, à la chambre de commerce, d'industrie d'Amiens, où il est directeur du service équipement. Il est de plus, depuis 1984, diplômé du Centre de perfectionnement aux affaires.

Le cheveu rare, le visage allongé, M. Gouranton n'a qu'une idée en tête : convaincre. Le débat rapide, il assène les uns après les autres tous ses arguments. Qui le tracé du TGV-Nord Paris-Lille par Amiens coûterait moins cher puisque Amiens se trouve sur la ligne droite entre Paris et Calais, ville de passage pour Londres. Pour aller à Lille, le trajet ne serait allongé que de deux à trois minutes, mais il fera faire 3 milliards de francs d'économies lorsqu'on construira ultérieurement la ligne entre Amiens et Lille puisqu'un seul kilomètre gagné 30 à 40 kilomètres vers l'ouest.

M. Chirc avait tranché contre Amiens. M. Rocard a fait de même. Mais, pour M. Gouranton, rien n'est perdu. Sa dernière idée : acheter des terrains à l'emplacement du tracé officiel, en tout 15 hectares, un hectare tous les 5 kilomètres dans la Somme. Les parcelles seront revendues à des particuliers par petits morceaux pour le prix de 10 F. Lors des expropriations, l'administration aura en face d'elle des milliers de petits propriétaires, ce qui compliquera et allongera considérablement les procédures. La signature pour le premier bout de terrain devrait avoir lieu le 9 août en face de la gare. Une cérémonie-manifestation organisée et orchestrée par M. Gouranton. Il y compte beaucoup.

MICHEL CURIE.

CONJONCTURE

Baisse de l'activité bancaire internationale au premier trimestre

La croissance des prêts bancaires internationaux s'est nettement ralentie au premier trimestre 1988, note la Banque des règlements internationaux (BRI) dans son rapport d'août publié, lundi, à Bâle. La BRI (banque et centre d'étude des principales banques centrales du monde) estime que ce mouvement est dû notamment à la baisse de l'activité internationale, à des conditions plus calmes sur les marchés des changes et à une stagnation des créances sur les pays hors zone.

En termes constants, l'augmentation des avoirs externes des banques de la zone (75 milliards de dollars) a été pratiquement égale à celle du même trimestre de l'année précédente, mais inférieure de moitié aux trois derniers mois de 1987. Les nouveaux prêts finaux sont revenus de 80 milliards de dollars au quatrième trimestre 1987 à 30 milliards de dollars pour le premier trimestre 1988.

D'autre part, la BRI publie les statistiques de sa nouvelle base de données sur les marchés obligataires internationaux. Il apparaît qu'environ un tiers des prêts internationaux passent désormais par les marchés obligataires plutôt que par les banques. A fin mars, 1 000 milliards de dollars d'obligations internationales étaient sur les marchés contre 2 260 milliards de dollars de crédits bancaires internationaux nets.

Doublement des bénéfices des sociétés américaines au second trimestre

Dopées par les résultats exceptionnels des banques, les firmes américaines ont connu au deuxième trimestre 1988 un doublement de leurs bénéfices nets par rapport aux chiffres du trimestre correspondant de 1987.

Selon l'étude de l'hebdomadaire *Businessweek* portant sur neuf cents sociétés, la progression atteint 94 %, et ne représentant que 0,7 % du chiffre d'affaires en 1986, en constante 2,4 % en 1987 avec 53 milliards de francs, grâce à la modulation des coûts des consommations intermédiaires et des évolutions des rémunérations et des charges sociales, aux gains de productivité, mais aussi à la baisse des taux d'intérêt et aux allègements fiscaux (notamment réduction des impôts sur les sociétés). L'amélioration touche tous les secteurs, mais la palme revient à l'industrie automobile encore déficitaire en 1986 (-2 % du chiffre d'affaires), après une perte de 5 % en 1984, son résultat dépassant 7 milliards de francs en 1987, soit 2,1 % de son chiffre d'affaires.

AFFAIRES

Malgré une mauvaise réponse à la demande intérieure

L'industrie a réalisé de bonnes performances en 1987

Dynamisme des exportations, redémarrage des investissements, progression de la productivité et très nette amélioration des résultats : sur tous les fronts, les performances des entreprises industrielles françaises ont été bien meilleures en 1987, si l'on en croit l'enquête annuelle du service des statistiques (SESSI) du ministère de l'Industrie.

Le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière a crû de 3,6 % en valeur et de 1,8 % en volume par rapport à 1986, grâce aux ventes sur les marchés étrangers qui progressent plus (+3,3 % en volume) que dans l'Hexagone (+1,2 %). Les grandes entreprises en profitent plus que les PMI (respectivement +3,9 % et +3,3 %), contrairement à l'année précédente. Les secteurs les plus exemplaires à l'étranger sont : les biens d'équipement ménagers, le papier-carton, le matériel électrique et électronique. Les entreprises françaises ont réussi cette percée tout en maintenant leurs prix à l'exportation après des baisses importantes en 1986.

En revanche, dans l'Hexagone, elles ont montré leurs difficultés traditionnelles pour répondre aux accélérations de la demande, notamment dans les biens de consommation courante (textile-habillement, cuir-chaussure) et dans les biens d'équipement professionnels, ce qui explique le déficit commercial important. La compétitivité des prix des produits français continue en outre à se dégrader face aux produits importés.

L'investissement retrouve un second souffle après la pause de 1986, et son niveau le plus haut atteint depuis le début des années 80. Il croît de 10,5 % en valeur et de 8,5 % en volume, représentant 4,7 % du chiffre d'affaires. Grands groupes et PMI progressent au même rythme.

Les secteurs en pointe sont l'automobile et autres matériels de transport terrestre (+29 % en valeur), le papier-carton (+34 %), la chimie de base (+24 %). En revanche les industries des biens d'équipement professionnels (-2 %) reculent en raison du fléchissement de la construction électrique et électronique qui réduit encore ses investissements de 7 % après une baisse en 1986.

Les gains de productivité se maintiennent à un niveau élevé (le chiffre d'affaires en volume progresse de 6 % par personne employée), en raison surtout de la réduction de l'effectif industriel conjugué à la croissance de l'activité. Cette réduction atteint 4 % en 1987 (soit 130 000 emplois en moins) affectant plus les grandes entreprises (-4,9 %) et, dans les secteurs, la construction électrique et électronique, le textile-habillement, la mécanique, les minerais et métaux ferreux, le record appartenant au cuir-chaussure avec une perte de 8 % de ses effectifs.

Le résultat net des entreprises industrielles encore négatif en 1984, et ne représentant que 0,7 % du chiffre d'affaires en 1986, en constante 2,4 % en 1987 avec 53 milliards de francs, grâce à la modulation des coûts des consommations intermédiaires et des évolutions des rémunérations et des charges sociales, aux gains de productivité, mais aussi à la baisse des taux d'intérêt et aux allègements fiscaux (notamment réduction des impôts sur les sociétés). L'amélioration touche tous les secteurs, mais la palme revient à l'industrie automobile encore déficitaire en 1986 (-2 % du chiffre d'affaires), après une perte de 5 % en 1984, son résultat dépassant 7 milliards de francs en 1987, soit 2,1 % de son chiffre d'affaires.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Banque Internationale de Placement RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 1988



La banque a connu au premier semestre 1988 une forte activité et une rentabilité élevée dans un environnement de marché caractérisé par une grande volatilité.

Dans ce contexte, BIP a privilégié, comme précédemment, le développement des opérations sur les écarts relatifs de prix et de taux d'intérêt.

Le Produit Opérationnel Brut (POB, somme des marges actuarielles) total du premier semestre est de 203,8 millions de F, en avance de 44 % sur les prévisions annuelles rapportées à la période (ce montant total comprend 37 millions de F d'opérations exceptionnelles réalisées dans des conditions de marchés particulièrement favorables).

Le bénéfice net comptable consolidé du premier semestre, après calcul de l'impôt sur les

sociétés, s'établit à 78 millions de F, pour une prévision initiale de 55 millions de F.

Aussi, les bons résultats du premier semestre autorisent-ils une révision en hausse des prévisions pour l'exercice en cours. L'estimation de POB 1988 se situe entre 340 et 360 millions de F et le bénéfice net après impôts est prévu dans une fourchette de 130 à 150 millions de F soit un bénéfice par action compris entre 77 F et 89 F.

Enfin, le Conseil d'Administration de BIP, réuni le 22 juillet 1988 a conféré à Monsieur Henri MORIN, son Président, le titre de Président d'Honneur et l'a remplacé dans ses fonctions par Monsieur Jean SEBIRE auparavant Directeur de la succursale de New-York de la Société Générale.

ar et de la livre

anges

IX

onner la consommation

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

Le déficit

balance des paiements

CORINE LESNES.

Marchés financiers

Saint-Gobain : les derniers certificats d'investissement sont gratuitement transformés en actions

Les petits porteurs, négligents ou méfiants, qui n'avaient pas présenté les certificats d'investissement Saint-Gobain à l'échange gagnent une prime. La compagnie va leur attribuer gratuitement des certificats de droits de vote, qui transformeront leurs titres en actions. L'opération une fois terminée, les certificats d'investissement Saint-Gobain seront rayés de la cote officielle de la Bourse, probablement durant la première quinzaine de septembre. Emis en juin 1986, les certificats d'investissement Saint-Gobain étaient au nombre de 8 millions. Lors de la privatisation de Saint-Gobain, à la fin de la même année, l'Etat avait vendu aux porteurs les droits de vote correspondant à ces certificats au prix de 10 F pièce pour rendre les titres assimilables à des actions.

Mais 135 494 certificats d'investissement n'avaient pas été présentés à l'échange. Un an après la privatisation, l'Etat a donné gratuitement les droits de vote correspondant à Saint-Gobain, qui les rétrocède maintenant aux petits porteurs réticents. On peut néanmoins se demander où est l'équité et ce que penseront les autres actionnaires de cette faveur...

Actuellement, le capital du groupe Saint-Gobain est réparti entre Suez (4,8 %), la BNP (4,3 %), la Générale des eaux (8,2 %), l'UAP (1,8 %), les partenaires allemands Oberland Glas (2,2 %), les salariés (environ 6 %). La compagnie autocontrôle en outre son capital à 2,9 %. Le reste des titres est réparti dans le public (un tiers du capital environ) et les institutionnels (un autre tiers).

Les 13 000 micro-ordinateurs pour lycées et collèges

Commande de l'éducation nationale pour Victor et Olivetti

Six micro-ordinateurs sur dix, parmi les treize mille commandés par l'éducation nationale pour équiper les lycées et collèges à la rentrée, seront d'origine étrangère. Victor, du groupe suédois Datatron, en livrera 5 900 et Olivetti-Logabax, 2 370. Les français SMT-Goupil (3 470), Leusard (664), Bull (525) et Forum (184) n'en livreront que 40 %.

d'offres (Le Monde des 24-25 juillet).

Alors que le plan Informatique pour tous décidé par M. Fabius en 1985 se voulait être une rampe de lancement pour l'industrie française (en particulier pour les matériels grand public de Thomson), la priorité n'est désormais plus la même. L'an passé, M. Monory avait choisi de nombreux micros chez IBM et Victor; M. Jospin n'a pas modifié le critère du choix pour 1988. « A égalité, on achète français, mais il ne s'agit plus d'un soutien à tout prix », explique l'UGAP.

Grand Metropolitan vend les hôtels Inter-Continental

Le groupe diversifié Grand Metropolitan vend la chaîne hôtelière Inter-Continental qu'il avait acquise en 1981. La chaîne n'avait pas en effet la rentabilité attendue par son nouveau propriétaire puisqu'elle mobilise 12 % des actifs de Grand Metropolitan, mais ne représente que 6 % de ses bénéfices. D'autre part Grand Metropolitan n'a jamais considéré son activité hôtelière comme prioritaire, et souhaite aujourd'hui se recentrer sur

d'autres secteurs (alimentation, restaurations, vente au détail). La vente d'Inter-Continental mettra un point final à son incursion dans l'hôtellerie, puisque le groupe a déjà vendu au mois de mars l'hôtel Metrice et a liquidé plusieurs établissements à l'étranger. La chaîne Inter-Continental compte cent établissements, soit trois mille sept cents chambres, répartis dans quarante-cinq pays.

General Motors conteste un contrat remporté par IBM

Le numéro mondial de l'automobile, General Motors, s'en prend au champion de l'informatique, IBM, à propos d'un contrat de 3,6 milliards de dollars (plus de 20 milliards de francs) destiné à la modernisation du trafic aérien américain. Dans un document rédigé la semaine dernière, le constructeur automobile conteste les conditions dans lesquelles IBM a remporté, il y a une quinzaine de jours, ce contrat, au détriment de sa filiale Hughes Aircraft. Hughes Aircraft reproche à IBM d'avoir gonflé le prix de certains matériels qu'il lui fournit pour ce contrat, renchérissant ainsi son offre. En conséquence, l'entreprise aéronautique a demandé aux services du contentieux de l'administration américaine que cet accord soit suspendu.

Alstom se renforce dans la productique en rachetant Air Industries

Alstom vient de prendre le contrôle à 80 % de la société Air Industries Systèmes (AIS), numéro deux mondial de la conception des chaînes de préparation de surfaces et de peinture pour l'industrie. AIS réalise un chiffre d'affaires de 500 millions de francs et emploie trois cent cinquante personnes (dont deux cent cinquante en France). Filiale du groupe Sietam, repris en location-gérance en juin par Alstom et Cie, elle travaille avec pratiquement tous les constructeurs automobiles, directement ou par ses filiales étrangères. Cette acquisition, dont le montant n'a pas été révélé (la CGT a cité le chiffre de 55 millions de francs), permet à Alstom de renforcer sa division robotique et matérielle.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE



Assurances Générales de France
87, rue de Richelieu
75060 Paris Cedex 02

Société anonyme créée par la loi du 4 janvier 1973
Capital social : 407 millions de francs

CHIFFRES D'AFFAIRES MONDIAL
Du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1988
(Primes émises en millions de francs)

	1987	1988	Variation %
AGF VIE	6 041	6 092	+ 0,8
AGF IART	5 526	5 912	+ 7,0
	11 567	12 004	+ 3,8

Les deux sociétés AGF VIE et AGF IART sont détenues en totalité, directement ou indirectement, par la Société centrale des Assurances générales de France.

- 1 600 AGENTS GÉNÉRAUX.
- LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES AGF EN FRANCE ET DANS PLUS DE 50 PAYS METTENT LEUR EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE.

NEW-YORK, 8 août ↓

Tassement

Les cours ont fléchi lundi pour la troisième journée à Wall Street. Non sans avoir opposé une vigoureuse résistance. En séance, une reprise est même venue. Mais, finalement, le marché a dû lâcher un peu prise. En clôture, l'indice des industriels accusait une modeste baisse de 11,74 points à 2 107,39.

Le bilan général a été à l'image de ce résultat. Sur 1 930 valeurs traitées, 776 ont fléchi, 565 ont monté et 589 n'ont pas varié.

C'est surtout du manque d'affaires que le marché a souffert. Les professionnels évoquent les « dog days of August », autrement dit ces journées si creuses qu'elles sont abandonnées aux chiens.

Autres facteurs propres au décaissement de la prochaine convention du Parti républicain, dont l'issue est encore incertaine, mais aussi la publication dans une semaine des chiffres du commerce extérieur pour juillet. L'activité a donné la mesure de l'atonie générale : 148,80 millions de titres seulement ont changé de mains contre 113,4 millions. Une mière malgré l'augmentation de volume con-

VALEURS	Cours du 8 août	Cours du 9 août
Alcoa	83 1/2	83 1/4
A.T.T.	28 3/8	28 1/8
Boring	80 1/4	80 1/2
Chem. Manhattan Bank	30 1/8	30 1/4
Du Pont	44 1/2	44 3/8
Enron	48 7/8	48 7/8
Exxon	48 7/8	48 7/8
Ford	41 3/4	41 5/8
General Motors	79 1/8	78
Goodyear	51 1/2	51 1/2
H.B.M.	123 3/8	123 3/8
I.T.T.	50 1/8	49 7/8
Intel	44 3/4	44 3/4
Johnson & Johnson	34 1/8	34 1/2
Leasco	47 1/8	47 1/8
Union Carbide	24 1/8	24 1/8
U.S.X.	30 3/8	30 1/4
Westinghouse	32 1/2	32 1/2
Wheat Corp.	54 3/4	55 7/8

PARIS, 8 août ↓

Petit recul

Stotée au cœur de l'été, période d'activité traditionnellement très faible en France, le semaine précédant le 15 août s'annonce d'ores et déjà comme l'une des plus « mortelles » de l'année.

Dès les premiers échanges de la journée, le ton était donné, l'indicateur instantané cédant 0,07 %. Cet effacement s'accompagnait par le suite de la baisse de l'indice de clôture, l'indicateur instantané s'établissant à 0,05 % en dessous de son niveau précédent.

« Le marché est nul », entendait-on répéter à l'envi sur le parquet, où les professionnels se concentraient sur les doigts des deux mains... Cette situation devait perdurer jusqu'à la liquidation mensuelle, c'est-à-dire pendant une quinzaine de jours, seulement les analystes.

Les boursiers constatent d'ailleurs que la situation n'est guère plus brillante sur les autres places financières : Wall Street a baissé vendredi, dans un marché très calme, et à Tokyo, le Nikkeï était également faible.

Les statistiques sur l'évolution du chômage aux Etats-Unis, en juillet, laissent notamment apparaître une hausse des créations d'emplois. Les analyses se voient immédiatement une économie américaine en état de surchauffe, qui pourrait être sanctionnée par une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Lundi en début d'après-midi, le Banque d'Angleterre, pour la septième fois depuis début août, a relevé son taux d'intervention d'un demi-point, soit à 11 %.

Les écarts les plus significatifs de la séance étaient réalisés avec une poignée de titres. UFB-Locobail, Saip, Auxilior et Compagnie CFP et Luchaire figuraient sur la liste des hausses. Eurafra, Penarroya, Raffinor et Midland Bank sur celle des baisses. Le CCF, avec 34 000 titres échangés, a vu son cours baisser de 2,3 %, après avoir beaucoup monté la semaine précédente. Petite hausse des américaines au comparatif des étrangers.

L'or était plutôt bien orienté, avec un lingot à 88 550 F (+ 850 F) et un rapetonné à 510 F (+ 4 F).

LONDRES, 8 août ↑

Très légère hausse

La décision de la Banque d'Angleterre de relever une nouvelle fois son taux d'intervention d'un demi-point — pour la septième fois depuis juin dernier — a entraîné le recouvrement de la hausse qui s'amorçait en début de séance à la Bourse de Londres. Dans un marché serré, l'indice Footsie des valeurs a fini la séance en hausse de 0,1 point à 876. Quelque 369 millions de titres ont été échangés. Des cotations ont toutefois donné un peu de piment à la séance. Les titres de la Siemens ont sensiblement progressé sur des espoirs d'un important contrat avec la Malaisie. British Aerospace a pris 13 points à 505, et GEC à 165.

Grand Metropolitan (Ipsita) a baissé de 28 pence à 524, après que le groupe ait annoncé qu'il pourrait céder sa chaîne d'hôtels Intercontinental. Cadbury a également été très ferme à la suite de rumeurs selon lesquelles General Cinema pourrait augmenter sa participation dans le capital du confiseur. Enfin, BAT a progressé de 3 pence à 429, après qu'un tribunal de Los Angeles eût statué en faveur du groupe britannique concernant l'offre de rachat du groupe américain Farmacia.

Les valeurs des magasins, de la construction et du secteur pétrolier ont cédé du terrain. Les fonds d'Etat et les minières étaient irréguliers tandis que les mines d'or accusaient une baisse. Les titres du secteur bancaire ont été fermes.

TOKYO, 8 août ↓

Baisse

Pour la troisième séance consécutive, la Bourse de Tokyo a fini la séance de mardi sur une note faible. L'indice Nikkeï a perdu 82,76 points à 28 170,36, soit une baisse de 0,29 %.

Dans un marché où 650 millions de titres ont été échangés, on relevait sept baisses pour cinq hausses. Comme sur les autres places financières, les cotations d'été ont très sensiblement clarifié les rangs des opérateurs, constatant les spécialités. Le marché s'est stabilisé pour le moment, indiquant encore un boursier qui qualifiait le marché de « mort ».

Les valeurs des secteurs textile, pharmaceutique, de l'alimentation et des biens d'équipement étaient en baisse. En revanche, les actions des secteurs électriques et des instruments de précision étaient en hausse.

VALEURS	Cours du 8 août	Cours du 9 août
Alstom	605	620
Bridgstone	1 350	1 350
Cazen	1 350	1 350
Fujitsu	3 240	3 200
Honda Motor	2 280	2 270
Memphis Electric	2 620	2 640
Sanitex	376	376
Sony Corp.	8 810	8 830
Toyota Motor	2 840	2 830

FAITS ET RÉSULTATS

● M. De Benedetti dans les sursauts. — La holding Cofir, filiale espagnole du groupe De Benedetti, a acquis 40 % du capital de Santitas SA de Seguros, première compagnie espagnole spécialisée dans l'assurance individuelle avec 855 000 adhérents. Fondée en 1954, Santitas SA a totalisé 16,3 milliards de pesetas de primes en 1987.

● Le Générale des Eaux augmente sa part dans une compagnie britannique. — Le groupe français Générale des Eaux a annoncé, lundi 8 août, qu'il avait porté à quelque 23,9 % des actions avec droits de vote sa part dans le capital de la société britannique de distribution d'eau South Staffordshire Waterworks Company. La Générale des eaux détenait auparavant quelque 13,55 % du capital, et l'augmentation de sa participation s'est effectuée en parfait accord avec le conseil d'administration de la compagnie, et-on précisé au siège du groupe à Paris. Le montant de l'opération n'a pas été dévoilé.

● Fabre crée une usine de médicaments à base de plantes. — Les Laboratoires pharmaceutiques Fabre, dont le siège se trouve à Castres (Tarn), viennent de créer à Cahors (Lot) une unité de production de médicaments à base de plantes, qui emploiera une trentaine de personnes dès la rentrée prochaine. Cette nouvelle unité, créée grâce au rachat il y a un an, de deux sociétés — les Laboratoires homéopathiques du Sud-

Ouest et les Laboratoires Phyto-ran — ainsi que de la marque Matiga, devrait par la suite être détachée du groupe Fabre pour devenir autonome. Quatrième groupe pharmaceutique de France et deuxième laboratoire français de dermatopharmacie, le groupe Pierre Fabre, créé en 1961, a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs. Le groupe possède des filiales dans six pays d'Europe ainsi qu'au Japon et aux Etats-Unis. Sur ses 2 980 employés, près de 2 400 travaillent dans la région Midi-Pyrénées.

● Cassez : forte hausse des profits. — Le fabricant japonais de matériels photographiques et d'équipements de bureaux annonce une hausse de 270 % de son bénéfice net semestriel, dont le montant atteint 67,66 millions de dollars. Le résultat d'exploitation augmente de façon plus spectaculaire encore (+ 650 %) en s'élevant à 105 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires a progressé de 22 % à 2,38 milliards de dollars, une hausse due à la progression des ventes de matériels de bureau, qui sont passées de 1,40 milliard de dollars au premier semestre 1987 à 1,75 milliard de dollars au premier semestre 1988. Le secteur de la photographie a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 3 % à 42,10 millions de dollars. Les autres secteurs ont représenté un chiffre d'affaires de 150 millions de dollars, en augmentation de 65 %.

PARIS

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.P.S.A.	280 20	281 40 d	RI2	176	180
Amal & Associés	335	335	Int. Metall Services	348	348
Asystel	225	225	La Comédie Electric	335	335
B.A.C.	425	440	Le gal Sim du socle	275	275
B. Durand & Associés	370	370	Local Investment	242 80	252 20
B.L.C.M.	540	530	Locomac	185	185
B.L.P.	555	555	Martin Immobilier	100	100
Bolton	385	385	Metallurg-Metall	183	183
Bolton Technologies	300	305	Métallurgie Industrielle	650	650
Bolton	1050	1050	Métallurgie	118	118
Chéris de Lyon	1438	1411	M.M.B.M.	655	641
Colson	791	780	Molac	227	230
Conat Plus	550	570	Novate-Delmas	670	670
Costil	832	865	Obay-Legrand	172	172
C.A.L.-de-R. (C.C.L.)	275	275	Or. Gen. Fr.	391	379
C.A.T.E.	129 50	130	Prud'homme (R. la. & Fr.)	57	57
C.D.M.E.	598	595	Prud'homme Assurance	470	474
C. Equip. Elec.	232	230	Publinter-Fininvest	440	440
C.E.G.I.D.	725	677	Racal	825	825
C.E.P.E.	175	175	St-Gobain Equipement	1280	1280
C.E.P. Composites	1450	1450	St-Gobain Metallurgie	190	190
C.E.I. Industries	820	795	S.E.G.M.	327	327
Cinéma d'Orléans	505	505	Sigla	375	375
C.N.I.M.	320	320	Spa-Metall	555	561
Concept	280	275	S.E.P.	1480	1480
Conform	820	825	S.E.P.A.	1437	1437
Coval	420	417	S.M.T. Equip	225	225
Dela	225	224	Sudalpin	675	687
Daphin	4448	4822	Sygn	315	315
Danubio	1035	1030	T.P. 1	245	247
Davile	610	623	Union	145	150
Danubio-Labé	1140	1170	Union Financ. de Fr.	400	389 80
Edison-Belland	115	115	Valeurs de France	345	339
Elysees Immobilier	24 60	24 20			
Ferret	280	281			
Genetec	495	495			
Gay Depress	828	825			
L.C.C.	215	215			
RIA	201	200			
I.D.F.	139 80	137			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 LEMONDE

Marché des options négociables le 8 août 1988

Nombre de contrats : 3 306.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
		Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Accor	480	53	—	—	12
CCE	320	17	30	13,50	—
EIF-Agipfin	520	18	30	9	—
Lafarge-Coppé	1 280	170	—	7	24
Michellia	280	15	24	—	16
MIBI	1 285	184	—	54	98
Parifin	440	8,70	22	—	—
Peugeot	1 280	99	146	41	—
Saint-Gobain	480	45	—	5,20	12
Société générale	480	13,50	28	—	—
Thomson-CSF	280	7,90	19	14,30	21

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 8 août 1988
Nombre de contrats : 35 473

COURS	ÉCHÉANCES		
	Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	104,20	102,90	101,75
Précédent	104,20	102,85	101,65

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Sept. 88	Déc. 88	Sept. 88	Déc. 88
102	2,20	1,72	0,02	0,95

INDICES

CHANGES	BOURSES
Dollar : 6,39 F ↓	PARIS (INSEE, base 100: 31-12-87)
Après avoir atteint un sommet en début de semaine, le plus élevé depuis dix mois, le dollar a un peu refléchi mardi sur toutes les places financières internationales. Il a ainsi coté 6,3925 F (contre 6,4115 F la veille). Les affaires ont été calmes. Mais les cambistes qui tablent sur une hausse des taux aux Etats-Unis estiment que le répit sera de courte durée.	Valeurs françaises... 124,4 Valeurs étrangères... 121,9 (S&P, base 100: 31-12-87) Indice général CAC... 339 Indice CAC 40... 1 324,46 (S&P, base 1000: 31-12-87) Indice CAC 40... 1 324,46
FRANCFORT 8 août 9 août	NEW-YORK (indice Dow Jones)
Dollar (en DM) ... 1 9810 1 9890	Industrielles... 2 119,53 LONDRES (indice Financial Times)
TOKYO 8 août 9 août	Industrielles... 3 501,8 Mines d'or... 1 564,7 Fonds d'Etat... 88,35 TOKYO
Marché monétaire (effets privés)	Nikkei Dow Jones... 28 253,2 Indice général... 2 222,9
Paris (9 août)... 619/651/615	
New-York (8 août)... 71/65/73/65	

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

COURS DU JOUR	UN ANGE	DEUX MOIS		SIX MOIS				
		Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.			
SE-IL	6,3890	6,3920	- 65	- 58	- 130	- 100	- 345	- 235
DM	5,2810	5,2857	- 128	- 98	- 245	- 285	- 672	- 557
Yen (100)	4,7833	4,7991	+ 182	+ 124	+ 158	+ 124	+ 649	+ 745
DM	3,7711	3,7740	+ 49	+ 66	+ 103	+ 128	+ 243	+ 418
Franc	2,9825	2,9883	+ 38	+ 49	+ 81	+ 89	+ 178	+ 244
FB (100)	16,1813	16,1170	+ 29	+ 102	+ 21	+ 195	+ 85	+ 338
FS	4,8340	4,8384	+ 122	+ 140	+ 228	+ 258	+ 681	+ 762
L (1 000)	4,57676	4,5731	- 136	- 101	- 228	- 228	- 824	- 722
C	10,9029	10,9143	- 366	- 328	- 694	- 611	- 1 328	- 1 609

Marchés financiers

BOURSE DU 8 AOUT

Cours relevés à 17 h 37

Main table containing market data for 'Règlement mensuel' with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', 'Différence', and 'Cours relevés à 17 h 37'.

Comptant (selection) SICAV (selection) 8/8

Table with multiple columns for 'Comptant', 'SICAV', and '8/8' sections, listing various financial instruments and their prices.

Table titled 'Cote des changes' and 'Marché libre de l'or' showing exchange rates and gold market data.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

Vertical sidebar on the left containing 'PARIS', 'BOURSE SUP MINITEL', 'TAPEZ LE MONDE', and 'MONNAIES'.

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 La mise en œuvre du cessez-le-feu dans le Golfe. 4-5 La « désengagement » du roi Hussein. - L'accord de Genève sur l'Afrique du sud-ouest.	6 L'avenir des négociations sur la Nouvelle-Calédonie. - Nouveaux venus, nouveaux élus : M. Bernard Bioulac. - Une mise au point du ministre de la justice.	7 Les multiples facettes de l'affaire Jobic. 8 Sports : Sebastian Coe interdit de JO.	9 L'hommage à Jean Hélon à l'Isle-sur-La-Sorgue. - Don Giovanni, dirigé par Karajan à Salzbourg. 10 « Digressions », par Bernard Frank. - Communication.	16 Hausse des taux d'intérêt, du dollar et de la livre. - La fiscalité locale a plus augmenté que la fiscalité d'Etat ces dix dernières années. 17 Les suites de l'accident de la gare de l'Est. 18-19 Marchés financiers.	Abonnements 6 Annonces classées 15 Carnet 8 Météorologie 12 Mots croisés 12 Radio-télévision 12 Spectacles 11	● Jouez avec le Monde ... JEJ ● La messagerie internationale DIA 36-15 taping LM ● Le mini-journal de la rédaction JOUR ● Admission aux grandes écoles ECOLES 36-15 taping LEMONDE

CORÉE

Pyongyang propose que des parlementaires du Nord et du Sud se rencontrent le 17 août à Panmunjom

La Corée du Nord a accepté, mardi 9 août, d'annuler des pourparlers politiques avec le Sud à Panmunjom, et a proposé la date du 17 août pour cette rencontre, a annoncé le radio de Séoul. Dans une lettre à son homologue sud-coréen, le président de l'Assemblée nationale de Pyongyang a proposé que trois à cinq délégués de chaque partie se voient sur la zone délimitée du 38^e parallèle pour préparer une rencontre parlementaire Nord-Sud dans l'une des deux capitales. Les parlementaires devraient négocier un accord de non-agression et la participation de Pyongyang aux Jeux olympiques de Séoul, le mois prochain.

Pyongyang reprend ainsi une proposition faite récemment par Séoul de réunir un groupe chargé de préparer une conférence interparlementaire. Il s'agit, semble-t-il, d'un assouplissement de la position nord-coréenne (le Monde du 30 juillet).

D'autre part, des affrontements se sont produits, lundi à Séoul, pour la seconde journée consécutive, entre policiers et étudiants sud-coréens, qui protestent contre l'interdiction par le gouvernement d'une réunion entre étudiants des deux Corées. — (Reuter.)

RFA : devant le tribunal de Francfort

Mohamed Hamade avoue avoir pris part au détournement du Boeing de la TWA en juin 1985

Le terroriste libanais Mohamed Hamade a avoué, mardi 9 août, devant le tribunal de Francfort avoir été l'un des quatre pirates de l'air qui ont détourné en juin 1985 un Boeing de la TWA d'Athènes sur Beyrouth. Ce détournement dramatique avait duré plusieurs jours. Un plongeur de la marine américaine, Robert D. Stethem, qui se trouvait à bord, avait été froidement exécuté par le commando, qui entendait prouver sa détermination.

Arrêté en janvier 1987 à l'aéroport de Francfort, alors qu'il tentait d'introduire en RFA des bouteilles pleines d'un explosif liquide, Mohamed Hamade avait été peu de temps après accusé par les Etats-Unis d'être l'un des auteurs de ce détournement. Demandé par le gouvernement américain, son extradition avait été refusée par la RFA, dont deux ressortissants avaient été enlevés à Beyrouth quelques jours après l'arrestation d'Hamade, vraisemblablement par des membres de sa famille liés au Hezbollah.

Arrêté fin janvier alors qu'il regagnait la RFA, venant de Beyrouth, un frère du terroriste, Abbas

Hamade, naturalisé allemand, avait été condamné au début de l'année à treize ans de prison pour complicité dans ces deux enlèvements. L'un des deux Allemands a été libéré depuis, probablement en échange de la promesse que Mohamed Hamade ferait non jugé en Allemagne fédérale. Des rumeurs couraient ces derniers jours à Bonn sur la possible libération du second, M. Cordes.

Tout en refusant son extradition aux Américains, le gouvernement ouest-allemand avait promis à Washington que le terroriste serait jugé en Allemagne fédérale, y compris pour le détournement du Boeing de la TWA. Une polémique avait alors éclaté sur son âge. Mohamed Hamade affirmait qu'il était mineur au moment des faits qui lui étaient reprochés, l'instruction a été confiée au tribunal pour enfants de Francfort. Selon l'âge que celui-ci tiendra finalement pour vraisemblable, Hamade encourt une peine de dix ans de prison ou la détention à perpétuité. Mohamed Hamade avait initialement plaidé non coupable pour le détournement du Boeing de la TWA.

H. de B.

Un typhon fait de nombreuses victimes dans l'est de la Chine

Plus de 70 morts, plus de 100 disparus, 300 blessés : tel est le bilan provisoire du typhon (ou cyclone tropical d'Extrême-Orient) qui a balayé la province chinoise du Zhejiang le lundi 8 août dans les toutes premières heures de la journée (le 7 août dans la soirée, heure de Paris). Des pluies diluviennes (110 millimètres en cinq heures à Hangzhou) et des vents soufflant à 120 kilomètres/heure ont conjugué leurs effets catastrophiques. 18 000 maisons détruites, de nombreuses agglomérations et 100 000 hectares de champs inondés, câbles électriques et téléphoniques cassés, arbres arrachés : tel est le spectacle qu'offre la province. Dans les ports de Ningbo et de Zhoushan on déplore le naufrage en mer de 14 bateaux de pêche, la disparition de 7 autres. En outre, 58 bateaux de pêche ont coulé dans le rivage Qiantang. 2 pêcheurs ont été retrouvés morts et 110 autres sont portés disparus.

La province du Zhejiang, située juste au sud de Shanghai, a déjà été lourdement frappée depuis le début du mois de juillet par des pluies diluviennes, qui avaient provoqué des inondations exceptionnelles. On a dénombré 264 morts, 250 disparus et 1 821 blessés. En outre, des dégâts ont été très importants : ils étaient estimés à 6 217 millions de yuans (plus de 1 milliard de francs). La région avait souffert de sécheresse prolongée et d'une vague de chaleur, exceptionnelle elle aussi, qui, l'une et l'autre, avaient fait de nombreuses victimes. — (AP, AFP, UPL.)

Aéronefs fantômes au-dessus de Paris

Mathias Rust, le jeune Allemand qui s'était posé sur la place Rouge à Moscou, semble avoir fait des études. Un troisième appareil — ou un quatrième, selon certaines sources — a survolé Paris dans la soirée du dimanche 7 août, en intronisation avec l'interdiction de survol de la capitale. La ministre de la défense a reconnu qu'un engin non identifié, avion de tourisme ou ULM, avait survolé à basse altitude Montparnasse, le quartier de la gare d'Orléans et Montrouge de 21 h 40 à 22 heures. Repéré par des gendarmes patrouilles, l'aéronef a échappé à l'hélicoptère lancé à sa poursuite.

Selon France-Soir, il s'agirait d'un ULM, mais le 28 et le 31 juillet, le délinquant était un appareil de tourisme et le 29 juillet un bimoteur. Il semble qu'un concours se soit organisé entre plusieurs amateurs de sensations fortes au-dessus de la Ville-Lumière dans ses étours nocturnes. Paris d'aérodromes de banlieue où la surveillance des mouvements est quasiment impossible, voire de simples champs pour les ULM, ces pilotes viennent rarguer les radars de la navigation aérienne (fauteuil et/ou empennage) en vertu de l'article L. 150-2 du Code de l'aviation civile.

Pour dissuader d'autres têtes brûlées d'imiter ceux qui n'ont pu résister au plaisir d'admirer, d'en haut, Paris by night, la direction de l'aviation civile rappelle que « les contrevenants sont passibles de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au retrait de la licence et de sanctions pénales (amende et/ou emprisonnement) en vertu de l'article L. 150-2 du Code de l'aviation civile ». AL. F.

d'urgence que les Champ-Elysées où la circulation automobile ne cesse qu'une et la Seine où les ponts ne manquent pas.

Aux ministères de la défense et des transports, on s'enferme de ces infractions impunies et on avance quelques hypothèses : il s'agit ou bien d'un « plaisantin qui s'échappe, ou bien de plusieurs plaisantins qui font de la surchère ». Les parades sont limitées. La direction de l'aviation civile brandit ses règlements : pas de survols de Paris hormis pour les avions de ligne au-dessus de 2 000 mètres d'altitude et demande d'autorisation pour voler en ULM dans un cercle de 40 kilomètres de rayon autour de Notre-Dame. Les enquêteurs se renseignent dans les aérodromes pour connaître les mouvements d'avions anormaux et l'existence de Paris stupides. Les militaires ont décidé d'installer des gendarmes sur un certain nombre de tours de Paris. Des hélicoptères et des intercepteurs Mirage F-1 se tiendraient prêts à décoller.

Pour dissuader d'autres têtes brûlées d'imiter ceux qui n'ont pu résister au plaisir d'admirer, d'en haut, Paris by night, la direction de l'aviation civile rappelle que « les contrevenants sont passibles de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au retrait de la licence et de sanctions pénales (amende et/ou emprisonnement) en vertu de l'article L. 150-2 du Code de l'aviation civile ». AL. F.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 9 août Soutenu

Après l'effritement au début de la semaine, la tendance a été plutôt soutenue mardi matin Rue Vivienne.

A 11 heures, l'indicateur instantané enregistrait une très modeste avance de 0,13 %.

Parier, Drouot-Assurances, Via Banque, Hutchinson, le Printemps, BHV, Skis Rossignol, Bis, Générale des eaux ont été relativement fermes.

Repi, d'Esso, Luclair, Penarroya, Cruzet, GTM-Entrepose.

OUVERT EN AOÛT DE LA SIMPLE RETOUCHE AU PLUS BEAU VÊTEMENT avec la garantie d'un grand maître tailleur COSTUMES MESURE à partir de 2 150 F PANTALONS 890 F VESTONS 1 400 F 3 000 tissus Luxueux draperies anglaises Fabrication traditionnelle TAILLEURS, JUPES, MANTEAUX PARDESSUS sur MESURE UNIFORMES ET INSIGNES MILITAIRES **LEGRAND Tailleur 27, rue de la République, Paris - Opéra Téléphone : 47-42-70-81. Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h jusqu'au 20 septembre.**

LA DÉCORATION EN SOLDES ! RODIN 36, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS

BOLIVIE

Attentat manqué contre M. George Shultz

La Paz. — Le secrétaire d'Etat américain George Shultz et son entourage, en visite officielle en Bolivie, ont échappé, le lundi 8 août, à un attentat à la bombe. L'explosion de l'engin, probablement télécommandé, est survenue quelques secondes après le passage de la voiture de M. Shultz sur la route reliant l'aéroport à la capitale bolivienne. Les autres véhicules du cortège ont eu leurs vitres brisées et celle du chef de service de presse, M. Charles Redman, un pneu crevé par les éclats. Le cortège a aussitôt cherché un itinéraire, et le secrétaire d'Etat a été conduit à la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis.

Le premier attentat dont est victime M. George Shultz en six années de fonctions a été revendiqué par un groupe inconnu jusqu'aujourd'hui.

Le commando nationaliste Zarate Willca, du nom d'un chef indien de la fin du dix-neuvième siècle. Avant de quitter la Bolivie pour le Costa-Rica, après sa visite de douze heures, le secrétaire d'Etat a fait allusion, dans sa conférence de presse, à l'attentat dont il a été l'objet en estimant que les trafiquants de drogue utilisant tous les moyens et « veulent que nous nous dérobions à notre tâche ».

En appelant les pays de la région « à lutter de manière conjointe contre les pirates de notre époque », M. Shultz a indiqué que la Bolivie et les Etats-Unis avaient pris la décision de combattre ce trafic. « Nous gagnerons cette guerre, et la Bolivie occupera une place historique », a-t-il conclu. (AFP, Reuter.)

ONU

La sous-commission des droits de l'homme proteste contre la disparition de l'expert roumain

GENÈVE de notre correspondante

La sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie au Palais des Nations, a protesté, le 8 août, contre l'absence à Genève de l'expert roumain, le professeur Dumitru Mazilu. M. Mazilu, chargé d'élaborer un rapport sur les droits de l'homme et la jeunesse, n'est pas réapparu à Genève depuis août 1987 (le Monde du 15 août 1987 et du 29 février 1988). A Bucarest, on explique cette disparition par des troubles cardiaques dont l'intéressé aurait souffert. Mais la plupart des autres experts de la sous-commission ne sont pas convaincus.

Ainsi, selon M. Leandro Despouy (Argentine), président sortant, le gouvernement roumain a beau avoir présenté des rapports médicaux, « M. Mazilu avait le désir de venir à Genève, comme il avait celui de mener à bien son rapport ».

Les autorités roumaines répondent que « le critère médical doit l'emporter sur la volonté du patient ». Il s'empêche que, pour M. Despouy, il existe de « graves soupçons ». Il a déclaré que, le doute ne pourrait être effacé que lors d'un « contact direct », ce qui signifie en clair que, si l'expert roumain est empêché de se rendre à la sous-commission, un emissaire de l'ONU devrait pouvoir lui rendre visite dans son pays.

ISABELLE VICHNIAC.

La galaxie la plus lointaine aurait été découverte

Une équipe d'astronomes américano-européenne travaillant à l'Observatoire de Kitt Peak et à l'Université John Hopkins et à celle de Berkeley, aux Etats-Unis, pensent avoir découvert la galaxie la plus lointaine observée à ce jour. Ils l'évaluent être éloignée de environ 15 milliards d'années-lumière, soit l'âge de notre univers.

Pour détecter cette galaxie, les chercheurs ont étudié systématiquement le spectre radio de 51 radiogalaxies lointaines. Puis ils ont affiné leur recherche à l'aide du télescope optique de 2,1 mètres de diamètre de l'Observatoire national de Kitt Peak. L'image optique obtenue, de forme

allongée, a montré qu'il s'agissait bien d'une galaxie. De plus, les raies d'émission du carbone et de l'hydrogène produits par les éléments présents en son sein, présentent un fort décalage vers le rouge de 3,8, signe qu'elle est très éloignée de nous.

Ces travaux font partie d'un vaste programme de l'ensemble de la communauté astronomique visant à rechercher les objets — témoins des tout premiers âges de notre univers. En effet, la lumière de cette nouvelle galaxie a mis 15 milliards d'années-lumière à nous parvenir. Elle se présente à nous telle qu'elle était à son origine.

Des découvertes d'objets lointains sont cependant fréquentes. Régulièrement, une ou deux fois par an, les astronomes trouvent des galaxies de plus en plus lointaines, leur éloignement se situant entre 12 et 15 milliards d'années-lumière. Il est difficile, à de telles distances, d'être précis.

Etat d'urgence au Soudan après les inondations

Des émeutes ont éclaté dans les quartiers pauvres et les bidonvilles de Khartoum, après les inondations qui ont frappé, les 4 et 5 août, la capitale du Soudan. Les autorités ont proclamé l'état d'urgence, le lundi 8 août, pour une durée de six mois.

Les régions de Khartoum, de Kassaï et d'El-Damer ont été déclarées « zones sinistrées ». L'électricité et le téléphone sont coupés depuis cinq jours. Selon les autorités soudanaises, il y aurait un million ou un million et demi de sans-abri : quarante mille immeubles au moins ont été détruits dans la seule ville de Khartoum, sans compter les huttes innombrables qui se sont effondrées. Les pannes d'accès aux camps ne sont plus praticables. Les hôpitaux et les centres de secours ne sont plus approvisionnés. Les boulangeries ne fonctionnent plus, et l'eau potable est coupée. Tous les services publics sont paralysés. Les écoles ont été fermées pour une durée indéterminée. — (AFP.)

Malgré l'opposition d'écologistes

Une centrale nucléaire allemande sera démolie

La centrale nucléaire de Niederrhein, située à une cinquantaine de kilomètres de Munich, en RFA, va pouvoir être démolie. Le tribunal administratif de Rabisbonne a rejeté, le lundi 8 août, la procédure engagée par un riverain de l'usine qui s'opposait à cette destruction, décidée en 1986.

Ce dernier craignait que les 1 500 tonnes d'acier, les 3 500 tonnes de liquides et les 500 tonnes de béton radio actifs tirés du chantier de cette centrale, arrêtée en 1974 pour défauts de conception après dix-huit jours de fonctionnement, n'exposent les habitants à un surcroît de rayonnements nucléaires. Les Verts ont vivement réagi à cette décision, estimant que « la justice a une nouvelle fois justifié la mise en péril de la santé des riverains ».

EN BREF

● **NOUVELLE-ZÉLANDE** : peu de progrès dans les négociations avec la France sur l'affaire Mafart. — Les conversations à Paris entre le négociateur néo-zélandais, M. Chris Beesly, et les autorités françaises sur l'avenir des deux agents français, le commandant Alain Mafart et le capitaine Dominique Prieur, condamnés par la justice néo-zélandaise pour l'attentat en 1985 contre le Rainbow Warrior (le Monde du 4 août) ont fait peu de progrès. — (AFP.)

● **GRANDE-BRETAGNE** : la duchesse d'York donne naissance à une fille. — La duchesse d'York a donné naissance, le lundi soir 8 août, à son premier enfant, une fille, cinquième enfant de la lignée de succession au trône. Le prénom de l'enfant, qui portera le titre de princesse d'York, ne sera connu, conformément à la tradition, que dans quelques jours. Les Britanniques se réjouissent, lundi soir, de la date de cette naissance (8-8-88), gage de bonheur et de prospérité.

● Un diplomate britannique à Téhéran. — Le gouvernement britannique a décidé lundi 8 août l'envoi, au moins provisoirement, d'un diplomate en poste à Téhéran, a annoncé le Foreign Office à Londres. M. David Reddaway, secrétaire d'ambassade, passera au moins deux ou trois semaines dans la capitale iranienne pour « évaluer le terrain ». Cette décision pourrait « ouvrir la voie à un rétablissement complet des relations diplomatiques » entre les deux pays. — (AFP.)

Le numéro de « Monde » daté 9 août 1988 a été tiré à 463 501 exemplaires.

SUPER PROMOTION

1995 F HT

MACINTOSH SE

1 Mo de mémoire et disque dur interne 20 Mo Apple + clavier + souris + Multifinder + Hypercard

Jusqu'au 13 août inclus 9 h - 19 h

KA - 14 rue Magellan - 75008 Paris téléphone 47 23 72 00 métro George V - Parking gratuit

MON ROYAUME POUR CE PRIX-LÀ !

25 900 F HT !!

MACINTOSH SE disque dur interne 80 Mo compatible + Hypercard

INTERNATIONAL COMPUTER

La micro sans frontières

26, rue du Renard Paris 4 • 47 72 26 26
64, av. du Prado Marseille 6 • 91 37 25 03

TAPIS PERSANS FAITS MAIN exceptionnellement soldés à 30% 50%

et à **MAISON DE L'IRAN**

65, Champs-Élysées (8^e)

La vérité sur le diabol

C...

Les Occ...

Le in...

0147 0610 450